

Notre engagement va à qui s'engage.



Rapport de gestion 2007.

fair banking
banque coop

Table des matières

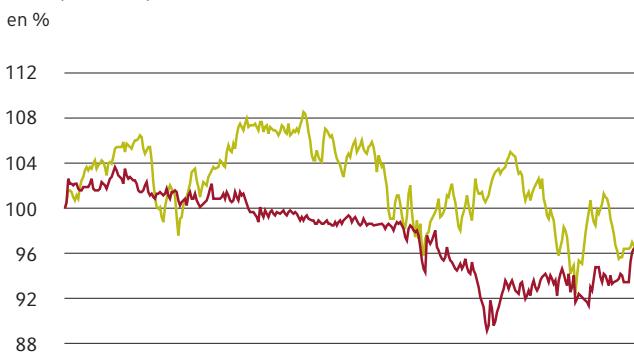
Editorial	3
Clientèle	5
Collaborateurs	11
Société et environnement	15
Conseil d'administration	49
Direction générale	53
Direction	54
Organigramme	55
Corporate governance	56
Comptes annuels	63
Commentaire sur les comptes annuels	64
Comptes annuels Banque Coop SA	66
Annexe aux comptes annuels	70
Informations sur le bilan	80
Informations sur les opérations hors bilan	91
Informations sur le compte de résultat	93
Autres informations	95
Chiffres clés – informations détaillées	99
Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans	100
Rapport de l'organe de révision	101
Clôture individuelle statutaire	103
Succursales	110
Liste des succursales	111

Chiffres clés

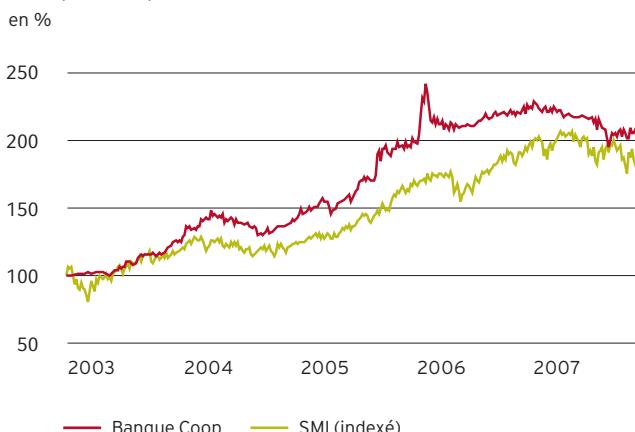
Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Structure du capital		2007	2006	2005
Nombre d'actions		16 875 000	16 875 000	16 875 000
Valeur nominale par action	en CHF	20,00	20,00	20,00
Capital-actions	en CHF 1000	337 500	337 500	337 500
Cours boursier		2007	2006	2005
Cours boursier à la fin de l'année	en CHF 1000	78,40	81,20	72,00
· Variation	en %	-3,4	12,8	37,1
Cours le plus haut	en CHF 1000	84,20	88,50	73,00
Cours le plus bas	en CHF 1000	70,20	72,00	52,50
Capitalisation boursière à la fin de l'année	en millions de CHF	1 323	1 370	1 215
· en % du bénéfice brut	en %	989	1 087	1 146
· en % des fonds propres	en %	165	179	166
Chiffres clés par action au porteur		2007	2006	2005
Bénéfice brut	en CHF	7,93	7,47	6,28
Résultat d'exploitation	en CHF	6,30	5,94	4,50
Bénéfice de l'exercice (earnings per share)	en CHF	4,83	4,05	3,51
Valeur comptable	en CHF	47,45	45,46	43,37
Rendement du dividende	en %	2,3	2,2	2,4
Taux de distribution (pay-out-ratio)	en %	37,3	44,5	48,4
Rapport cours/bénéfice (price-earnings-ratio)		16,23	20,06	20,50
Rapport cours/valeur comptable (price-book-ratio)		1,65	1,79	1,66
Dividende		2007	2006	2005
par action au porteur à la valeur nominale de CHF 20.-				
· Dividende brut		1,80	1,80	1,70
· moins impôt fédéral anticipé de 35%		0,65	0,65	0,60
· Dividende net		1,15	1,15	1,10
Paiement du dividende contre remise du coupon	Nº 04	Nº 03	Nº 02	
Encaissement auprès de toutes les succursales de la Banque Coop	21.4.2008	27.4.2007	27.4.2006	
Nº de valeur de l'action au porteur: 1 811 647 (ISIN: CH0018116472)				

Evolution en 2007 de l'action au porteur Banque Coop SA



Evolution sur 5 ans de l'action au porteur Banque Coop SA



Comptes annuels Banque Coop SA selon le principe True and Fair View

Bilan		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Total du bilan	en CHF 1000	12 417 510	11 559 485	11 230 348
· Variation	en %	7,4	2,9	9,9
Prêts à la clientèle	en CHF 1000	10 586 290	9 829 299	9 297 664
· dont créances hypothécaires	en CHF 1000	10 019 509	9 339 322	8 764 120
Fonds de la clientèle	en CHF 1000	7 862 574	7 353 408	7 399 139
Fonds du public	en CHF 1000	10 501 574	9 914 938	9 658 119
Fonds propres déclarés (après répartition du bénéfice)	en CHF 1000	800 774	767 095	731 802
Avoirs gérés		31.12.2007	31.12.2006	31.12.2005
Total avoirs gérés	en CHF 1000	16 695 181	15 959 953	15 356 261
· Variation	en %	4,6	3,9	7,7
· dont comptage en double	en CHF 1000	20 825	8 741	22 877
Compte de résultat		2007	2006	2005
Résultat des opérations d'intérêts	en CHF 1000	188 532	180 352	169 434
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services	en CHF 1000	78 336	72 614	61 517
Résultat des opérations de négoce	en CHF 1000	15 526	16 771	14 193
Autres résultats ordinaires	en CHF 1000	4 197	2 466	1 614
Produit d'exploitation	en CHF 1000	286 591	272 203	246 758
Charges d'exploitation	en CHF 1000	152 754	146 188	140 761
Bénéfice brut	en CHF 1000	133 837	126 015	105 997
· Variation	en %	6,2	18,9	11,0
Amortissements, correctifs de valeurs, provisions, pertes	en CHF 1000	27 441	25 742	30 021
Résultat d'exploitation	en CHF 1000	106 396	100 273	75 976
· Variation	en %	6,1	32,0	14,8
Bénéfice d'exploitation	en CHF 1000	81 537	68 312	59 273
· Variation	en %	19,4	15,2	15,4
Chiffres clés généraux		2007	2006	2005
Ratio de couverture	en %	6,4	6,6	6,5
Rendement sur fonds propres (RoE)	en %	13,3	13,1	10,4
Rendement sur total du bilan (RoA)	en %	0,7	0,6	0,6
Taux de couverture des fonds propres ¹⁾	en %	156,0	145,3	139,6
Ratio Tier 1 (fonds propres pris en compte/position pondérée en fonction du risque)	en %	12,2	n/a	n/a
Ratio Tier 2 (fonds propres pris en compte/position pondérée en fonction du risque)	en %	12,2	n/a	n/a
Taux de refinancement I (fonds de la clientèle/prêts à la clientèle)	en %	74,3	74,8	79,6
Taux de refinancement II (fonds du public/prêts à la clientèle)	en %	99,2	100,9	103,9
Cost-income-ratio I	en %	53,3	53,7	57,0
Cost-income-ratio II	en %	55,2	56,2	60,4

1) 2007 calculé selon Bâle II, 2006 et 2005 calculés selon Bâle I

Ressources		2007	2006	2005
Nombre de clients		279 894	281 318	280 762
Nombre de collaborateurs		634	636	614
Nombre de succursales		33	32	32

**Rapport de gestion 2007
de la Banque Coop SA**

**Rapport du Conseil d'administration
à l'attention de l'Assemblée générale
du 16 avril 2008**



Willi Gerster et Andreas Waespi

Editorial

Mesdames, Messieurs,

C'est avec un nouveau résultat record que 2007 entrera dans les annales de la Banque Coop. A l'occasion de son 80^e anniversaire, notre institut a engrangé un excellent bénéfice brut de CHF 133,8 millions. Cette progression par rapport à l'exercice précédent est attribuable à une stratégie de croissance orientée sur le long terme et sur les besoins de la clientèle. Par ailleurs, diverses mesures destinées à intensifier notre position sur le marché suisse ont été engagées, dotant la Banque Coop de fondements solides pour relever les futurs défis.

Les principaux chiffres clés reflètent parfaitement le succès de la Banque Coop en 2007. Outre le bénéfice brut, en hausse de 6,2% comparé à l'exercice précédent, le rendement sur fonds propres est passé à 13,3%. L'amélioration de la rentabilité ressort aussi du cost-income-ratio qui a diminué à 53,3% (exercice précédent: 53,7%).

Nous avons renforcé notre présence sur le marché.

Pour soutenir notre croissance, nous rénovons et transformons nos succursales, afin de les rendre plus accueillantes encore. 2007 a aussi été marqué par l'ouverture de notre première banque de conseil et par le début de la coopération avec la compagnie d'assurance Nationale Suisse. De surcroît, nous avons lancé notre prestation «Conseils aux seniors par des seniors», étendu notre programme eva destiné aux femmes et établi un partenariat avec la Ligue suisse contre le cancer. Notre proximité du groupe Coop reste un facteur de succès non négligeable. Nous demeurons la seule banque à proposer des produits permettant de récolter les superpoints, si appréciés du grand public.

Nous tenons à offrir des prestations d'excellente qualité.

Tout client souhaite être pris au sérieux par sa banque, mais aussi bénéficier d'un accueil aimable par des interlocuteurs serviables. L'évaluation de l'enquête menée auprès de notre clientèle le souligne très clairement et démontre qu'une banque peut véritablement se démarquer grâce à la qualité de ses prestations. Dès lors, l'initiative «Service +1» lancée au sein de notre institut a pour ambition de répondre au mieux aux besoins de la clientèle et des collaborateurs. Diverses mesures ont été définies et il est certain que la qualité des services demeurera une priorité ces prochaines années, car elle est déterminante pour la fidélisation de la clientèle.

Nous allons au-devant des besoins des femmes et des seniors.

Depuis 2001, nous proposons sous le nom d'eva un programme de prestations spécialement adaptées aux exigences des femmes. Cette gamme de produits remporte un vif succès, le nombre de clientes y faisant appel a progressé de 25% et les manifestations organisées dans ce cadre affichent complet. Notre institut est tout particulièrement fier d'avoir parrainé le premier Lena Award Suisse, remis par l'association Business Professional Women. Ce prix vient récompenser des femmes à l'origine de projets axés sur les femmes ou les familles.

Nos nouveaux services de conseils aux seniors prodigués par des collaborateurs de la Banque Coop à la retraite sont déjà très appréciés, car qui mieux que ces personnes est à même de connaître les besoins de ce groupe de clientèle. Nous accordons aussi une attention toute particulière aux clients de plus de 50 ans se préparant progressivement à prendre leur retraite. Des conseils personnels et une analyse financière permettent de déterminer la couverture optimale pour maintenir le niveau de vie également après la retraite.

Nous sommes «favorables à la famille».

Depuis 2000, la conciliation entre vie professionnelle et familiale tout comme la promotion de la femme sont deux thèmes centraux à la Banque Coop. Après le Prix Egalité en 2005, notre institut a obtenu deux autres distinctions: le Prix famille entreprise dans la région Bienne-Seeland, puis le certificat Entreprise favorable à la famille décerné par la société Familienmanagement GmbH. Ce prix est d'autant plus précieux que la Banque Coop est le premier institut bancaire en Suisse à l'avoir remporté et qu'il s'accompagne de toute une série de mesures venant étayer le poids de ce sujet dans le cadre de notre politique des ressources humaines.

Notre objectif: gagner des parts de marché.

Nous voulons poursuivre sur la voie de la croissance. Nous désirons être perçus par notre clientèle comme un partenaire financier fiable, véritablement soucieux de répondre à ses besoins et de lui offrir un service de toute première qualité. Nous souhaitons convaincre par nos conditions et nos prestations, tout en méritant pleinement notre qualificatif de banque loyale. Ces atouts devraient persuader les clients potentiels que nous représentons une solution de

rechange des plus attrayantes. Pour mener à bien cette entreprise, nous misons sur la coopération avec Nationale Suisse, sur l'uniformisation des succursales, aménagées en conformité avec notre nouvelle image, mais aussi sur les investissements dans la formation de nos collaborateurs tout comme de multiples autres projets que nous avons le plaisir de vous présenter tout au long de ce rapport de gestion.

Nous nous réjouissons d'un exercice 2008 tout aussi riche en succès. Nous sommes conscients du fait que c'est à vous que nous les devons, à vous chers clients fidèles à notre institut, à vous chers collaborateurs qui faites preuve d'un extraordinaire engagement, mais aussi à vous chers actionnaires qui investissez dans l'avenir de la Banque Coop. Nous vous en remercions de tout cœur!



Willi Gerster
Président du Conseil d'administration



Andreas Waespi
Président de la Direction générale

Engagement en faveur de notre clientèle

Accroissement de la qualité de nos services

Depuis 2007, la Banque Coop a adopté le slogan «fair banking», synonyme de partenariat fructueux avec la clientèle. Nos clients doivent se sentir véritablement les bienvenus chez nous et bénéficier d'un service dont l'excellence les enthousiasme. Pour garantir cette qualité supérieure, la Banque Coop a lancé une offensive sous le nom de «Service +1». En 2007, divers ateliers pilotes ont été réalisés, des standards définis, puis la culture d'entreprise et les principes de conduite adaptés. En 2008, tous les collaborateurs participeront à un workshop d'une journée pour élaborer des mesures prometteuses d'excellents services et approfondir le sujet. Dans ce contexte, deux principes déterminants régissent notre initiative: la notion de Service +1 est tout autant applicable à nos relations avec nos collègues qu'à celles avec notre clientèle et elle doit être partie intégrante de notre culture d'entreprise. Ce n'est qu'ainsi que la Banque Coop pourra véritablement se démarquer des autres instituts présents sur le marché.

Gestion de la distribution

La Banque Coop a pour souci constant d'optimiser ses processus pour simplifier au maximum ses prestations à l'attention de ses clients. Ainsi, en novembre 2007, les extraits de compte ont été remaniés. Ils comportent désormais des informations détaillées sur les entrées et les sorties de paiements.

Pour savoir si nos efforts portent leurs fruits, nous relevons systématiquement six mois après l'établissement de toute relation avec un client son degré de satisfaction au moyen d'un questionnaire. En 2006, nous avons à nouveau obtenu une très bonne note avec 8,6 sur une échelle allant de 1 à 10.

Degré de satisfaction globale des nouveaux clients

sur une échelle de 1 à 10



eva

La gamme de prestations bancaires pour les femmes – eva – remporte un succès toujours plus vif. Comparé à l'exercice précédent, le nombre des clientes eva a progressé de plus de 25%.

D'août à novembre 2007, 14 manifestations eva consacrées à l'immobilier ont été organisées. Pour agrémenter quelque peu le sujet, les participantes ont eu droit, après la partie strictement informative, à un programme plus créatif placé sous le titre «Maisons, palais et leur histoire», détaillant la vie des femmes en Inde. Le guide de poche 2007 «Mon chez-moi» vient étayer le sujet et fourmille de conseils sur la construction, l'achat et le financement d'un bien immobilier.

En collaboration avec l'organisation BPW Switzerland (Business Professional Women), la Banque Coop a décerné pour la première fois en 2007 le Lena Award. Cette distinction vient récompenser des idées hors du commun, mises en pratique par des femmes pour des femmes et/ou des familles. Un comportement loyal à l'égard de la société et de l'environnement constitue la base de cette coopération avec BPW. En parrainant le Lena-Award, la Banque Coop veut contribuer à encourager parmi un large public la prise de conscience d'une telle approche.

En 2007, la série des evaletters était placée sous le thème de la femme et de la prévoyance; en 2008, la question des placements au cours des différentes phases de la vie sera abordée. L'evaletter paraît périodiquement et l'abonnement peut être souscrit sous www.banquecoop.ch.

PME

Afin de garantir un suivi véritablement approprié des petites et moyennes entreprises, nous avons lancé le projet PME. L'offre de produits et de prestations a été adaptée aux besoins des PME et une gamme tout spécialement définie. Elle comprend tous les services liés aux opérations bancaires quotidiennes. En recourant à cette offre combinée, les PME profitent de conditions spéciales très intéressantes. Une rubrique «Clientèle commerciale» a été inscrite dans l'internet. Y sont détaillés et expliqués tous les produits et prestations réservés aux PME. Un programme de formation poussé a préparé les conseillers à répondre avec compétence aux demandes des PME. En 2008, l'accent sera placé sur l'approfondissement des relations bancaires avec ce segment de clientèle.

**Nouveaux succès avec eva:
le nombre des clientes eva a progressé
de plus de 25%.**

Conseils aux seniors par des seniors:
une équipe constituée de collaborateurs
retraités de la Banque Coop est à dispo-
sition des clients de la même tranche d'âge
pour toutes les questions d'ordre financier.
Sur demande, même à domicile.

Des conseils individualisés:
la première agence de conseil de la Banque
Coop a été ouverte à Wetzikon.

Coopératives de construction et d'habitation

La Banque Coop entretient d'excellentes relations, fondées sur la confiance mutuelle et la continuité, avec les coopératives de construction et d'habitation. La manifestation désormais traditionnelle à leur attention était placée sous le titre de «Bâle et l'architecture moderne» et a affiché complet. La Banque Coop est fière d'être reconnue dans ce domaine comme partenaire compétent et ce, aussi pour ce qui a trait aux financements d'objets immobiliers.

Clientèle de plus de 50 ans

La Banque Coop est également à l'écoute de sa clientèle ayant atteint la cinquantaine. Sous le titre «Vivre plus intensément – 50+», elle lui propose des conseils pour évaluer les possibilités d'une retraite anticipée. Au moyen d'une analyse approfondie de la situation financière, l'épargne requise pour réaliser un tel objectif est calculée au plus près. Cette évaluation s'accompagne de propositions de placement concrètes ou d'une planification financière ouvrant les portes à une vie plus insouciante pour cette étape de la vie.

Conseils aux seniors par des seniors

Une équipe fraîchement créée et constituée de collaborateurs retraités de la Banque Coop, jouissant d'une longue expérience dans le conseil à la clientèle, s'occupe des questions financières des personnes se trouvant dans la même phase de vie. Sur demande, nos spécialistes retraités se rendent au domicile de cette clientèle.

Stratégie de distribution

La Banque Coop recourt à plusieurs réseaux pour répondre aux attentes de ses clients. Ainsi, fin 2007, 33 succursales réparties sur le territoire national étaient à leur disposition. Le Call center leur est ouvert du lundi au vendredi, entre 8 h et 20 h. L'internet avec l'OnlineBanking tout comme les distributeurs automatiques d'espèces sont accessibles 24 heures sur 24 et ce, 365 jours par an. Avec le nouveau concept d'agence de conseil, la Banque Coop franchit une étape supplémentaire pour s'imposer sur le marché comme institut spécialisé dans la distribution.

Succursales/ouverture de l'agence de conseil à Wetzikon

Depuis la mi-2006, la Banque Coop met tout en œuvre pour rendre ses succursales encore plus conviviales et pour uniformiser leur architecture, afin qu'elles soient

d'emblée reconnaissables par sa clientèle. Fin 2007, les sièges de région Lausanne, Berne et Lugano ainsi que les succursales Zoug, Zurich-Wiedikon, Olten et Bâle-Gundeltingen ont été réaménagés selon la nouvelle image de marque «fair banking». Les agences transformées sont très accueillantes et lumineuses, car nous voulons que nos clients s'y sentent bien. En 2008, ce sera le tour du siège de région de Zurich et de diverses succursales de faire peau neuve. Par ailleurs, dans le courant du 4^e trimestre 2008, la Banque Coop de Winterthur pourra recevoir ses clients à un nouvel emplacement sis à la Bahnhofplatz 12.

Le 5 mai 2007, la Banque Coop inaugurait à Wetzikon sa première banque de conseil, axée sur deux zones: l'une réservée aux billetteries et l'autre aux activités de conseil. L'accent a été placé sur le suivi de la clientèle et ce, à l'endroit et à l'heure lui convenant le mieux. Ce concept de distribution est fort apprécié de nos clients. Dans les années à venir, la Banque Coop souhaite ouvrir des agences supplémentaires fondées sur ce modèle. Nous recherchons des emplacements idoines, forts des enseignements tirés de l'agence de Wetzikon et des réactions de la clientèle.

Coopération stratégique avec Nationale Suisse

A l'été 2007, Nationale Suisse et la Banque Coop ont conclu un partenariat stratégique dans la distribution et le développement de produits. Au 1^{er} janvier 2008, il a été lancé dans toute la Suisse. Grâce au développement de produits combinés de banque et d'assurance, les deux sociétés souhaitent apporter une plus-value notable à leurs clientèles respectives. Cette offre de prestations s'adresse en premier lieu aux propriétaires de leur résidence principale, à la clientèle placements ainsi qu'aux PME. Cette coopération permet à la Banque Coop de renforcer durablement son impact sur le marché et, par là-même, d'exploiter des sources de revenu supplémentaires.

OnlineBanking

Le programme OnlineBanking entièrement modernisé fin 2006 a séduit les utilisateurs. Ses principaux atouts: une convivialité indéniable et un degré de sécurité remarquable. En 2007, il a été procédé à diverses adaptations d'ordre technique pour rendre ce programme encore plus confortable pour notre clientèle. En décembre 2007, sa présentation a été revue et correspond désormais au nouveau corporate design de la Banque Coop.

Call center

En 2007, le nombre des appels réceptionnés par le Call center a été similaire à celui de 2006. Les demandes recouvrent un large domaine allant des renseignements sur le solde du compte jusqu'aux questions complexes touchant l'OnlineBanking, en passant par des informations sur différents produits. Des appels mystères réguliers qualifient à 98% d'excellentes les prestations inbound fournies par le Call center. Un nouveau concept de formation, dont bénéficie l'ensemble des collaborateurs, tout comme l'optimisation de divers processus ont certainement contribué à ce résultat des plus réjouissants. Tous les déroulements sont examinés périodiquement pour voir s'ils répondent bien aux exigences de notre clientèle, puis adaptés si nécessaire.

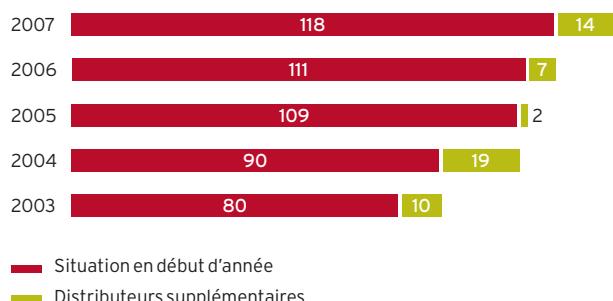
L'équipe outbound soutient les succursales dans la fixation de rendez-vous pour des entretiens de conseil. Cette prestation supplémentaire proposée depuis 2007 s'avère précieuse, puisque 15% des clients contactés ont souhaité pouvoir discuter personnellement avec un conseiller dans une succursale. Elle répond donc à un véritable besoin.

Distributeurs automatiques d'espèces

Au 31.12.2007, la Banque Coop entretenait 132 Bancomat à travers toute la Suisse. Outre les 41 appareils installés dans les succursales de notre institut, les autres distributeurs se trouvent à des emplacements divers, la plupart toutefois dans des centres Coop. La collaboration avec ce groupe prévoit une expansion de ce réseau.

Le parc de Bancomat est constamment renouvelé. En 2008, une optimisation du logiciel est prévue dans le but de simplifier encore plus ce type d'opérations pour notre clientèle.

Evolution du nombre de distributeurs automatiques d'espèces



Hypothèques

Comparé sur le long terme et en dépit des augmentations en 2007, le niveau des taux reste bas. Dans un tel environnement, le rêve de devenir propriétaire de son logement se réalise plus aisément et la demande de biens immobiliers progresse. L'attrait de cette solution est rehaussé par la diversité des variantes. Ainsi, la propriété par étage remporte un succès toujours plus marqué. Cette évolution profite aussi à la Banque Coop. Pour la première fois de son histoire, le volume des prêts hypothécaires a franchi la barre des 10,0 milliards de francs. La croissance ambitieuse projetée pour 2007 de CHF 560 millions a été dépassée de 21,4%. Au moyen de produits hypothécaires simples et standardisés, la Banque Coop souhaite étendre sa part de marché et accompagner des particuliers, des PME et des coopératives de construction et d'habitation dans leurs projets de financement.

La répartition des prêts hypothécaires en hypothèques à taux fixe et à taux variable a sensiblement changé en 2007. Alors que, ces dernières années, la part des hypothèques variables tournait autour de 20%, elle a augmenté à 33,8% en 2007. Le niveau des taux plus bas pour cette forme d'hypothèque que pour les hypothèques fixes n'est pas étranger à cette évolution.

L'hypothèque Supercard, une exclusivité de la Banque Coop grâce à laquelle les clients bénéficient d'un rabais de taux attrayant contre des superpoints, connaît une très forte demande. Ainsi, en 2007, le volume de ce produit a quadruplé.

Epargne

Au 31.12.2007, les fonds de la clientèle sous forme d'épargne et de placement atteignaient CHF 4,5 milliards, ce qui correspond à une diminution de CHF 308 millions comparé à l'exercice précédent.

Le niveau des taux a augmenté par rapport à 2006. Des transferts vers des formes de placement assorties d'une rémunération plus attrayante ont entraîné la baisse des fonds déposés sur des comptes d'épargne. Suite à la progression de CHF 144 millions comparé à 2006, année déjà excellente, le volume des obligations de caisse s'inscrit à CHF 673,6 millions. Les placements à terme fixe ont fait encore mieux avec un volume de CHF 2,4 milliards qui équivaut à une hausse de CHF 673,0 millions comparé à l'exercice précédent.

En 2007 également, diverses promotions sont venues souligner l'attrait et la notoriété des produits passifs. Le compte de prévoyance 3 figure parmi les favoris de la clientèle, le nombre de comptes a progressé de 2635 et le volume de CHF 34 millions.

Pour simplifier sa palette de produits, la Banque Coop a changé le nom de différents comptes d'épargne à fin 2007.

Carte Visa Banque Coop

Depuis l'automne 2007, l'offre de cartes de crédit de notre institut s'est enrichie avec la carte Visa Banque Coop. La clientèle a donc accès aux deux cartes de crédit les plus connues et peut profiter d'une offre combinée (MasterCard Banque Coop et Visa Banque Coop) à un tarif préférentiel.

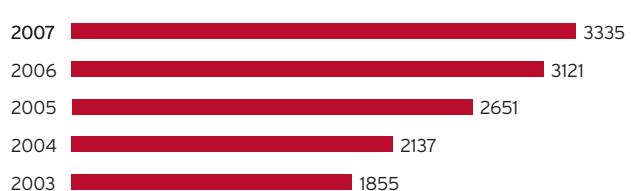
Fonds de placement

En dépit de la concurrence accrue émanant de la propre émission de produits structurés (volume 2007: CHF 158 millions), l'objectif de volume fixé à CHF 200 millions a pu être dépassé de CHF 100 millions pour s'inscrire à CHF 3,3 milliards au 31.12.2007 (exercice précédent: CHF 3,1 milliards). Le degré de pénétration des fonds (la part des fonds de placement dans la fortune gérée) s'est à nouveau accentué et atteignait 36% (exercice précédent 34%) fin 2007. La Banque Coop vise une progression du volume des fonds de placement de CHF 200 millions en 2008.

Les informations sur les produits et prestations de la Banque Coop axés sur un développement durable se trouvent à partir de la page 15 du présent rapport de gestion.

Evolution du volume des fonds de placement

en millions de CHF



Planification financière

Le volume des acquisitions a affiché une progression de 100% par rapport à l'exercice précédent, avec un afflux de fonds de CHF 52 millions et un octroi de prêts hypothécaires pour un montant de CHF 16 millions. L'afflux de fonds provient du transfert de dépôts auprès de banques tierces ainsi que d'avoirs de prévoyance du 2^e et du 3^e pilier échus au moment de l'entrée à la retraite. Concernant les hypothèques, il s'est agi de reprises, mais aussi de nouveaux financements.

Gestion de fortune

Le nombre de mandats s'est accru dans tous les segments, mais plus spécialement dans celui de la clientèle privée. Cette évolution est très réjouissante, car la progression avait déjà été remarquable les exercices précédents.

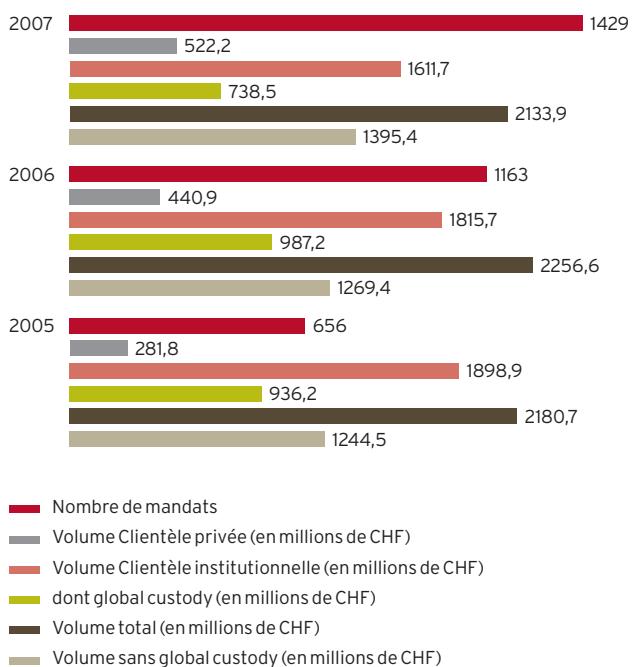
Dans le segment de la clientèle institutionnelle, des mandats supplémentaires ont été acquis, ce qui s'est traduit par une progression du volume. Toutefois, le volume géré par global custody a diminué de près de CHF 250 millions suite à la dissolution de deux gros mandats passifs.

La performance des différentes stratégies appliquées dans la gestion de fortune a été largement déterminée par les turbulences qui ont agité les marchés des actions en 2007, les chiffres étant contrastés. Les stratégies Plus qui comprennent des hedge funds et des matières premières ont réalisé une excellente performance.

En 2007, il a été procédé à diverses adaptations des logiciels dans la gestion de fortune et à des automatisations des processus pour permettre une réalisation plus efficace et rapide de nos stratégies. Parallèlement, les comptes rendus sont devenus plus transparents encore. Ils se présentent sous un nouveau layout mieux lisible.

En 2008, la Banque Coop vise une progression de CHF 200 millions pour le volume des mandats. Les déroulements internes continueront à être automatisés, contribuant ainsi à l'accroissement de la qualité.

Evolution du volume



Engagement envers les collaborateurs

Au 31.12.2007, la Banque Coop comptait 633,6 collaborateurs en données apurées du temps partiel. Les apprentis sont pris en considération à 50%.

Stratégie en matière de ressources humaines

En 2007, la Banque Coop a une nouvelle fois obtenu une distinction pour sa politique d'entreprise favorable à la famille. Après avoir remporté le Prix Egalité en 2005 et le Prix famille entreprise 2007 dans la région Biel/Bienne-Soleure, elle a été le premier institut financier à recevoir le certificat Entreprise favorable à la famille décerné par la société Familienmanagement GmbH. Par ailleurs, en 2008, la Banque Coop deviendra membre de l'association Controlling en matière d'égalité hommes/femmes, afin de vérifier les progrès réalisés dans ce domaine.

La Banque Coop accorde une grande importance aux possibilités permettant de mieux concilier vie professionnelle et familiale. Elle veut figurer parmi les leaders dans ce domaine et développe en permanence des solutions. Elle a donc décidé de majorer le congé de paternité payé qui s'élevait à une semaine pour le premier enfant et à deux semaines à partir du deuxième, à deux semaines de congé payé et quatre semaines de congé non payé. Ce congé de paternité de six semaines au total peut désormais être pris par tranches sur une période de six mois. Par ailleurs, les collaborateurs peuvent consulter la société Familienservice GmbH pour toute question se référant à la garde des enfants, à la garde de parents nécessitant des soins ou encore à l'aide ménagère.

En 2008, les principales tâches au niveau des ressources humaines consisteront dans l'introduction d'un manuel de conduite valable pour l'ensemble du groupe, dans le lancement d'un cockpit RH tout comme dans la réalisation d'un sondage auprès des collaborateurs avec la société Gallup.

Planification et développement RH

Niveau de formation

Par rapport à l'exercice précédent, le niveau de formation des collaborateurs présente une détérioration de 0,08 points de base (actuellement: 5,22). Cette évolution est attribuable à la fluctuation. La Banque Coop maintient son objectif, à savoir parvenir à une moyenne de 5,0 dans un délai de cinq ans. (1 = diplôme universitaire / 8 = école obligatoire)

Le stage proposé aux diplômés d'une université a largement fait ses preuves à la Banque Coop. Cette expérience positive a incité la maison mère (la Banque Cantonale de Bâle) à mettre en place un tel programme dès 2008.

La certification des formateurs de pratique, lancée en 2006 par l'Association suisse des banquiers, progresse à grands pas. La Banque Coop souhaite que tous les formateurs de pratique disposent de cette certification d'ici à 2009. A fin 2007, 45% d'entre eux étaient déjà intégrés dans ce processus.

Formation à la vente et aux activités de conseil

En 2005, la Banque Coop a introduit le processus de conseil et de vente structuré Vamos dans le but de garantir un suivi de la clientèle véritablement adapté à ses besoins. Le point fort de la formation 2007 Vamos Spirit a été placé sur l'entraînement aux entretiens avec les clients, les conseillers ayant alors été mis en situation réelle. Dans le cadre de coachings réguliers, les supérieurs s'assurent que les connaissances acquises sont bien utilisées.

Journées de formation

Par rapport à l'exercice précédent, les coûts de formation par unité de personnel ont légèrement diminué. Le nombre de journées de formation par unité de personnel devrait être majoré à 2,5 en 2008.

Année	Total des journées de formation	Total unité de personnel au 31.12.	Journées de formation par unité de personnel
2005	2 472	614,90	4,02
2006	1 653	636,20	2,59
2007	1 278	633,60	2,01

L'excellence à l'honneur:
la Banque Coop est le premier institut
financier à obtenir le certificat
«entreprise favorable à la famille».

Promotion de la femme:
progression de la part des femmes membres
de la direction et de l'encadrement.
Depuis les nouvelles élections, le nombre
de femmes dans la Commission du
personnel a grimpé à sept.

Part du temps partiel:
pour la première fois, l'objectif fixé
à 22% de l'effectif global a été atteint.

Dépenses de formation par unité de personnel

Année	Coûts de formation en CHF 1000	Unité de personnel	Coûts par unité de personnel en CHF 1000
2005	983	614,90	1 599
2006	1 191	636,20	1 872
2007	1 123	633,60	1 772

En 2006, les dépenses par unité de personnel en augmentation étaient attribuables à de nombreuses formations dans le cadre du processus de conseil et de vente Vamos. En 2007, les formations ont ciblé des groupes bien définis, ce qui a entraîné une baisse des dépenses par unité de personnel.

Formation des apprentis

De 16 apprentis, 15 ont réussi les examens de fin d'apprentissage en juillet 2007. 13 apprentis ont été embauchés par la Banque Coop à l'issue des examens. La Banque Coop forme 60 apprentis et stagiaires (état au 31.12.2007). La part des femmes atteint 50%. Depuis 2007, la Banque Coop propose pour la première fois une formation pratique de base aboutissant à une attestation fédérale.

Promotion de la femme

La part des femmes membres de l'encadrement ou de la direction s'est accrue par rapport à l'exercice précédent. La formation plus poussée des jeunes cadres, la gestion ciblée de la relève par le biais du Management by Objectives tout comme le programme de mentoring introduit en 2007 portent leurs fruits. D'ici à cinq ans, la Banque Coop veut majorer la part des femmes membres de la direction à 12% et celle des femmes membres de l'encadrement à 25%.

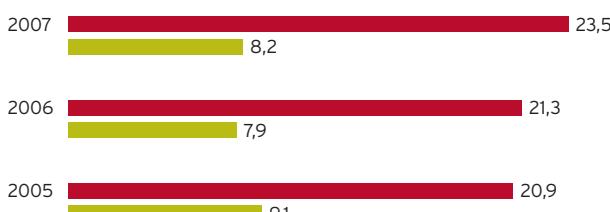
Durant l'exercice sous revue, la part des femmes dans la Commission du personnel a connu une évolution réjouissante. Depuis les élections de renouvellement, leur nombre est passé de deux à sept sur un total de 12 membres.

Part du temps partiel

La part du travail à temps partiel connaît une évolution très réjouissante à la Banque Coop. L'objectif de 22,0% défini pour l'effectif global a été atteint pour la première fois en 2007. Le temps partiel reste un domaine largement réservé aux femmes, les hommes hésitant encore beaucoup à y recourir. D'ici à cinq ans, la Banque Coop souhaite encourager ces derniers à opter pour ce modèle (taux visé: 12%).

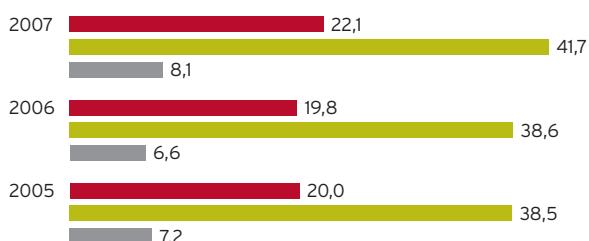
Part de femmes avec fonction d'encadrement/ de direction

en %



Part des femmes membres de l'encadrement
Part des femmes membres de la direction

Part du temps partiel en %



Pourcentage temps partiel/effectif global
Pourcentage temps partiel femmes
Pourcentage temps partiel hommes

Banque Coop:

notre décision de nous engager pour un développement durable vient souligner notre prise de conscience dans ce domaine en tant qu'entreprise. Cet engagement ne se limite pas à une contribution efficace en faveur de la préservation des ressources et de la réduction de la pollution dans le cadre de nos activités. Il inclut également une prise de responsabilités sur le plan social et une attitude réfléchie.

Engagement envers la société et l'environnement

Engagement pour un développement durable au sein de la société

Compte rendu

La Banque Coop considère que son engagement pour un développement durable fait partie intégrante de son activité. C'est la raison pour laquelle les informations sur les aspects financiers et autres du développement durable figurent dans le présent rapport de gestion. Pour établir ce compte rendu, la Banque Coop se fonde sur les principes de l'initiative mondiale sur les rapports de performance, la Global Reporting Initiative (GRI), et sur le complément applicable aux prestataires financiers (Financial Services Sector Supplement). Les indicateurs correspondants figurent à partir de la page 19 du présent document.

Afin de répondre aux besoins d'informations de parties prenantes spécialement interpellées par ce sujet, la Banque Coop établit un compte rendu détaillé, disponible dans l'internet sous:
www.banquecoop.ch/Nachhaltigkeit

La section Développement durable

La section Développement durable coordonne l'engagement de la Banque Coop dans ce domaine et assume la responsabilité technique pour l'introduction et la réalisation des mesures ainsi que des programmes y relatifs. Sur le plan organisationnel, la section Développement durable est rattachée au centre de compétences Marketing au sein du département Présidence du groupe.

Le Comité pour un développement durable

Le Comité pour un développement durable conseille la Direction générale dans la définition de la stratégie et de la politique d'entreprise, mais aussi dans le processus décisionnel impliquant des questions écologiques, sociales et éthiques.

Voici la composition en 2007 du Comité pour un développement durable:

Membres externes

• Pascale Bruderer
Membre du Conseil national

• Barbara E. Ludwig
Responsable de la division Protection des victimes et des témoins, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, La Haye

• Heidi Schelbert-Syfrig

Professeur honoraire à l'Université de Zurich

• Andreas Sturm

Sturm Consulting, partenaire d'Ellipson AG

Membres internes

• Kurt H. Hercher

Membre de la Direction générale

• Mathias von Wartburg

Responsable Centre de compétences Marketing

• Hansjörg Ruf

Responsable section Développement durable

Produits et prestations de services pour un développement durable

Les produits de la Banque Coop qui portent le label «Développement durable contrôlé» sont régulièrement soumis à un audit par le Comité pour un développement durable. Nos clients ont ainsi la certitude que ces produits répondent aux exigences en matière de protection de l'environnement, de responsabilité sociale et de rentabilité.

Hypothèques axées sur un développement durable

La Banque Coop encourage les constructions et rénovations respectueuses de l'environnement; elle accorde un rabais pouvant atteindre jusqu'à 0,60% par an sur les taux hypothécaires en vigueur pour les projets de réhabilitation permettant de réaliser des économies d'énergie (hypothèque écologique) ou pour des bâtiments érigés ou rénovés conformément aux standards Minergie, Minergie-P ou Minergie-ECO.

En raison de la forte hausse des coûts de l'énergie mais aussi du débat sur le climat, les standards de construction Minergie s'imposent de plus en plus; on le perçoit avec le doublement du nombre des hypothèques Minergie figurant dans le portefeuille de la Banque Coop au cours de 2007.

Produits de placement

Les produits de placement axés sur un développement durable proposés par la Banque Coop permettent aux investisseurs d'obtenir un rendement approprié tout en contribuant, par la sélection des titres, à un développe-

ment durable. Avec cette approche, ils aident à préserver notre patrimoine naturel tout en faisant preuve de solidarité à l'égard des générations actuelles et futures.

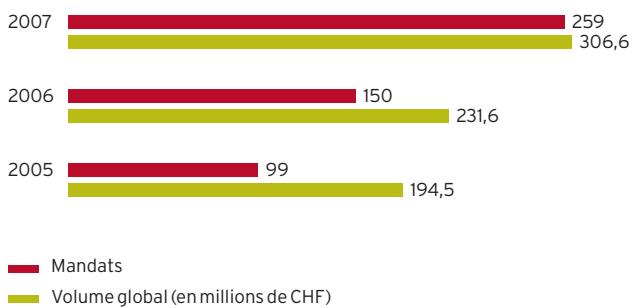
Fonds de placement pour un développement durable

Au 31.12.2007, le volume des fonds de placement pour un développement durable atteint CHF 180 millions, soit 5,4% du volume global des fonds. En 2007, la palette des fonds dotés du label de qualité «Développement durable contrôlé» s'est enrichie de deux fonds. Nous en dénombrons désormais huit. Les six fonds initiaux ont été soumis à un examen approfondi à l'automne 2007, afin de vérifier si les critères d'obtention de ce label étaient véritablement respectés. Ils ont tous sans exception passé cet examen. En 2008, l'audit de deux fonds supplémentaires pour un développement durable est prévu.

Protection des ressources – réduction de la pollution

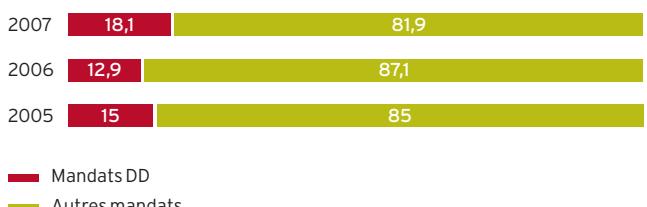
Grâce à une gestion de l'environnement systématique, la Banque Coop veut s'assurer que les ressources nécessaires à l'exploitation bancaire sont utilisées avec parcimonie pour réduire au maximum la nocivité pour l'environnement et le climat. Ainsi, elle cherche à optimiser sur le long terme sa consommation d'énergie, de papier et d'eau, mais aussi sa production de déchets, tout en améliorant la performance via des mesures techniques et opérationnelles. Par ailleurs, il faut bien avouer qu'un recours économique aux ressources contribue aussi à juguler les coûts et, partant, influe favorablement sur le résultat. Les indicateurs écologiques se trouvent à la page 19 du présent rapport de gestion. Ci-après, diverses optimisations obtenues en matière de protection de l'environnement sont décrites.

Croissance de la gestion de fortune pour un développement durable



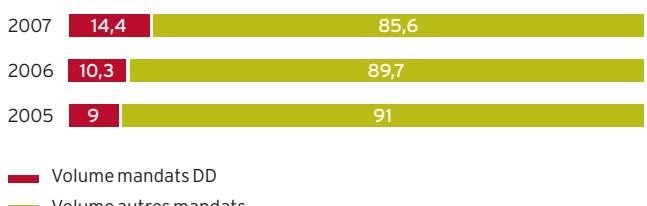
Part des mandats axés sur un développement durable dans la gestion de fortune

en %



Part en volume des mandats axés sur un développement durable dans le volume global des mandats

en %



Réduction de la consommation d'énergie

Comparé à 2003, la consommation d'énergie (électricité et énergie de chauffage) a été réduite de 23%. Cette diminution est attribuable à la mise en œuvre de mesures d'amélioration dans le domaine des bâtiments, mais aussi au recours à des techniques bureautiques peu énergivores. A ces facteurs sont venues s'ajouter les températures plutôt clémentes de l'hiver 2006/2007.

Optimisation de la consommation de papier

La réduction de la consommation de papier et le recours à du papier recyclé participent activement à la protection de l'environnement. Comparé à 2003, la consommation de papier a diminué de 25%. Depuis 2007, la Banque Coop emploie presque exclusivement du papier recyclé à 100%, accompagné du label environnemental Blauer Engel. Au printemps 2007, le WWF Suisse* félicitait la Banque Coop pour sa politique exemplaire d'approvisionnement en papier.

Réduction des gaz à effet de serre

En tant que prestataire de services, la Banque Coop ne figure pas parmi les gros émetteurs de gaz à effet de serre. Malgré tout, elle souhaite limiter à un minimum ces émissions grâce à une utilisation ciblée des ressources. La majorité des émissions de gaz à effet de serre de la banque provient de sources indirectes. Elles découlent ainsi de la production d'électricité, d'énergie de chauffage, du traitement de l'eau ainsi que de la fabrication de biens de consommation comme le papier ainsi que de l'élimination de déchets. Comparé à 2003, les émissions de ces gaz à effet de serre ont pu être compressées de 32%.

Consommation d'énergie

en kWh



Consommation d'énergie en données absolues de la Banque Coop en 2006/2007 comparé à 2003/2004. Délimitation du système: siège principal à Bâle. La consommation est en baisse de 23%. Les degrés-jours de chauffage (DJ) représentent la différence entre 20°C (température ambiante souhaitée) et la température extérieure moyenne d'une journée, lorsque cette température extérieure se situe en dessous de 12°C. Pour la valeur annuelle, les DJ de tous les jours de chauffage sont additionnés. Saisie et évaluation des données selon les principes VfU/GR.

Consommation de papier

en kg par collaborateur



Consommation de papier par collaborateur en données relatives. La consommation est en baisse de 21%. Délimitation du système: ensemble de la banque. Saisie et évaluation des données selon les principes VfU/GR.

Réduction des gaz à effet de serre – contribution à la protection du climat

en kg par collaborateur



Comparaison des émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes en données relatives par collaborateur. En données absolues, la réduction est de 32%. Délimitation du système: siège principal à Bâle. Saisie et évaluation des données selon les principes VfU/GRI.

* Etude écologique Achat de papier par les entreprises suisses – une comparaison, Carbotech AG sur mandat du WWF Suisse et de FSC Suisse, mars 2007 (existe uniquement en allemand).

Projets écologiques et sociaux

En soutenant des organisations et des initiatives dans le domaine social et écologique en Suisse, la Banque Coop souhaite contribuer à améliorer la situation des personnes défavorisées et souligner l'importance à préserver la nature.

Ligue suisse contre le cancer

La Ligue suisse contre le cancer est une organisation nationale, qui s'implique dans la recherche et la prévention, mais aussi dans le soutien des personnes atteintes de cette maladie. La Banque Coop est le partenaire financier de cette association et, avec une prestation financière, lui donne les moyens de ses interventions. Pour les années à venir, de nombreuses actions communes sont prévues, plus particulièrement dans la prévention où la Ligue contre le cancer pourra interroger d'autres cercles de la population via des manifestations ou du matériel d'information dans les succursales de notre institut.

Fédération Suisse de Tourisme Pédestre (FSTP)

Depuis 1934, la Fédération Suisse de Tourisme Pédestre s'engage pour la randonnée en Suisse, un sport de masse sain et respectueux de la nature. Avec des sections dans tous les cantons et au Liechtenstein, cette organisation travaille au maintien d'un réseau attrayant de chemins pédestres dans un environnement intact. De 2005 à 2007, la Banque Coop a apporté un soutien financier à cette fédération et organisé en collaboration avec elle des randonnées pour sa clientèle.

Initiative Hebelarm

L'Office de l'environnement et de l'énergie de Bâle-Ville (AUE) a lancé l'initiative «Hebelarm» (bras de levier). Elle permet aux sociétés de renoncer à l'intégralité ou à une partie du bonus auquel elles ont droit en lien avec la taxe d'incitation sur l'électricité, bonus qui est alors investi dans des projets encourageant une utilisation plus efficace de l'énergie ainsi que la création de postes de travail dans les pays en voie de développement. La Banque Coop a adhéré à cette initiative et mettra une partie de son bonus à disposition.

Dons de Noël

À l'approche de Noël, la Banque Coop épaulé des organisations actives dans le domaine social ou écologique en Suisse, moyennant un don de CHF 10 000.– pour chacune. Dans une annexe jointe aux extraits de compte du mois de novembre 2007, nos clients ont été invités à majorer notre don. Durant l'exercice sous revue, les organisations ci-après ont bénéficié de notre soutien:

• Projet Forêt de Montagne

préparation de la fonction de protection des forêts de montagne grâce à du travail sur une base de volontariat (www.bergwaldprojekt.ch)

• Fondation Amilcare

protéger les droits des adolescents en difficulté au Tessin (www.amilcare.ch)

• Le Copain

formation de chiens au service de personnes handicapées (www.lecopain.ch)

Affiliations

ÖBU – Schweizerische Vereinigung für ökologisch bewusste Unternehmensführung (Association suisse pour une conduite d'entreprise écologiquement responsable)

La Banque Coop est membre de l'ÖBU. Quelque 300 entreprises suisses de tailles et de domaines les plus divers se sont regroupées au sein de l'ÖBU pour s'engager en faveur d'une croissance de l'économie suisse dans le respect du développement durable. L'ÖBU réalise des projets se rapportant plus spécifiquement à l'entreprise, mais aussi à des sujets de politique économique. Elle encourage l'échange d'expériences entre les membres.

Agence de l'énergie pour l'économie

Au niveau du groupe BKB, la Banque Coop est membre du groupe Banques de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc). Cette institution s'engage en faveur d'une réduction des émissions de CO₂ et d'un renforcement de l'efficacité énergétique en exploitant toutes les possibilités économiquement rentables. Afin de réaliser les objectifs en matière d'énergie et de politique climatique de la Suisse, l'AEnEc conclut des conventions sectorielles avec la Confédération.

Association MINERGIE®

La Banque Coop a adhéré à l'association MINERGIE® qui encourage l'application rationnelle de l'énergie tout comme le recours à des énergies renouvelables, assortis d'une amélioration de la qualité de vie. Elle développe des standards et s'engage pour une technique MINERGIE®. Les constructions et les rénovations dotées du label de qualité MINERGIE® affichent des besoins d'énergie jusqu'à 50% plus faibles que les bâtiments conventionnels, offrent un confort accru et garantissent un meilleur maintien de la valeur.

Evaluation par des tiers

Le sérieux de notre engagement en tant que banque respectueuse et soucieuse d'un développement durable est confirmé par les notations attribuées par divers instituts. Ainsi, en 2003 déjà, l'action de la Banque Coop a été intégrée dans l'univers des placements pour un développement durable de la Banque Cantonale de Zurich et de la Banque Sarasin. Par ailleurs, les agences SiRi / Centre Info et INrate, spécialisées dans la recherche portant sur la responsabilité entrepreneuriale, ont également évalué la performance en matière de développement durable de la Banque Coop.

SiRi Company Ltd./ Centre Info

Pour 2007, la SiRi Company Ltd. a octroyé à la Banque Coop une notation Développement durable supérieure à la moyenne au sein du secteur bancaire.

Banque Cantonale de Zurich

La notation A octroyée en 2005 (sur une échelle de C à AAA) exprime une excellente performance globale sur le plan environnemental et social. Dans tous les domaines analysés, la Banque Coop a obtenu une note sensiblement supérieure à la moyenne de la branche.

INrate

L'agence de notation en matière de développement durable INrate analyse et évalue le développement durable écologique et social des entreprises, des institutions et des pays dans le monde entier. Tant pour la notation écologique que sociale, la Banque Coop a été très bien notée en 2007 par INrate comparé à la moyenne de la branche.

Indicateurs écologiques et sociaux 2007

Indicateurs selon la systématique EPI-Finance

Indicateurs relatifs au management

	Unité	2007	2006	2005
Effectifs totaux (apurés du temps partiel)	Nombre	663,1	636,2	614,9
Nombre de collaborateurs traitant des aspects environnementaux dans le processus d'activité (apuré du temps partiel)	Nombre	241	235	232
Nombre de spécialistes pour les questions environnementales (apuré du temps partiel)	Nombre	7	7	-

Période du 1.1. au 31.12.

Délimitation du système: ensemble de la banque (100% des collaborateurs)

Indicateurs relatifs aux produits

	Unité	2007	2006	2005
Part des crédits avec impact possible sur l'environnement (crédits hypothécaires)	Milliards de CHF	10,02	9,33	8,76
Part des crédits avec examen global des aspects écologiques (crédits hypothécaires)	%	100	100	100
Volume des fonds pour un développement durable	Millions de CHF	180	104	65
Part des fonds pour un déve- loppe- ment durable dans le volume global des fonds	Millions de CHF	5,00	3,35	2,50
Gestion de fortune pour un déve- loppe- ment durable en volume	Millions de CHF	306,6	231,6	194,5
Mandats de gestion de fortune pour un développement durable	Nombre	259	150	99
Part des mandats axés sur un développement durable dans le volume global des mandats	%	14,4	10,3	9

Etat au 31.12.2007

Délimitation du système: ensemble de la banque (100% des collaborateurs)

Indicateurs selon la systématique SPI-Finance

Management de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE)

	2007	2006	2005
Directives en matière de RSE	Culture d'entreprise	-	-
Approche des thèmes sensibles	cf. rapport de gestion, corporate governance page 56	-	-
Directives internes pour les aspects sociaux	cf. culture d'entreprise de la Banque Coop, instructions et directi- ves dans le Manuel de l'employé	-	-
Nombre de collaborateurs (apuré du temps partiel)		633,6	636,2
Taux de fluctuation en % (net)		9,7	9,5
Part des femmes dans les effectifs en %		39,5	41,4
Part des femmes dans l'encadrement / la direction en %		22,6	21,3
Nombre des apprentis et stagiaires		60,0	59,0
Rémunération des cadres dirigeants	cf. rapport de gestion, corporate governance page 56	-	-

Etat au 31.12.2007

Délimitation du système: ensemble de la banque (100% des collaborateurs)

Indicateurs d'économie entrepreneuriale

(selon systématique VfU 2007)

Indicateurs absolus

	GRI ¹⁾	Unité	2007/2006	2006/2005	2005/2004	2004/2003
Consommation de papier, total²⁾	(EN1)	t	169	163	195	226
Part du papier recyclé	EN2		76%	39%	32%	18%
Fibres fraîches totalement sans chlore			24%	61%	68%	82%
Energie directe, total	EN3	kWh	2 110 560	2 607 512	2 952 996	2 743 141
Energie intermédiaire directement achetée	EN3	kWh	2 110 560	2 607 512	2 952 996	2 743 141
Electricité			58%	55%	57%	61%
Chaleur à grande distance			42%	45%	43%	39%
Energie indirecte, total	EN4	kWh	3 843 528	4 483 045	5 122 397	4 857 828
Consommation d'eau, total	EN8	m ³	5 324	3 949	4 493	4 232
Eau potable			100%	100%	100%	100%
Evacuation de déchets, total	EN22	t	103	104	113	118
Matières de valeur séparées et recyclées			75%	80%	81%	82%
Incinération			25%	20%	19%	18%
Emissions directes et indirectes		t	210	298	333	309
Emissions directes	EN16	t	n.d. ³⁾	n.d. ³⁾	n.d. ³⁾	n.d. ³⁾
Emissions indirectes	EN16	t	156	237	261	226
«Autres» émissions indirectes	EN17	t	54	61	72	83

1) GRI: indicateurs selon la Global Reporting Initiative (G3/2006). EN=indicateurs de performance écologique

2) Ensemble de la banque, soit 100% des collaborateurs

3) L'électricité et la chaleur à grande distance ne produisent pas d'émissions directes

	Unité	2007/2006	2006/2005	2005/2004	2004/2003	Indice de référence ²⁾ Moyenne
Indicateurs relatifs						
Energie	MJ/coll.	26 431	32 335	37 145	31 481	39 045
Electricité	MJ/coll.	17 953	17 721	21 092	21 191	23 615
Energie de chauffage	MJ/coll.	8 478	14 614	16 053	13 290	15 430
Papier¹⁾	kg/coll.	269	261	307	339	199
Part du papier recyclé	%	76	39	32	18	23
Papier pour imprimante / photocopieuse	Pages A4/coll.	14 978	16 117	13 390	13 578	-
Eau	l/coll./j	74	55	63	59	86
Déchets	kg/coll.	357	356	395	411	286
Part du recyclage	%	72	73	74	77	58
Part de l'incinération	%	25	20	19	18	-
Part des déchets spéciaux ⁴⁾	%	3	7	7	5	-
Energie directe et indirecte						
Consommation directe d'énergie	MJ/coll.	26 431	32 336	37 145	34 481	-
Consommation indirecte d'énergie	MJ/coll.	48 133	55 594	64 433	61 064	-
Consommation indirecte d'énergie «autres»	MJ/coll.	4 894	4 635	5 436	5 927	-
Emissions directes et indirectes de gaz à effet de serre	kg/coll.	732	1 028	1 161	1 077	1 895
Emissions de la consommation directe d'énergie	kg/coll.	n.d. ³⁾	n.d. ³⁾	n.d. ³⁾	n.d. ³⁾	-
Emissions de la consommation indirecte d'énergie	kg/coll.	544	816	911	789	-
Emissions de la consommation indirecte d'énergie «autres»	kg/coll.	188	212	250	288	-

1) Ensemble de la banque, soit 100% des collaborateurs

2) Base de données de l'indice de référence: derniers indicateurs publiés par des banques comparables en Suisse

3) L'électricité et la chaleur à grande distance ne produisent pas d'émissions directes

4) Pas uniquement des déchets spéciaux, également des déchets électroniques

Engagement signifie s'être fixé un objectif. L'objectif de la Banque Coop est de respecter au quotidien la notion de loyauté à l'égard de sa clientèle, de l'environnement, de la société ainsi que de ses collaborateurs.

Engagement signifie aussi investir dans l'avenir. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop s'engage pour un développement durable et soutient diverses organisations actives dans le domaine social.

Engagement est également synonyme de passion. S'engager pour son prochain sans rémunération, sans remerciements. La Banque Coop consacre les pages qui suivent aux personnes qui s'engagent au quotidien pour un avenir digne d'être vécu.

Les huit portraits réunis dans le présent rapport sont dus à la plume de l'écrivain Alex Capus et aux photographies d'Andreas Mader. Alex Capus est l'un des auteurs les plus lus en Suisse. Il a été rendu célèbre par «Un avant-goût de printemps», «Patriarches» ou, récemment, «Une question de temps». Dans ses livres, il dépeint les itinéraires de personnes réelles et montre comme celles-ci essayent de vivre en toute dignité. Andreas Mader est photographe indépendant à Zurich et a voyagé dans toute la Suisse pour la Banque Coop afin de tirer le portrait de personnes qui s'engagent de façon désintéressée pour leur prochain.



PHILIPP GRUBER, originaire de Rittinen dans la Vallée du Cervin, n'a que 24 ans et a peut-être déjà sauvé une espèce en voie de disparition. En effet, il y a dix ans, son oncle Willy lui offrait une chèvre de la race Col noir du Valais; toutefois, seul petit hic: la chèvre n'avait pas un col noir, mais rouge. Cette chèvre à la teinte ratée n'intéressait pas les éleveurs et seul l'amour du jeune Philipp lui a littéralement sauvé la tête. Après un moment passé avec un bouc noir, la chèvre mettait bas deux magnifiques chevrettes rouges. Depuis ce jour, Philipp Gruber est le principal éleveur et sauveteur de la chèvre Col cuivré du Valais. Sans lui, cette espèce aurait sûrement disparu.

Chaque matin à cinq heures, il nettoie l'étable de ses chèvres avant de se rendre à Zermatt à son travail comme serrurier. Le soir, il passe à nouveau une heure avec ses chèvres. Des 25 chèvres à Col cuivré qui existent actuellement en Valais et dans l'Oberland bernois, 20 sont des descendantes directes de celle offerte par son oncle Willy à l'époque. Ils étaient fort nombreux à croire que les chèvres rouges étaient tout simplement restées trop longtemps au soleil, raconte Philipp Gruber. Mon objectif est que cette espèce de chèvre soit à nouveau reconnue comme une race à part entière. Pro Specie Rara l'aide dans cette initiative.

La fondation Pro Specie Rara, sise à Aarau, s'est fixé pour objectif de préserver la diversité de la faune et de la flore en Suisse. La chèvre à Col cuivré est tout particulièrement précieuse sur le plan culturel, explique le directeur Philippe Ammann. Toute personne désireuse de comprendre l'agriculture suisse doit aussi connaître les animaux qui lui ont permis d'exister.

Les chercheurs pensent que la chèvre à Col cuivré porte les gènes de la chèvre cuivrée italienne, disparue il y a très longtemps. Elle est, pour sa part, considérée comme l'ancêtre de la chèvre à Col noir du Valais. Dès qu'un nombre suffisant d'exemplaires rouges auront été trouvés, Philippe Ammann souhaite faire analyser leurs gènes. Pour préserver une espèce, 1000 femelles généralement sont indispensables, car il faut éviter l'inceste et les maladies héréditaires. Il reste encore un long chemin à parcourir.

Au cours de mes seize années d'activité dans la gestion fiscale, j'ai eu de nombreuses occasions de constater que dans notre pays si riche, bien des personnes vivent dans la pauvreté, raconte KURT RYF, 62 ans, de Langenthal.

Notre société de consommation et de gaspillage produit en surabondance, mais malgré tout ils sont très nombreux à rester sur le carreau.
J'ai toujours voulu contribuer à faire changer cette situation. Lorsque Kurt Ryf a pris sa retraite anticipée l'année dernière, il disposait brusquement de suffisamment de temps pour concrétiser ses paroles. Depuis mai 2007, il est le responsable de la section de «Table couvre-toi» à Langenthal. Chaque mercredi après-midi, son équipe de 16 collaborateurs et lui distribuent pendant une heure des denrées alimentaires aux personnes dans le besoin de la région. Actuellement, 46 bénéficiaires/familles, soit en tout 180 personnes, remplissent contre un franc symbolique leur panier avec des aliments de qualité – par exemple deux litres d'eau minérale, 1 kg de riz, du café, du thé, des soupes instantanées, des douceurs, de la confiture, du fromage, de la charcuterie, des yoghourts, des produits surgelés, des fruits, des légumes et de la salade tout comme, depuis peu et régulièrement, du pain.

Il est important d'aider son prochain, estime Kurt Ryf. Je prends par exemple grand plaisir à tondre le gazon d'une veuve de 85 ans, tribulaire d'une aide externe.

«Table couvre-toi» est une initiative émanant de l'économie privée. Elle a été créée en 1999 par le secteur des denrées alimentaires pour assurer une utilisation écologiquement et socialement sensée d'au moins une partie des 250 000 tonnes d'aliments devant être détruites chaque année.

Les destinataires de cette aide se composent des 10% de la population vivant en dessous du seuil de pauvreté en Suisse. Il s'agit souvent de familles nombreuses, monoparentales, de personnes exclues ou vivant en marge de la société. La plupart d'entre elles ne perçoivent pas d'aide sociale, bien qu'elles y auraient droit – quelques-unes ayant honte de la demander, beaucoup ne sachant même pas que de telles prestations existent.

Les 600 bénévoles travaillant pour «Table couvre-toi» remettent dans plus de 50 sections réparties dans quinze cantons des aliments une fois par semaine à plus de 8 000 nécessiteux. Grâce à cette initiative, près de 560 tonnes de denrées alimentaires ont trouvé une utilisation sensée en 2006. Le volume avait déjà atteint 750 tonnes en 2007 – la tendance indique clairement que cette évolution se poursuivra.







Depuis dix ans, SUSI BAUMANN, 52 ans, responsable de section, assure avec quatre collaboratrices locales l'entretien de la signalisation des chemins de randonnée de son village d'origine, Hinwil, ainsi que du village voisin, Bäretswil. Une à deux fois par an, la dessinatrice en bâtiment diplômée parcourt la totalité de son territoire, sillonné de pas moins de 90 kilomètres de chemins, pour nettoyer les panneaux et les libérer du lierre ou des autocollants apposés par malveillance. Souvent, elle doit réajuster des panneaux, afin qu'ils indiquent à nouveau la bonne direction. Si un panneau a été dérobé ou a servi de cible à quelque tireur amateur, elle se charge d'en commander un de rechange auprès de l'organisation Chemins pédestres zurichois, responsable de la signalisation. Il peut arriver qu'un chemin soit supprimé, puis tracé à un autre endroit lorsque, par exemple une ferme n'est plus utilisée à des fins d'agriculture et que les nouveaux habitants n'apprécient pas le défilé devant leur porte des promeneurs du dimanche. Dans ce cas, le chemin est déplacé et, après approbation par les communes et le génie civil, la durée de la randonnée recalculée. Pour ce faire, l'allure de Susi Baumann n'est absolument pas déterminante, mais un barème officiel très précis où le nombre de kilomètres à arpenter est mis en rapport avec la dénivellation.

Le 1^{er} novembre 1933 était créée la Zürcherische Arbeitsgemeinschaft für Wanderwege (ZAW), la première section cantonale pour les chemins de randonnée. Son objectif consistait et consiste encore à propager parmi un vaste public les bienfaits de la randonnée en pleine nature, loin du stress quotidien. Outre la signalisation de chemins appropriés, la ZAW permet de promouvoir cette activité en organisant régulièrement depuis 1949 des randonnées guidées, et en publiant des livres et des cartes sur le sujet.

Le réseau de chemins de randonnée signalisés compte plus de 2 700 km dans le canton de Zurich. Des collaborateurs pour la plupart bénévoles – du directeur et responsable technique aux 180 collaborateurs locaux en passant par les 35 responsables de section –

se chargent d'une signalisation uniforme avec les panneaux, écrits et autres, tous de couleur jaune. La charge financière (matériel, salaires, indemnisations, etc.) se chiffre à plus de 300 000 francs par année et est assumée par le canton de Zurich.

En collaboration avec les CFF, l'organisation Chemins pédestres zurichoises organise en outre régulièrement des randonnées et semaines de randonnées guidées. Hormis les 30 randonnées du week-end, la section propose des sorties le mercredi après-midi (avec le TCS) tout comme des randonnées d'hiver (dont des tours en raquettes). Une équipe de 16 guides se charge de définir le programme.



CORNELIA JACOBS, 53 ans, soigne chez eux, des enfants et des jeunes souffrant de graves maladies chroniques, afin de limiter à un strict minimum leurs séjours à l'hôpital. Pour les parents, le pire est de savoir qu'à l'hôpital leur enfant souffre non seulement physiquement, mais aussi psychiquement, car il est loin de sa maison et de ses proches, nous explique cette infirmière diplômée, spécialisée dans les soins palliatifs. Depuis 1999, elle travaille dans la première organisation Spitex de Suisse pour les enfants. Nombre de ses patients sont atteints de maladies (rares) du métabolisme ou du système immunitaire, de maux chroniques ou d'un lourd handicap de naissance. Avec l'aide de ses équipes, elle permet aux enfants de rester dans l'environnement qui leur est familier – pour certains jusqu'à leur guérison, pour la plupart malheureusement jusqu'à leur décès. Grâce à ces soins apportés à domicile, les familles aménagent leur quotidien tout en y intégrant l'enfant malade. Pour les frères et sœurs de l'enfant malade, c'est un véritable soulagement de savoir que les parents ne devront plus passer leur temps à l'hôpital, précise Cornelia Jacobs. L'organisation Spitex pour les enfants apporte aussi un soutien lorsque la famille souhaite, après de longues années, partir une fois en vacances et ce, avec l'enfant, qui reste tout naturellement un élément à part entière de cette cellule familiale.

Cornelia Jacobs a choisi cette mission après avoir perdu deux compagnons et appris à quel point il est important de pouvoir compter sur un appui dans ces situations. Les soins palliatifs tout comme l'accompagnement des enfants et des jeunes ne va pas sans un engagement émotionnel considérable, mais lui apportent aussi un véritable enrichissement au quotidien. Je me réjouis à chaque fois de voir la joie que procurent à ces enfants malades les petites choses de la vie. Ils sont dotés d'une force émotionnelle extraordinaire qui prête presque à croire qu'un sort aussi difficile est uniquement réservé à ces caractères aussi courageux. Pour les parents, cette expérience peut s'avérer enrichissante lorsqu'ils parviennent à accepter la maladie et la mort comme phase de leur existence certes douloureuse, mais digne d'être vécue. Le jour où inexorablement la vie du petit patient touche à sa fin, c'est avec un grand sentiment d'amour que les proches se souviennent de lui et ils ne voudraient avoir manqué aucune minute passée avec le défunt. Ces souvenirs et ces moments viennent soulager la peine que les proches ressentent.

L'association Joël Mühlemann a été fondée en 1990 par Verena Mühlemann et son conjoint Eduard, suite au décès de leur fils Joël de quatre ans atteint d'une leucémie. Voulant faire appel aux services Spitex, Verena Mühlemann a remarqué à ses dépens que cette association de soins à domicile existait pour les adultes, mais pas pour les enfants. De sa propre initiative, elle a créé une organisation Spitex pour enfants dans le but de soutenir les parents d'enfants malades et handicapés, dans leur tâche parfois vraiment douloureuse. Verena Mühlemann souffre d'une maladie musculaire, est paralysée depuis son enfance et a très rapidement constaté à quel point une telle association faisait défaut. Actuellement, la Spitex pour enfants emploie dans toute la Suisse 120 aides-soignantes diplômées, qui suivent à domicile des enfants atteints de maladies graves. En 2007, 33 000 heures de soins ont été consacrées à 54 enfants.

Par rapport au service Spitex destiné aux adultes, le travail est nettement plus intensif, car les enfants sont souvent suivis pendant des journées et des nuits entières. Par ailleurs, l'association accompagne aussi les parents de l'enfant malade. Il est malheureusement fréquent que le couple ne résiste pas à cette épreuve, explique Verena Mühlemann. C'est la raison pour laquelle nous sommes volontiers là quand le père et la mère ressentent le besoin de se faire du bien et de se consacrer mutuellement un peu de temps. Les coûts des soins et du suivi sont assumés par la caisse-maladie ou l'assurance invalidité. Les coûts non couverts par ces institutions sont réglés grâce à des dons.

J'ai eu énormément de chance dans la vie, raconte MARC KEHL, 61 ans, commerçant en textile indépendant, originaire de St-Gall, qui s'est récemment retiré des affaires. Le temps est maintenant venu pour moi de rendre un peu de ce que la vie m'a offert. Et Marc Kehl donne surtout beaucoup de son temps à ceux que notre société a tendance à vouloir ignorer: les délinquants masculins souffrant de problèmes psychiques.



Marc Kehl consacre ses heures de loisirs aux prisonniers du centre de rétention Bitzi à Mosnang SG, qui abrite principalement des condamnés de Suisse orientale. Il les visite dans la cafétéria ou effectue une promenade avec eux. Lorsque l'un de ces hommes est de sortie, il l'accompagne à l'Olma déguster une saucisse. Au début, ses amis et sa famille n'acceptaient pas vraiment que Marc Kehl côtoie bénévolement des meurtriers, des violeurs, des pédophiles et des chauffards invétérés. Peu à peu néanmoins, ils ont compris qu'il était soucieux d'accorder son temps à ceux qui en ont le plus besoin. Les délinquants de cette catégorie sont littéralement rejetés par leurs familles et ils n'ont pratiquement aucun contact avec le monde extérieur, explique Marc Kehl. Je vais vers eux et assume une partie de leur fardeau. Et le plus souvent, je rentre le cœur lourd. Le contact avec le monde de la prison n'est pas toujours facile. La plupart des délinquants rendent la société responsable de leurs actes, minimisent les faits. Toutefois, il n'incombe pas à Marc Kehl d'effectuer un travail de réflexion pour surmonter avec eux leur passé. Je cherche à faire rentrer dans les murs de cette institution le quotidien, le monde réel. Et si cette approche leur simplifie leur vie, voire leur permet un jour de reprendre pied dans la société, alors mes efforts auront été payants.

Dans le centre Bitzi (MZB), des délinquants ayant des problèmes psychiques accomplissent leur peine et suivent une thérapie axée sur leur délit, dans le but d'empêcher une récidive. Depuis deux ans, le programme de réinsertion dans le monde extérieur prévoit que des accompagnateurs bénévoles rendent régulièrement visite aux prisonniers et instaurent avec eux une relation basée sur la confiance. Avec cette méthode, une tranche de vie dite normale rentre dans cette institution fermée et les délinquants ne perdent pas entièrement le contact avec la réalité.

Le centre est constamment en quête de personnes prêtes à s'engager comme accompagnateurs. Les exigences sont élevées: il faut aimer le contact avec les gens, savoir communiquer, mais aussi avoir la force d'aborder les prisonniers sans a priori malgré leurs méfaits. Heureusement, il ne m'appartient pas de juger ces personnes, dit Marc Kehl. Dans ma vie, j'ai réalisé l'expérience que rester sur le droit chemin ou non relève souvent de la chance ou de la malchance.





Au cours des six dernières années, INGE BRUNNER, 44 ans, s'est consacrée avec tout son élan à son travail dans l'informatique avant de prendre un congé sabbatique bien mérité de quatre mois pour entreprendre seule un voyage en Amérique du Sud. Ce périple lui a donné envie de changer son existence et d'entreprendre quelque chose de concret pour ses prochains et la nature. Elle a dénoncé son contrat qu'elle avait auprès d'une filiale suisse d'un société américaine d'ordinateurs, s'est mise en quête d'une nouvelle tâche et a trouvé dans l'internet le projet Forêt de montagne.

J'ai immédiatement su que c'était ce que je recherchais, raconte Inge Brunner. Pendant une semaine, elle a planté de jeunes arbres, dégagé des chemins de randonnée, arraché des clôtures de protection du gibier devenues inutiles et construit des trépieds, sur le Lucmagnier en dessus de Curaglia, le tout sous la conduite avertie de gardes forestiers. Avec 15 autres bénévoles, elle a vécu à plus de 2000 mètres sous une tente. Les repas étaient préparés et pris à l'extérieur ou dans le refuge de montagne.

Rentrée chez elle à Zurich après une semaine en pleine nature, Inge Brunner était animée par la conviction d'avoir enfin trouvé sa voie.

Le projet Forêt de montagne a été initié en 1987 dans le cadre du débat sur le dépérissement des forêts par les gardes forestiers Renato Ruf et Wolfgang Lohbeck, avec le soutien de Greenpeace et du WWF. Ce projet a pour but la préservation, l'entretien et la protection de la forêt, mais aussi des paysages dans les régions de montagne. La forêt ne doit pas devenir l'objet d'un débat interminable, mais un élément de vie et de vécu pour des volontaires accomplissant des tâches dans un cadre réel. Grâce à un travail pratique, ces bénévoles se familiarisent avec la forêt en faisant appel à tous leurs sens. Ils ont entre 18 et 88 ans et s'engagent main dans la main avec les services forestiers locaux pour apporter une contribution active à la préservation des forêts. La participation se fait sur la base du bénévolat et est gratuite.

Le projet Forêt de montagne prend en charge l'hébergement, les repas, les assurances et la direction du projet. Le financement est assuré par les cotisations des membres et par des dons, mais aussi par le soutien conféré par diverses organisations et institutions. Il existe des ramifications en Allemagne depuis 1993, en Autriche depuis 1994, au Liechtenstein depuis 2004, en Ukraine depuis 2006 et dans les Pyrénées espagnoles depuis 2007.



RAFFAELE MATTEI, 51 ans, s'occupe depuis plus de vingt ans de jeunes risquant de dévier sur la mauvaise voie. Les conditions dans lesquelles ces enfants grandissent se ressemblent étrangement dans la plupart des cas, explique le directeur de la fondation tessinoise d'aide aux enfants en difficulté. Le père est absent et la mère boit, se drogue ou a des problèmes psychiques. A cette situation complexe s'ajoute un changement fréquent de domicile. Les enfants perdent alors confiance dans le monde des adultes, confiance qui fait place à la colère. Cette rage explose une fois que ces jeunes atteignent douze, treize ans. C'est à ce moment qu'intervient Amilcare pour éviter que ces jeunes ne tombent à leur tour dans ce cercle vicieux empreint de drogue, délinquance et de dépendance sociale.

Notre tâche d'éducateur est devenue bien plus difficile au cours des quinze à vingt dernières années. Instaurer une relation, un dialogue avec ces enfants relève d'un véritable défi, raconte Raffaele Mattei. Ces jeunes ont vécu des expériences tellement traumatisantes qu'ils ne croient plus en rien, se méfient fortement des adultes et adoptent un comportement totalement destructif. A l'opposé, leur souhait de pouvoir enfin mener une vie normale est si grand que leur colère peut se transformer en une énergie positive considérable – du moment qu'ils ont regagné confiance à l'égard des adultes.

Les vingt éducateurs d'Amilcare mettent tout leur cœur pour regagner la confiance des jeunes et n'hésitent pas à effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires. Ce travail exige un engagement total, laissant très peu de place à une vie privée. Toutefois, c'est la seule façon de transmettre aux petits protégés une image tant soit peu favorable du monde des adultes. La tâche est ardue, mais si gratifiante. En effet, deux tiers de tous les adolescents suivis sont devenus des adultes avec les deux pieds sur terre et indépendants de l'aide financière de la société. Il va sans dire que ce travail d'éducation n'est pas gratuit, précise Raffaele Mattei. Néanmoins, chaque franc que la société investit aujourd'hui dans ces adolescents correspond à des milliers de francs économisés à l'avenir.

La fondation Amilcare a pour mission d'aider les adolescents en difficulté, de leur permettre de regagner la confiance et l'assurance nécessaires pour affronter le quotidien. Elle tient trois maisons à Locarno, à Massagno et à Lugano ainsi qu'une structure d'accueil de jour à Lugano Besso et une équipe mobile active à différents endroits. La fondation suit actuellement près de 60 jeunes âgés de 13 à 22 ans, issus de contextes sociaux difficiles, dont le développement personnel et l'intégration sociale seraient menacés s'ils ne bénéficiaient pas d'une aide. Les parents versent une contribution aux repas et à l'hébergement de leur enfant, contribution en fonction de leur revenu.

Les maisons sont ouvertes 365 jours par an, 24 heures sur 24. Les structures journalières restent fermées pendant six semaines. L'exploitation est assurée par un directeur de fondation, une secrétaire, quatre directeurs de maison ainsi que par vingt éducateurs diplômés. Amilcare perçoit un soutien financier de la Confédération et du Canton, mais est tributaire de 140 000 francs sous forme de dons pour établir des comptes équilibrés.

Un chien d'assistance est le contraire absolu d'un chien dressé, précise BLANCHE CERF, 62 ans. Un berger allemand bien dressé obéit au doigt et à l'œil – mais uniquement à son maître. Nos chiens sont des êtres à la formation polyvalente. Ils exécutent un ordre donné correctement, indépendamment de la personne.

Blanche Cerf, originaire de Bassecourt dans le canton du Jura, élève de jeunes labradors et golden retrievers, qui seront par la suite formés par l'association Le Copain, pour venir en aide à des personnes souffrant d'un handicap physique. Les premiers mois de la vie de ces chiens sont déterminants pour leur formation et leur caractère, explique Blanche Cerf. Les erreurs commises à ce moment sont pratiquement irréparables. Elle s'occupe de l'éducation de base, prend le bus et le train avec les chiots, les familiarise avec les bruits de la ville afin que, plus tard, ils accomplissent leur mission de manière fiable. Blanche Cerf garde les chiens pendant une année avant de les confier au centre de formation à Granges VS. Après leur formation, les chiens deviennent de véritables compagnons de vie pour les handicapés. Ainsi, ils ouvrent et ferment des portes, ramassent des objets tombés à terre, répondent au téléphone et apportent l'écouteur à leur maître, règlent les achats à la caisse située souvent à un niveau bien trop haut pour les personnes en chaise roulante, allument et éteignent la lumière, vont chercher de l'aide en cas de besoin, mais sont aussi de véritables copains, un élément non négligeable de leur fonction.

L'association romande Le Copain forme depuis 1994 des chiens d'assistance pour les personnes handicapées au plan moteur. Pour ce faire, elle se base sur la méthode française ANECAH, développée aux Etats-Unis et appliquée depuis plus de 25 ans par l'organisation C.C.I. (Canine Compagnons for Independence). Afin de pouvoir remettre les chiens gratuitement aux handicapés, Le Copain est absolument tributaire de dons.

La phase de prééducation débute à l'âge de 3 mois avec le placement des chiots en famille d'accueil. Le rôle de ces familles est primordial et conditionne l'aptitude des chiots à assimiler la phase d'éducation. A l'âge de 12 mois environ, les chiens quittent leur famille d'accueil pour suivre une formation à plein temps au Centre suisse d'éducation de chiens d'assistance situé à Granges (Valais). Ici, ils suivent

un entraînement conféré par divers éducateurs. Le responsable du centre, Pierre Fougere, a acquis son expérience en France et est le premier entraîneur pour chiens d'assistance de Suisse. Durant 6 mois, il travaille presque quotidiennement avec ces animaux. A la fin de l'éducation, lui et ses collaborateurs de l'association Le Copain, prennent les décisions d'attribution: uniquement des chiens obéissants, calmes et attachants seront remis à une personne handicapée.

Le chien d'assistance, contrairement au chien pour aveugles, ne guide pas la personne, mais l'accompagne et effectue quelques tâches difficiles ou impossibles pour une personne en fauteuil. Toutefois, le chien ne doit pas savoir décider quand une rue peut être traversée. Grâce à lui, son maître jouit d'une plus grande autonomie.



Pro Specie Rara

www.prospecierara.ch

Table couvre-toi

www.tischlein.ch

ZAW

www.zuercher-wanderwege.ch

L'association Joël Mühlemann

www.joel-kinderspitex.ch

Massnahmenzentrum Bitzi

www.bitzi.sg.ch

Le projet Forêt de montagne

www.bergwaldprojekt.ch

Fondazione Amilcare

www.amilcare.ch

Le Copain

www.lecopain.ch

La Banque Coop adresse ses sincères remerciements à toutes les personnes dont le portrait
rehausse notre rapport de gestion, pour leur engagement bénévole en faveur de la société,
mais aussi pour leur collaboration dans le cadre de l'établissement de ce compte rendu. Elles
y ont consacré beaucoup de temps et fait preuve d'une grande compréhension, sans laquelle
ce rapport n'aurait pas vu le jour. La Banque Coop effectuera un don aux organisations
présentées.

Conseil d'administration (au 1.1.2008)

Willi Gerster, président

Né le 3.6.1946; docteur en sciences politiques
Au CA depuis le 19.4.2000; président depuis le 19.4.2000

Profession, carrière

- Président du groupe Banque Cantonale de Bâle
- 1992–2001, responsable de l'Office de l'artisanat, de l'industrie et de la formation professionnelle du canton de Bâle-Ville
- 1988–1992, président de la Commission des finances du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville
- Enseignement pendant plusieurs années dans des matières économiques
- Etudes économiques à la HSG et à l'Université de Bâle

Mandats

- Président du Comité du groupe Banque Cantonale de Bâle
- Président du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle
- Président du Conseil de fondation de la Pensionskasse Basler Kantonalbank

Irene Kaufmann, vice-présidente

Né le 10.9.1955; docteur en économie publique
Au CA depuis le 20.4.2001

Profession, carrière

- Conseillère
- Depuis 1985, activités de conseil pour des administrations et des entreprises publiques
- 1997, présidence Coopérative Coop Zurich
- 1994, administratrice Coopérative Coop Zurich

Mandats

- Vice-présidente du Conseil d'administration Coop
- Membre du Conseil de fondation Juventus-Schulen Zurich

Andreas C. Albrecht

Né le 21.8.1968; docteur en droit
Au CA depuis le 18.4.2005

Profession, carrière

- Avocat et notaire
- Partenaire du cabinet VISCHER Anwälte und Notare, Bâle et Zurich
- Etudes de jurisprudence, universités de Bâle et de New York

Mandats

- Vice-président du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle
- Membre du Grand Conseil canton de Bâle-Ville, président de la Commission pour la gestion des constructions et des aménagements
- Membre du Synode de l'Eglise évangélique réformée de Bâle-Ville

Christine Keller

Né le 6.10.1959; licenciée en droit
Au CA depuis le 18.4.2005

Profession, carrière

- Greffière au Tribunal civil de Bâle-Ville
- 1998–1999, membre du Conseil national
- 1984–1987, divers stages juridiques ; tribunaux, administration cantonale, cabinet d'avocats
- 1983–1984, enseignante; Ecole des arts et métiers, Bâle
- Etudes de jurisprudence, Université de Bâle

Mandats

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle
- Administratrice Gasverbund Mittelland
- Membre du Grand Conseil du canton de Bâle-Ville, présidente de fraction du PS depuis 2005
- Membre de la direction du PS de Bâle-Ville

Erwin Kläy

Né le 17.6.1945; commerçant
Au CA depuis le 1.4.1991

Profession, carrière

- Administrateur financier SEV jusqu'au 30.6.2007, membre de la Direction générale SEV
- Directeur de la caisse de pension SEV jusqu'au 31.12.2006
- Directeur FHG jusqu'au 30.6.2006

Mandats

- Administrateur Nationale Vie SA
- Président du Conseil d'administration SEV Versicherung, Bâle
- Vice-président du Conseil d'administration Uehlinger AG
- Président HTG, Berne

Markus Lehmann

Né le 27.5.1955 ; diplômé fédéral en assurances
Au CA depuis le 18.4.2005

Profession, carrière

- Propriétaire gérant, LCB Lehmann Consulting, Bâle, et partenaire, Versicherungsbroker AG, Bâle
- 1998–2004, directeur régional Nord-ouest de la Suisse; La Nationale, Bâle
- 1995–1998, fondateur et gérant; Rimas AG; courtage en assurances canton de Bâle-Ville
- 1993–1995, responsable des assurances au canton de Bâle-Ville
- 1991–1993, responsable Services internes; Elvia
- 1984–1991, chef de bureau Services internes;
Winterthur Assurances
- jusqu'en 1984, Services externes; Winterthur
Assurances

Mandats

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle
- Membre du Conseil de direction Société coopérative Stade Parc St-Jacques
- Membre de la Commission de la Fondation Christoph Merian
- Président du PDC Bâle-Ville

Markus Ritter

Né le 5.12.1954; conseiller
Au CA depuis le 18.4.2005

Profession, carrière

- Adjoint du président du département de Justice du canton de Bâle-Ville
- 2007, associé de la société de conseil Life Science AG, Bâle
- 1987–1995, conseiller indépendant
- 1975–1986, collaborateur au secrétariat central de la Ligue suisse pour la protection de la nature et de la Station ornithologique suisse de Sempach

Mandats

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle
- Président de la Commission du Naturhistorisches Museum Basel et de la fondation Kugler-Werdenberg
- Président du Conseil de fondation Stiftung zur Förderung des Naturhistorischen Museums Basel

- Président de l'association Offene Kirche Elisabethen Basel
- Président de l'association Patrimoine culinaire suisse, Lausanne

Hans Peter Kunz

Né le 8.4.1952; spécialiste en économie bancaire
Au CA depuis le 18.4.2005

Profession, carrière

- Conseiller en entreprise
- 1993–2004, membre de la Direction générale et vice-président de la Direction générale de la Banque Cantonale de Bâle
- 1982–1993, responsable Crédits, membre de la direction, Banque Populaire Suisse, Bâle
- 1969–1982, Banque Populaire Suisse, Bâle

Mandats

Aucuns

Hans Peter Schwarz

Né le 23.9.1950; expert en comptabilité et controlling diplômé
Au CA depuis le 19.4.2000

Profession, carrière

- Depuis 2001, chef de la direction Finances & Services, membre de la Direction générale Coop
- 1998–2000, membre de la Direction générale Coop Suisse
- 1991–1998, sous-directeur, membre de la direction, membre de la Direction générale Coop Suisse
- 1982–1991, responsable Finance/comptabilité/informatique; directeur commercial; Aluminium AG, Münchenstein
- 1974–1982, contrôleur, responsable commercial; Coop Bâle ACV, Bâle
- 1970–1974, comptable, vendeur; Mercedes-Benz AG, Schlieren et Berne
- 1969–1970, collaborateur; Saner-Hüssy, Olten

Mandats

- Vice-président du Conseil d'administration Bell AG, Bell Holding AG
- Administrateur Coop Mineraloel SA
- Administrateur Coop Vitality SA
- Administrateur Ing. Dipl. Fust SA

- Administrateur Coop Assurance du personnel (CVP/CAP)
- Divers mandats dans des filiales à 100% du groupe Coop
- Président du Conseil d'administration CAG Verwaltungs AG
- Administrateur Banque Raiffeisen Ettingen
- Administrateur transGourmet

Michael von Felten

Né le 2.6.1960; Swiss Postgrade in Corporate Development SNU FH
Au CA depuis le 25.4.2002

Profession, carrière

- Membre de la Direction générale du syndicat UNIA

Mandats

- Administrateur Logis Suisse SA, Zurich
- Administrateur Hotel Freienhof Thun AG
- Administrateur Volkshaus Bern AG
- Membre du Conseil de fondation de la prévoyance professionnelle UNIA
- Administrateur ou conseiller de fondation de différentes fondations ou sociétés immobilières UNIA
- Membre du Conseil de fondation Flexible Altersrücktritt (FAR), Zurich
- Membre de la présidence Œuvre Suisse d'entraide ouvrière (ESEO)
- Membre de la Commission de surveillance du fonds de compensation de l'assurance-chômage

Urs Wehinger

Né le 23.1.1945; docteur en droit
Au CA depuis le 19.4.2000

Profession, carrière

- Avocat indépendant
- Depuis 1981, partenaire d'un cabinet d'avocats spécialisé en économie à Zurich
- 1975–1980, conseiller juridique; Banque Populaire Suisse, Zurich
- 1974–1975, formation d'avocat à Lucerne, tribunal de district, tribunal cantonal
- 1970–1973, juriste; Société de Banque Suisse, Zurich

Mandats

- Administrateur Cicor Technologies
- Membre du Comité du groupe de la Banque Cantonale de Bâle

Richard Widmer

Né le 8.2.1956; licencié en sciences politiques
Au CA depuis le 19.4.2000

Profession, carrière

- Directeur de la Fondation Adullam, Bâle
- 1987–1989, assistant à la Direction générale Coopérative Migros de Bâle
- 1983–1987, collaborateur universitaire au bureau pour la coordination de la planification de Bâle-Ville

Mandats

- Membre du Conseil de banque de la Banque Cantonale de Bâle
- Président Verband Basler Alters- und Pflegeheime
- Membre de la présidence Evangelisch-reformierte Kirchgemeinde Thomas

Comité du Conseil d'administration

Willi Gerster, présidence
Hans Peter Kunz
Richard Widmer

Comité d'audit

Richard Widmer, présidence
Erwin Kläy, membre

Membres du Comité de rémunération et de nomination

Willi Gerster, présidence
Andreas C. Albrecht
Urs Wehinger

Tous les membres du Conseil d'administration sont des citoyens suisses.



Direction générale, de gauche à droite: Sandra Lienhart, Andreas Waespi, Kurt H. Hercher

Direction générale (au 1.1.2008)

Andreas Waespi , président

Né le 31.7.1961; expert en économie bancaire diplômé
A la DG depuis le 1.12.2005

Carrière

- 1996–2005, vice-président de la Direction générale, membre de la Direction générale, responsable Clientèle privée; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1977–1995, Banque Populaire Suisse, en dernier lieu responsable Succursales région Est, Zurich

Mandats

- Vice-président de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle
- Administrateur Viseca Card Services AG
- Administrateur Aduno AG
- Administrateur Swisscanto Holding SA
- Président Fondation de prévoyance Epargne 3 de la Banque Cantonale de Bâle
- Président Fondation de libre passage de la Banque Cantonale de Bâle
- Président Fondation de prévoyance 3^e pilier Banque Coop SA
- Président Fondation de libre passage 2^e pilier Banque Coop SA

Kurt H. Hercher

Né le 10.10.1948; expert en économie bancaire diplômé
A la DG depuis le 1.7.2000

Carrière

- 1995–2000, membre de la direction, responsable adjoint du département Clientèle commerciale; Banque Cantonale de Bâle, Bâle
- 1991–1994, directeur adjoint, International&Finance Division, responsable régional, Syndications , Trade Finance; Société de Banque Suisse, Zurich
- 1971–1990, sous-directeur, fondé de pouvoir, mandataire commercial Correspondent Banking, direction régionale Direction générale, Titres; Société de Banque Suisse, Bâle

Mandats

- Membre de la Direction du groupe Banque Cantonale de Bâle
- Membre du Comité pour un développement durable de la Banque Coop SA

Sandra Lienhart

Née le 26.5.1966
A la DG depuis le 1.7.2004

Carrière

- 2002–2004, membre de la direction, responsable région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich
- 2001–2002, membre de la direction, responsable de succursale; Credit Suisse, Oerlikon
- 2000–2001, membre de la direction, responsable Clientèle individuelle région Zurich-Nord; Credit Suisse, Zurich
- 1998–2000, fondée de pouvoir, responsable de succursale; Credit Suisse, Kloten
- 1996–1998, fondée de pouvoir, responsable d'équipe Clientèle individuelle; Crédit suisse, Schwerzenbach
- 1994–1996, fondée de pouvoir, responsable Clientèle commerciale; Crédit suisse, Wetzikon

Mandats

- Membre du Conseil de fondation Fondation de prévoyance 3^e pilier Banque Coop SA
- Membre du Conseil de fondation Fondation de libre passage 2^e pilier Banque Coop SA
- Administratrice Nestor Consulting AG

Tous les membres de la Direction générale sont des citoyens suisses.

Ils n'exercent aucune fonction de direction ou de conseil pour des groupes d'intérêt suisses ou étrangers, ni de fonction publique ou politique.

Direction

Membres de la direction nouvellement nommés au cours de l'exercice 2007

Heremo Caminada
Andreas Erb
Gaspar Fente
Marco Fumasoli
Claudia Ruf
Blaise Schmid
Juergen Staab
Michael Stolz
Urs Vondrasek
Andreas Zumbrunnen

Joerg Guggisberg
Hans A. Haessig
Peter Hofer
Meinrad Hueber
Andreas Hügin
Jürg Hunkeler
Thierry Jaquier
Bruno Jordi
Horst Kaempfen
Jacqueline Küttel-Morgenthaler
Heinz Kuhn
Guy Lachappelle
François Martenet
Jean-Michel Mettraux
Christian Mossu
Markus Müller
Thomas Pulfer
Gianfranco Rossi
Alfred Roth
Ralph Rüegg
Max Rüegg
Claudia Ruf
Marco Scalena
Franz Schlup
Blaise Schmid
Beat Schmidhauser
Roger Schmidhauser
Juergen Staab
Beat Stadelmann
Rene Suter
Beat Sutter
Claude Taurian
Hanspeter Tüscher
Luigi Urbani
Anton Vogt
Urs Vondrasek
Josef Walser
Claudio Weber
Fabian Wetter
Hansueli Züllig
Andreas Zumbrunnen

c) Département Crédits et production

Paul Berndt
Markus Frei
Thomas Grüdl
Stefan Keller
Urs Köppel
Hilde Muggerud Schranz
Jean-Marc Oeggerli
Alfonso Ordonez
Thomas Rüdin
Samuel Scheidegger
Werner Schneider

Membres de la direction (au 1.1.2008)

a) Département Présidence

Frank Behner
Esther Eglin
Andreas Erb
Andreas Hinck
Corinne Jucker Mountfield
Rolf Konrad
Heinz Roller
Karl Schmid
Michael Stolz
Otmar Thaler
Martin Voelkle
Andreas Von Burg
Natalie Waltmann

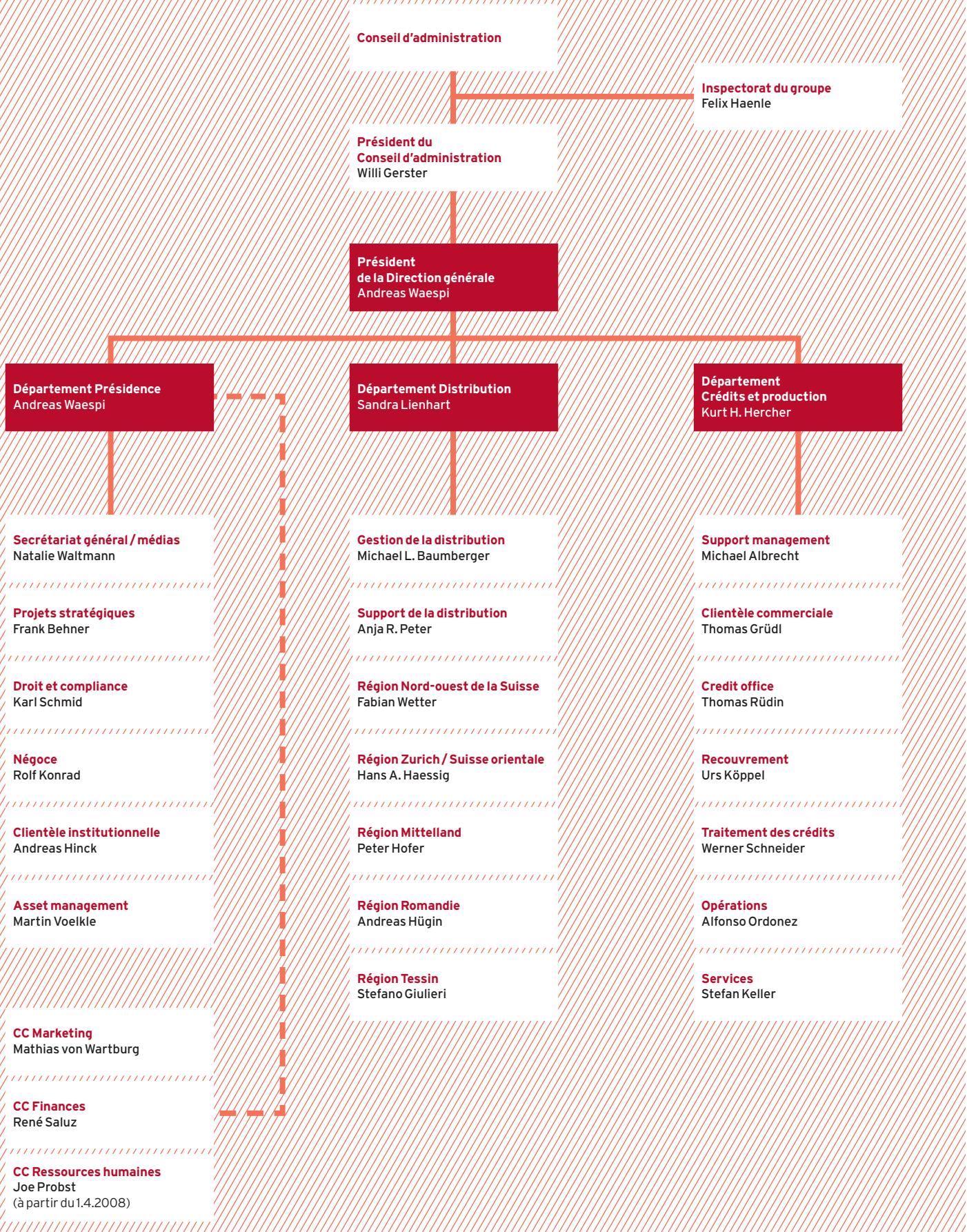
b) Département Distribution

Siège principal
Michael L. Baumberger
Anja Roberta Peter

Régions

Fabio Battaglioni
Eric P.-E. Bonvin
Stefan Brüggen
Heremo Caminada
Bruno Cazzaniga
Eric Dreyfuss
Alfred S. Egartner
Jean-Paul Farine
Peter Fehr
Gaspar Fente
Robert Frey
Marco Fumasoli
Stefano Giulieri
Olivier Gloor
Joseph Greter

Organigramme



Corporate governance

En vertu de la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance promulguée par la SWX Swiss Exchange et entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2002, nous publions ci-après des précisions sur la direction et le contrôle à l'échelon le plus élevé de la Banque Coop SA (ci-après Banque Coop).

Certaines informations devant être publiées conformément à cette directive figurent aussi dans d'autres parties du présent rapport de gestion. Le cas échéant, un renvoi au passage correspondant est effectué. La numérotation des informations ci-après est calquée sur celle de l'annexe à la directive.

1. Structure du groupe et actionnariat

1.1 Structure du groupe

La Banque Coop ne dispose pas de structure de groupe. Elle est une société anonyme sise à Bâle, cotée au segment principal de la SWX Swiss Exchange (n° de valeur: 1811647/ISIN: CH0018116472). Avec une part au capital et aux droits de vote de 56,3%, la Banque Cantonale de Bâle est le principal actionnaire. Sur le plan opérationnel, la Banque Coop intervient comme entité indépendante en sa qualité de banque universelle présente sur l'ensemble du territoire suisse. Ses activités se concentrent sur le suivi des segments Clientèle privée, Clientèle placements, Clientèle commerciale et sur le négoce conformément à l'aperçu y afférent à la page 95 du rapport de gestion.

Les principales participations figurent à l'annexe aux comptes annuels à la page 82 du rapport de gestion. Des informations supplémentaires sur la Banque Coop se trouvent à la première page de couverture et l'organigramme présentant la structure de l'institut à la page 55.

1.2 Actionnaires importants

La Banque Cantonale de Bâle, Coop et la Banque Coop constituent un groupe d'actionnaires lié par des conventions de vote dans le sens de l'art. 15 OBVM-CFB, disposant au 31.12.2006 de 68,4% du total des voix de la Banque Coop (exercice précédent: 64,8%). Il existe un pacte d'actionnaires daté de décembre 1999 entre la Banque Cantonale de Bâle, qui détient 56,3% des droits de vote, et Coop, dans lequel ils s'expriment sur l'exercice du droit de vote. La relation entre la Banque Cantonale de Bâle et la Banque Coop est qualifiée de relation de groupe. Les détails sur les rapports de propriété se trouvent à la page 87 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Actionnaires importants de la Banque Coop».

1.3 Participations croisées

Actuellement, il n'existe pas de participations croisées.

2. Structure du capital

2.1 Capital

Au 31.12.2007, le capital-actions de la Banque Coop reste inchangé à CHF 337,5 millions.

2.2 Indications spécifiques concernant le capital autorisé et conditionnel

Au 31.12.2007, il n'existe ni capital autorisé ni capital conditionnel.

2.3 Modifications du capital

Les descriptions des modifications de capital intervenues au cours des trois derniers exercices figurent à la page 87 de l'annexe au présent rapport de gestion dans le tableau «Justification des capitaux propres».

2.4 Actions et bons de participation

Le capital-actions de la Banque Coop atteint CHF 337,5 millions et est réparti en 16 875 000 actions au porteur entièrement libérées à la valeur nominale de CHF 20.– chacune. Chaque action est rattachée au droit de participation, au droit de percevoir un dividende ainsi qu'à d'autres droits ne pouvant pas être retirés de par la loi. Chaque action donne droit à une voix. La Banque Coop n'a pas de bons de participation en circulation.

2.5 Bons de jouissance

Les bons de jouissance n'existent pas à la Banque Coop.

2.6 Restrictions de transfert et inscription de «nominees»

Il n'existe pas d'actions nominatives et, par conséquent, ni restrictions de transfert ni restrictions relatives à l'inscription de «nominees».

2.7 Emprunts convertibles et options

La Banque Coop n'a émis aucun emprunt convertible, ni aucune option sur ses propres actions.

3. Conseil d'administration

3.1 Membres du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration figurent au chapitre «Conseil d'administration», avec mention de la nationalité, de la formation et de la situation professionnelle (pages 49 ss). Le Conseil d'administration se compose exclusivement de personnes non exécutives. Aucun de ses membres n'exerce de tâches de direction opérationnelle

dans la Banque Coop. De même, au cours des trois exercices précédant la période sous revue, aucun membre du Conseil d'administration n'appartenait à la direction de la Banque Coop. Sans exception aucune, les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relation d'affaires essentielle avec la Banque Coop.

3.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Les autres activités et groupements d'intérêt des membres du Conseil d'administration figurent au chapitre «Conseil d'administration» (pages 49 ss).

3.3 Interdépendances

(supprimé)

3.4 Election et durée du mandat

L'Assemblée générale désigne les membres du Conseil d'administration par une élection de renouvellement global. Parmi ses membres, le Conseil d'administration nomme le président. Le mandat s'étend sur quatre ans. Les membres du Conseil d'administration peuvent être révoqués par l'Assemblée générale. La composition actuelle du Conseil d'administration remonte au 18 avril 2005. Tous les membres sont élus jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2009. Il n'existe pas de restriction de la durée du mandat. La date de la première élection des différents membres au Conseil d'administration figure au chapitre «Conseil d'administration» (pages 49 ss).

3.5 Organisation interne

Les personnes membres des organes mentionnés ci-après se trouvent aux pages 49 ss du chapitre «Conseil d'administration».

Le *Conseil d'administration* assume la direction suprême de la Banque Coop ainsi que la surveillance et le contrôle de la Direction générale. Il se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent, toutefois au moins une fois par trimestre. Participant aux réunions, les membres de la Direction générale et, selon les circonstances, d'autres personnes apportant des conseils. Généralement, le Conseil d'administration prend ses décisions sur la base d'un rapport et d'une demande du Comité du Conseil d'administration ou de la Direction générale. Durant l'exercice sous revue, six réunions et un workshop d'une journée se sont tenus. La durée usuelle d'une réunion est de trois heures.

Le *Comité du Conseil d'administration* se compose du président ainsi que de deux membres supplémentaires du Conseil d'administration. Il est nommé par le Conseil d'ad-

ministration pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du Conseil d'administration. La présidence est assurée par le président du Conseil d'administration. Le Comité du Conseil d'administration se réunit sur invitation du président aussi souvent que les affaires l'exigent. En règle générale, les membres de la Direction générale et, selon les circonstances, d'autres personnes apportant leurs conseils participent à ces réunions. Les décisions sont prises usuellement sur la base d'un rapport et d'une demande de la Direction générale ou d'une personne mandatée par cette dernière ou par le Comité du Conseil d'administration. Durant l'exercice sous revue, sept réunions se sont tenues. La durée usuelle d'une réunion est de deux heures.

Le *Comité du Conseil d'administration* dispose des compétences suivantes:

- approuver des crédits selon le règlement des compétences de crédit;
- réceptionner les informations sur des événements importants influant notamment sur la marche des affaires, sur des financements d'envergure particulière ainsi que sur les adaptations essentielles dans le domaine des conditions;
- prendre des décisions concernant les prêts aux organes selon la réglementation des compétences;
- prendre des décisions concernant la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte supérieur à CHF 1 million.

Le Comité du Conseil d'administration a délégué à la Direction générale une partie de ses compétences de crédit.

Le *Comité d'audit* se compose de trois membres au moins. Deux appartiennent au Conseil de banque de la maison mère BKB ou au Conseil d'administration d'une société du groupe figurant dans le cercle de consolidation de la BKB. Le Comité d'audit et son président sont désignés par le Conseil de banque de la BKB. Le président du Conseil d'administration ne fait pas partie du Comité d'audit. La majorité des membres, dont le président, doivent disposer de connaissances et d'expériences appropriées dans le domaine de la finance et de la comptabilité, mais aussi s'être familiarisés avec les tâches des réviseurs internes et externes tout comme avec les principes de base d'un système de contrôle interne. Le Comité d'audit n'a pas fonction d'organe. Le Comité d'audit se réunit sur invitation du président et ce, généralement, quatre à cinq fois par an. Le réviseur en chef de l'organe de révision agréé ainsi que le responsable de l'Inspectorat du groupe participent à ces réunions. Ils ont une obligation de fournir l'intégralité des renseignements au Comité d'audit. En fonction des be-

soins, il peut être fait appel à d'autres personnes détentrices de fonctions clés. Durant l'exercice sous revue, quatre réunions se sont tenues. La durée usuelle d'une réunion est de deux à trois heures.

Le Comité d'audit ne dispose pas de pouvoir de directive. Si nécessaire, il informe le Conseil d'administration de la Banque Coop et soumet les propositions requises.

Le Comité d'audit soutient le Conseil de banque de la BKB et le Conseil d'administration de la Banque Coop dans l'exécution de ses obligations de surveillance et contribue à garantir le respect des obligations de surveillance au niveau du groupe par le Comité du groupe de la BKB. Il dispose notamment des compétences suivantes:

- surveiller et évaluer l'efficacité de l'organe de révision ainsi que de sa collaboration avec la révision interne: le Comité d'audit apprécie chaque année la qualification, la prestation et l'indemnisation de l'organe de révision et s'assure de son indépendance tout comme de sa collaboration avec l'Inspectorat du groupe;
- surveiller et évaluer le contrôle interne pour ce qui a trait aux comptes rendus financiers;
- apprécier le contrôle interne et la révision interne pour tout ce qui dépasse le cadre des comptes rendus financiers: ainsi, le Comité d'audit évalue l'efficacité du système de contrôle interne en intégrant la gestion des risques. Il demande à être informé du respect des normes (compliance) au sein de la société;
- surveiller et apprécier l'intégrité des clôtures financières: le Comité d'audit se constitue un propre jugement de la clôture annuelle. Ses membres examinent avec un esprit critique les clôtures individuelles ainsi que les clôtures intermédiaires destinées à être publiées. Dans la foulée, le Comité d'audit décide si les clôtures annuelles peuvent être recommandées au Conseil d'administration pour présentation à l'Assemblée générale ou pour publication.

Le Comité de rémunération et de nomination se compose du président ainsi que de deux autres membres du Conseil d'administration. Il est nommé par le Conseil d'administration pour un mandat de quatre ans, concomitant au mandat du Conseil d'administration. La présidence est assurée par le président du Conseil d'administration. Lors du traitement de sa rémunération, il se retire des débats. Durant l'exercice sous revue, deux réunions se sont tenues. La durée usuelle d'une réunion est d'une heure. Le Comité de rémunération et de nomination a pour tâche de préparer les dossiers en cas de questions relevant du personnel et de la rémunération, puis d'établir un compte rendu à l'attention

des instances compétentes, mais aussi de déposer les demandes correspondantes. Parmi ses attributions figurent en particulier:

- préparer et remettre la demande relative à la composition du Conseil d'administration et à la répartition des tâches au sein de cet organe;
- remettre la demande au Conseil d'administration concernant l'embauche et le renvoi du président et des membres de la Direction générale;
- définir les conditions d'embauche, des salaires, des rémunérations, des participations au bénéfice, mais aussi la réglementation relative à la caisse de pension du président et des membres de la Direction générale;
- remettre la demande au Conseil d'administration concernant la rémunération des membres du Conseil d'administration;
- définir les principes régissant les salaires, les rémunérations, les participations au bénéfice ainsi que les réglementations de la caisse de pension des autres organes et des employés.

3.6 Réglementation des compétences

Le Conseil d'administration dispose des compétences suivantes:

- arrêter les règlements nécessaires pour l'organisation de l'entreprise ainsi que les délimitations de compétences, en particulier le règlement d'organisation et de gestion;
- fixer les principes pour la comptabilité et le plan financier;
- nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion; élire et révoquer l'organe de révision bancaire; déterminer le président de la Direction générale;
- attribuer le droit de signature collective aux membres du Conseil d'administration et à d'autres personnes ayant droit de signature à inscrire au Registre du commerce;
- établir le rapport de gestion, préparer l'Assemblée générale et exécuter ses décisions;
- décider par rapport à la détermination de l'augmentation du capital-actions et de modifications des statuts qui s'en suivraient;
- décider de l'augmentation du capital-actions dans le cadre de ses compétences;
- décider de la stratégie de l'entreprise ainsi que des questions fondamentales de la politique commerciale;
- créer et supprimer les succursales devant être inscrites au Registre du commerce;
- fixer l'organisation structurelle générale de la banque;
- promulguer la vision de l'entreprise et définir la politique d'affaires;
- décrire les activités dans le cadre du but statutaire;
- décider de la planification à moyen et à long terme;
- approuver les budgets annuels;

- définir la politique en matière de risques;
- ordonner des mesures et des rectifications en cas de divergences par rapport à la loi, les ordonnances et les réglementations en vigueur;
- élire les membres du Comité du Conseil d'administration et d'éventuels autres comités; élire le président et les membres du Conseil d'audit; nommer et destituer le responsable et les collaborateurs de la révision interne; désigner le président de la Direction générale ainsi que son suppléant;
- décider des rémunérations des membres du Conseil d'administration;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de sociétés affiliées ainsi que de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital-actions d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts globaux dépassent CHF1million;
- décider d'activités dans des branches similaires à la banque ou ayant un lien avec l'activité en tant que banque universelle;
- décider de crédits aux organes selon la réglementation des compétences;
- prendre connaissance et traiter les comptes annuels, le rapport annuel, les clôtures trimestrielles et semestrielles;
- prendre connaissance et traiter les rapports établis par l'organe de révision agréé relatifs à l'audit prudentiel et à l'audit des comptes annuels;
- prendre connaissance du rapport annuel de l'organe de révision agréé;
- surveiller les risques cumulés;
- contrôler le respect de la vision de l'entreprise, de la politique d'entreprise, de la planification, des objectifs et des budgets sur la base des comptes rendus périodiques de la Direction générale.

La *Direction générale*, pour sa part, est l'organe de gestion des affaires et traite les affaires sous sa propre responsabilité, dans la mesure où elle n'est pas limitée par les statuts, règlements et décisions relevant de la compétence de l'Assemblée générale ou du Conseil d'administration. Elle soumet une demande au Conseil d'administration concernant les affaires à traiter et exécute les décisions du Conseil d'administration et du Comité du Conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité avec pouvoir du président de la Direction générale de donner des instructions.

La Direction générale a notamment les compétences suivantes:

- soumettre au Conseil d'administration les propositions relatives à l'organisation générale de l'exploitation, ainsi que celles se rapportant à des opérations particulières dépassant le cadre de ses propres compétences;
- informer régulièrement le Conseil d'administration sur la marche des affaires; elle lui présente les comptes annuels, le rapport annuel, les comptes du groupe, les clôtures trimestrielles et semestrielles et prépare le rapport de gestion; compte rendu à l'attention de la Banque nationale, de la Commission des banques et d'autres entités;
- édicter les règlements et instructions indispensables à la marche des affaires;
- créer une organisation interne, permettant la réalisation des objectifs et garantissant un contrôle interne suffisant;
- élaborer la politique d'affaires ainsi que la planification à moyen et à long terme à l'attention du Conseil d'administration; élaborer les objectifs et les budgets annuels;
- définir les principes des relations publiques et de l'entretenir des relations avec le public;
- respecter les lois, ordonnances et autres réglementations et veiller à leur mise en œuvre; exécuter les décisions du Conseil d'administration, des comités permanents du CA et d'éventuels autres comités;
- octroyer des crédits et contracter des engagements conditionnels dans le cadre du règlement Compétences de crédit;
- se procurer les fonds nécessaires, en particulier en émettant des emprunts obligataires normaux et de rang subordonné, mais aussi d'emprunts convertibles et à option;
- décider de la fondation, de l'achat, de la vente et de la liquidation de filiales, mais aussi de l'achat et de la vente de participations directes ou indirectes au capital social d'autres sociétés selon la réglementation des compétences;
- décider d'opérations par engagement en lien avec les immeubles de la banque selon la réglementation des compétences;
- décider de projets dont les coûts ne dépassent pas CHF1million;
- décider la tenue de procès relevant du droit civil liés à un risque de perte inférieur à CHF1million;
- octroyer le droit de signature collective à des ayants droit de signature ne devant pas être inscrits au Registre du commerce.

3.7 Instruments d'information et de contrôle à l'égard de la Direction générale

A chaque séance, le Conseil d'administration est informé par la Direction générale de la situation actuelle de la Banque Coop en matière de patrimoine, de finance et de revenu. Font également partie de ces informations la présentation détaillée des résultats relatifs à la clôture semestrielle et annuelle. Par ailleurs, le Conseil d'administration reçoit les rapports trimestriels détaillés du Centre de compétences Finance. Ces rapports comportent des informations sur le bilan, les opérations hors bilan, le compte de résultat, les chiffres clés, les indicateurs, tels que fonds propres, réserves minimales, liquidités, prescriptions en matière de risques cumulés, etc., mais aussi les évolutions spécifiques aux produits côtés actif et passif ainsi que la progression des projets stratégiques de la banque. Parallèlement, le rapport du controlling, qui fait partie intégrante de ces rapports trimestriels, comporte tous les renseignements utiles sur la conception du système de gestion des risques et sur l'exposition actuelle de la banque aux risques. Ces derniers doivent être répartis en risque de crédit, risque de marché et risque opérationnel.

Pour finir, la Direction générale informe de manière régulière et appropriée le Conseil d'administration de tous les événements importants. Le président du Conseil d'administration doit être immédiatement informé en cas d'événements extraordinaires. Par ailleurs, tous les membres du Conseil d'administration ont accès à l'ensemble des informations concernant la Banque Coop. Si, en dehors des réunions prévues par l'échéancier, un membre du Conseil d'administration souhaite des informations supplémentaires ou désire consulter des documents spéciaux de la banque, il peut s'adresser au président du Conseil d'administration.

La révision interne est assumée par l'Inspectorat du groupe de la Banque Cantonale de Bâle. Il est indépendant de la Direction générale et agit selon les directives du président du Conseil d'administration. Il exerce ses activités en conformité avec les principes reconnus de technique de révision. Les rapports de révision de l'Inspectorat du groupe et de l'organe de révision agréé (rapports annuels et intermédiaires) servent d'instruments d'information et de contrôle à l'attention de la Direction générale. Le Conseil d'administration dispose ainsi de toutes les informations requises pour exercer ses fonctions de contrôle.

4. Direction générale

4.1 Membres de la Direction générale

Les membres de la Direction générale figurent au chapitre «Direction générale» (page 53) avec mention de la nationalité, de la formation et de l'activité professionnelle.

4.2 Autres activités et groupements d'intérêt

Des informations sur les autres activités et groupements d'intérêt des membres de la Direction générale se trouvent au chapitre «Direction générale» (page 53).

4.3 Contrats de management

Il n'existe pas de contrats de management.

5. Rémunérations, participations et prêts

5.1 Contenu et procédure des rémunérations et des programmes de participation

Principes des rémunérations et des programmes de participation

La rémunération de la Direction générale et du Conseil d'administration est généralement fixée une fois par an après bouclage de l'exercice. Pour la Direction générale, le montant des composantes liées à la performance est tributaire de la marche des affaires (réalisation des objectifs en matière de chiffre d'affaires et de revenu) tout comme de l'accomplissement des objectifs personnels. Le montant de la composante liée à la performance versée au Conseil d'administration dépend de l'évolution du résultat opérationnel.

Eléments des rémunérations et des programmes de participation

La rémunération de base de la Direction générale se compose d'un salaire annuel fixe tout comme d'un forfait pour frais. Par ailleurs, chaque membre de la Direction générale dispose d'une voiture de service. La part destinée à une utilisation privée est décomptée comme élément du salaire. La composante liée à la performance destinée à la Direction générale se compose d'une indemnisation en espèces et d'actions de la Banque Coop. Par ailleurs, 10% de la composante liée à la performance sont versés dans le plan de capital de la prévoyance liée. La part des actions dans la composante liée à la performance correspond à 33% pour le président de la Direction générale et à 20% pour les autres membres de la Direction générale. Durant l'exercice sous revue, le montant de la composante liée à la performance du président de la Direction générale équivaut pratiquement à sa rémunération de base. Pour les autres membres de la Direction générale, le montant de la composante liée à la performance s'est situé entre 50% et

70% de leur rémunération de base. Concernant les actions octroyées dans le cadre de la composante liée à la performance, c'est le cours au jour de référence du bilan qui est appliqué, déduction faite d'une réduction correspondant au délai de blocage de cinq ans. Il n'existe pas de programmes d'options.

La rémunération de base du Conseil d'administration se compose d'un honoraire fixe, de jetons de présence tout comme d'un forfait pour frais. Le président du Conseil d'administration dispose en outre d'une voiture de service. La composante liée à la performance est constituée d'actions de la Banque Coop. En vertu du règlement de la caisse de pension, 10% de la composante liée à la performance sont par ailleurs versés dans le plan de capital de la prévoyance liée du président du Conseil d'administration. Durant l'exercice sous revue, la part de la composante liée à la performance s'est inscrite en moyenne à 13% comparé à la rémunération de base. Concernant les actions octroyées dans le cadre de la composante liée à la performance, c'est le cours au jour de référence du bilan qui est appliqué, déduction faite d'une réduction correspondant au délai de blocage de cinq ans. Il n'existe pas de programmes d'options.

Compétences et procédure

Le Comité de rémunération et de nomination, se composant du président ainsi que de deux autres membres du Conseil d'administration, fixe après la clôture de l'exercice et sur la base de critères réglementés, le montant global destiné aux collaborateurs à tous les niveaux à titre de participation au résultat. De même, il définit la rémunération des membres de la Direction générale et la part du montant total de la participation au résultat leur revenant. Les membres de la Direction générale ne participent pas à la séance y relative et n'ont pas de droit de codécision. Le Conseil d'administration décide de la rémunération des membres du Conseil d'administration sur la base des propositions du Comité de rémunération et de nomination.

5.2 Transparence des rémunérations, participations et prêts par des sociétés émettrices qui ont leur siège à l'étranger

Le siège de la Banque Coop SA se trouve en Suisse (Bâle).

6. Droits de participation des actionnaires

6.1 Limitation et représentation des droits de vote

Il n'existe pas de restriction des droits de vote. Chaque actionnaire peut faire représenter ses actions à l'Assem-

blée générale au moyen d'une procuration écrite à remettre à la Banque Coop.

6.2 Quorums statutaires

Il n'existe pas de réglementation divergente de celle stipulée par l'art. 704 du CO.

6.3 Convocation de l'Assemblée générale

Il n'existe pas de dispositions statutaires dérogatoires par rapport à la loi concernant la convocation de l'Assemblée générale.

6.4 Inscriptions à l'ordre du jour

Dans un délai communiqué par le Conseil d'administration, les actionnaires qui ensemble représentent des actions pour une valeur nominale de CHF 100 000 au moins, peuvent demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour en formulant les demandes correspondantes. Le délai s'étend généralement sur 14 jours. La publication a lieu dans les organes définis pour les communications de la Banque Coop.

6.5. Inscription au registre des actions

Il n'existe pas d'actions nominatives, raison pour laquelle aucun registre des actions n'est tenu.

7. Prise de contrôle et mesures de défense

7.1 Obligation de présenter une offre

Selon l'art. 6 des statuts, un acheteur d'actions de la société n'est pas tenu de présenter une offre publique d'achat conformément aux articles 22, 32 et 52 (clause «opting-out») de la Loi fédérale sur les bourses et le commerce des valeurs mobilières (LBVM).

7.2 Clauses relatives aux prises de contrôle

Il n'existe pas de clauses relatives aux prises de contrôle dans les conventions et plans en faveur de membres du Conseil d'administration, de la Direction générale ou d'autres membres de l'encadrement.

8. Organe de révision

Le mandat de l'organe de révision est conféré ou, selon le cas, renouvelé tous les ans par l'Assemblée générale. Chaque année, l'organe de révision agréé doit établir un rapport sur la vérification des comptes et un rapport sur la révision de la surveillance.

8.1 Durée du mandat de révision et durée de la fonction du réviseur responsable

La société Ernst & Young AG, Zurich, détient le mandat de révision depuis le 1^{er} janvier 2007. Le responsable du mandat et réviseur en chef est depuis l'exercice 2007 Stefan Amstad, expert-comptable diplômé.

8.2 Honoraires des réviseurs

Pour l'exercice 2007, les frais de révision de la Banque Coop se sont élevés à CHF 439 647.– au total (Ernst & Young SA: CHF 229 706.–, PricewaterhouseCoopers SA: CHF 209 941.–; exercice précédent: PricewaterhouseCoopers SA: CHF 500 394.–). Les frais résultent des prestations en lien avec la révision des comptes annuels et la révision stipulée par la Loi sur les banques.

8.3 Honoraires additionnels

En 2007, Ernst & Young AG n'a fourni aucune prestation de conseil supplémentaire.

8.4 Instruments d'information de la révision externe

Le Comité d'audit est chargé de surveiller et d'apprécier l'efficacité de la révision externe. Les principaux instruments d'information pour le Comité d'audit sont constitués par les deux rapports établis chaque année par l'organe de révision sur la révision des comptes tout comme sur la vérification de la surveillance tout comme par les rapports de révision prévus par la Loi sur les banques, consacrés à un thème spécifique. Tous les rapports de l'organe de révision ainsi que tous les rapports de l'Inspectorat du groupe sont examinés en détail par le Comité d'audit. Ce dernier se réunit au moins quatre fois par an. Participant également à ses séances le réviseur en chef de l'organe de révision régi par la Loi sur les banques tout comme le responsable de l'Inspectorat du groupe. Durant l'exercice sous revue, quatre séances se sont tenues.

Le président du Comité d'audit informe une fois par an le Conseil d'administration après avoir examiné les rapports de l'organe de révision régi par la Loi sur les banques consacrés à la vérification des comptes annuels sur la base d'un rapport écrit. Le responsable de l'Inspectorat du groupe assiste à cette séance du Conseil d'administration.

9. Politique d'information

Outre un rapport de gestion détaillé, qui paraît en français, en italien et en allemand, la Banque Coop publie une clôture semestrielle succincte en français, en italien et en allemand, comprenant le bilan et le compte de résultat ainsi qu'un commentaire sur la marche des affaires. Le rapport de gestion comporte également un tableau des rémunérations au Conseil d'administration et à la Direction générale, raison pour laquelle il est renoncé à l'établissement d'un rapport y relatif spécial à l'attention de l'Assemblée générale. Par ailleurs, les actionnaires sont informés oralement à l'occasion de l'Assemblée générale annuelle de la marche des affaires et des perspectives pour l'institut.

Les rapports de gestion, les clôtures semestrielles des cinq dernières années ainsi que tous les communiqués de presse peuvent être consultés sous www.banquecoop.ch à la rubrique «Banque Coop/Investor Relations» ou «Banque Coop/Médias».

La Banque Coop respecte les prescriptions de la Bourse suisse SWX relatives à la publication de faits susceptibles d'influencer les cours (publicité événementielle). Grâce au Service des relations avec les investisseurs, les personnes qui le souhaitent reçoivent par courriel de la publicité événementielle. L'abonnement à ce service peut être contracté sous www.banquecoop.ch au point du menu «Banque Coop/Investor Relations/IR-Service».

L'interlocutrice pour les relations avec les investisseurs est
Natalie Waltmann
Responsable Secrétariat général et relations médias
Tél. +41(0)61 286 26 03
natalie.waltmann@bankcoop.ch

Agenda

16.4.2008	Assemblée générale
17.7.2008	Publication du résultat semestriel au 30.6.2008
29.1.2009	Publication de la clôture annuelle au 31.12.2008

Rapport de gestion 2007

Comptes annuels Banque Coop SA

Commentaire sur les comptes annuels

Banque Coop SA

Informations générales

A l'occasion de son 80^e anniversaire, la Banque Coop a enregistré un excellent résultat, le bénéfice brut progressant de +6,2% à CHF 133,8 millions et le bénéfice de l'exercice de +19,4%, à CHF 81,5 millions, un record. Le total du bilan s'est accru de +7,4% à CHF 12,4 milliards au 31.12.2007. Les avoirs gérés culminent à CHF 16,7 milliards alors que le cost-income-ratio a été ramené à 53,3%.

Opérations de crédit

2007 a aussi été très favorable au segment principal d'activité de la Banque Coop. Fin 2007, les créances hypothécaires ont franchi un nouveau plafond avec CHF 10,0 milliards, affichant une progression impressionnante de CHF 680 millions ou 7,3% comparé à 2006. Il s'est principalement agi de prêts destinés à la construction de logements, répartis sur tout le territoire national, la Banque Coop profitant pleinement du véritable boom dans la construction. Parallèlement, les créances envers la clientèle ont augmenté de CHF 77 millions ou de 15,7% à CHF 566,8 millions, une partie de cette hausse étant attribuable à l'utilisation à court terme et pour des motifs de bouclage de l'exercice, d'avances à terme fixe et de prêts.

Au total, les prêts à la clientèle atteignent au 31.12.2007 CHF 10,6 milliards (exercice précédent: CHF 9,8 milliards). Eu égard à l'aplatissement de la courbe des taux en Suisse, mais aussi à l'adaptation empreinte de retenue des conditions octroyées par notre institut pour les hypothèques à taux variable, la clientèle a privilégié cette forme de financement. Par conséquent, au 31.12.2007, la part de cette dernière se chiffre à 33,8% (exercice précédent: 17,4%), alors que celle des hypothèques à taux fixe a diminué à 66,2% (exercice précédent: 82,6%).

Vu les incertitudes qui planent sur les marchés de l'immobilier et afin de préserver l'équilibre défini par notre institut entre les prêts à la clientèle et les provisions pour risques de perte, les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires comptabilisés à la rubrique Correctifs de valeurs et provisions ont été fortement renforcés au 31.12.2007. A la fin de l'exercice, ils atteignent CHF 194,2 millions (exercice précédent: CHF 184,9 millions). Nous avons ainsi la certitude que des provisions suffisantes ont été constituées pour l'ensemble des risques décelables et que la Banque Coop est prête à affronter l'avenir.

Négoce, immobilisations financières

Les immobilisations financières ont diminué à CHF 311,1 millions fin 2007. Dans ce contexte, la Banque Coop a surtout renoncé à remplacer les obligations arrivées à échéance ou remboursées prématurément, mais aussi cédé une grande partie des immeubles acquis dans le cadre d'en-chères forcées et destinés à la vente. Une diminution similaire à une valeur de marché de CHF 9,3 millions a été enregistrée par le portefeuille de titres destinés au négoce, une partie des bénéfices ayant été réalisée. Le repli du produit des opérations sur devises et du négoce de titres provoque une baisse du résultat des opérations de négoce à CHF 15,5 millions au 31.12.2007.

Immobilisations corporelles, immobilisations incorporelles et autres actifs

Malgré les amortissements linéaires au cours des exercices précédents, les valeurs comptables des bâtiments de la banque, des autres immeubles et autres immobilisations corporelles ainsi que des immobilisations incorporelles ont augmenté de CHF 0,7 million à CHF 115,2 millions au total. Cette évolution n'est pas tant imputable aux investissements dans la rénovation des succursales que dans les coûts de l'informatique. En effet, la modernisation de sièges de région et succursales en 2007 n'influe que peu sur l'actif car la limite permettant une inscription à l'actif n'est souvent pas atteinte ou la valeur de marché ou utilitaire des immeubles n'a pas suffisamment augmenté. La variation de CHF 0,7 million comparé à 2006 s'explique par la décision prise à la fin de l'année de changer les applications Office sur les ordinateurs de tous les collaborateurs de la Banque Coop.

Fonds de la clientèle

Sur le plan du refinancement, la Banque Coop affiche au 31.12.2007 des fonds de la clientèle d'un montant de CHF 7,9 milliards, ce qui correspond à une progression de CHF 509 millions, comparé à 2006. La part du lion revient là aux engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements (CHF 4,5 milliards) qui, dans le sillage de la tendance globale en Suisse, ont reculé de CHF 308 millions ou 6,4% durant l'exercice sous revue. Même si ce recul est en partie dû aux comptes privés utilisés principalement dans un but de transaction, les produits d'épargne ont aussi accusé une baisse par rapport à 2006. Seule nuance au tableau: les fonds d'épargne et de placement liés à plus long terme et assortis de conditions tout particulièrement attrayantes.

Les obligations de caisse pour leur part, avec CHF 0,7 milliard au 31.12.2007, présentent une croissance fort réjouissante de 27,2%. Ainsi, les titres arrivant à échéance pour une somme de CHF 178 millions ont été compensés par des souscriptions de l'ordre de CHF 322 millions. Les autres engagements envers la clientèle ont connu une progression encore plus marquée de +33,4% à CHF 2,7 milliards (exercice précédent: CHF 2,0 milliards). Dans ce contexte, le volume des dépôts à terme, où la Banque Coop offrait en partie les conditions les plus avantageuses du marché, a plus que doublé en 2007. Avec les emprunts obligataires et les prêts des centrales de lettres de gage (CHF 2,6 milliards), il en résulte au 31.12.2007 des avoirs gérés de CHF 10,5 milliards (exercice précédent: CHF 9,9 milliards). Suite à la progression plus importante des prêts à la clientèle, le taux de refinancement (relation entre les avoirs gérés et les prêts à la clientèle) s'est amenuisé à 99,2% au 31.12.2007 (exercice précédent: 100,9%).

Fonds propres

Après approbation par l'Assemblée générale de l'utilisation proposée du bénéfice, les fonds propres déclarés de la Banque Coop s'inscrivent à CHF 800,8 millions (exercice précédent: CHF 767,1 millions). Ils se composent du capital-actions, inchangé à CHF 337,5 millions, de réserves en capital en légère baisse à CHF 116,1 millions et de la réserve en bénéfice passée à CHF 370,2 millions (exercice précédent: CHF 319,0 millions). A l'instar de 2006, l'excellent résultat opérationnel de la Banque Coop a permis une attribution généreuse à la réserve en bénéfice et un nouveau renforcement du financement interne. Le portefeuille de propres titres de participation de CHF 23,0 millions (exercice précédent: CHF 5,8 millions) est déduit des fonds propres.

Avoirs gérés, nouveaux capitaux nets

Au 31.12.2007, la Banque Coop gère des avoirs de CHF 16,7 milliards (exercice précédent: CHF 16,0 milliards). La variation de CHF 735 millions ou de +4,5% comparé à 2006 revient pour CHF 788 millions à l'acquisition effective de fonds par les conseillers à la clientèle (ledit net new money), de laquelle il convient de déduire un manque à gagner de CHF 53 millions imputables à la performance et aux facteurs restants.

Opérations d'intérêts

Le résultat des opérations d'intérêts atteint en 2007 CHF 188,5 millions (exercice précédent: CHF 180,4 millions), ce qui correspond à une progression réjouissante de +4,5%. Cette prestation obtenue dans un environnement où la concurrence s'est nettement renforcée entre les banques

suisses et où les marges ont continué de rétrécir a uniquement été possible grâce à deux facteurs mis à profit de manière conséquente par la Banque Coop durant tout l'exercice: d'une part, au volume des prêts à la clientèle en forte progression au premier semestre et, d'autre part, aux transactions de couverture des taux sous forme de swaps sur taux d'intérêt, incombant au Comité ALM.

Opérations de commission

Avec une croissance remarquable de +7,9% comparé à 2006, les opérations de commissions et de prestations de services, le deuxième pilier de la banque, ressortent une nouvelle fois du lot. Même si les turbulences ayant agité les marchés financiers au second semestre 2007 ont empêché un résultat encore meilleur, la Banque Coop peut se déclarer plus que satisfaite des taux de croissance à deux chiffres obtenus dans les opérations basées sur les fonds de placement et dans la gestion de fortune.

Charges

Avec des effectifs pratiquement inchangés, les charges de personnel demeurent défendables avec CHF 83,9 millions ou +2,3% comparé à 2006 (CHF 82,0 millions).

En revanche, les autres charges d'exploitation ont augmenté de +7,3%, donnée budgétée, à CHF 68,9 millions (exercice précédent: CHF 64,2 millions). Diverses transformations et rénovations de succursales au sein de la rubrique Charges des locaux, mais aussi la campagne publicitaire «fair banking» sont à l'origine de cette évolution. Par ailleurs, la constitution des Centres de compétence Marketing et RH, soit l'externalisation de collaborateurs vers la BKB avec perception des prestations sur la base d'une convention, s'est traduite par un transfert des charges de personnel vers les autres charges d'exploitation.

Charges / produits extraordinaires

Alors qu'en 2006, le rachat d'une contribution de couverture plus élevée liée au rattachement à la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle au 1^{er} janvier 2006 avait dû être comptabilisé à la rubrique Charges extraordinaires, en 2007, cette position comporte uniquement des charges non attribuables à la période sous revue, ni à l'exploitation, dont le montant est insignifiant.

Ainsi, les produits extraordinaires contiennent le recouvrement de créances amorties.

Comptes annuels Banque Coop SA

Bilan selon le principe True and Fair View au 31.12.2007

Actifs

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	83 467	83 644	-177	-0,2
Créances résultant de papiers monétaires	809	965	-156	-16,2
Créances sur les banques	1 211 444	955 855	255 589	26,7
Créances sur la clientèle	566 781	489 977	76 804	15,7
Créances hypothécaires	10 019 509	9 339 322	680 187	7,3
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	9 333	14 122	-4 789	-33,9
Immobilisations financières	311 061	472 286	-161 225	-34,1
Participations	7 699	7 697	2	0,0
Immobilisations corporelles	115 240	114 377	863	0,8
Immobilisations incorporelles	0	127	-127	-100,0
Comptes de régularisation	43 150	41 539	1 611	3,9
Autres actifs	2 739	6 149	-3 410	-55,5
Valeurs de remplacement positives	46 278	33 425	12 853	38,5
Total actifs	12 417 510	11 559 485	858 025	7,4
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des créances sur les participations non consolidées et les participants qualifiés	387 670	402 202	-14 532	-3,6

Passifs

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	572	887	-315	-35,5
Engagements envers les banques	710 371	498 007	212 364	42,6
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4 498 984	4 806 889	-307 905	-6,4
Autres engagements envers la clientèle	2 689 947	2 016 952	672 995	33,4
Obligations de caisse	673 643	529 567	144 076	27,2
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 639 000	2 561 530	77 470	3,0
Comptes de régularisation	73 895	63 406	10 489	16,5
Autres passifs	29 986	67 483	-37 497	-55,6
Valeurs de remplacement négatives	70 156	28 650	41 506	144,9
Correctifs de valeurs et provisions	199 807	188 644	11 163	5,9
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve en capital	116 071	116 355	-284	-0,2
Propres titres de participation	-22 995	-5 796	-17 199	296,7
Réserve en bénéfice	319 036	281 099	37 937	13,5
Bénéfice de l'exercice	81 537	68 312	13 225	19,4
Total passifs	12 417 510	11 559 485	858 025	7,4
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des engagements envers les participations non consolidées et les participants qualifiés	505 887	403 563	102 324	25,4

Opérations hors bilan

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	78 622	60 554	18 068	29,8
Engagements irrévocables	109 324	171 391	-62 067	-36,2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	6 123	6 123	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	6 998 089	4 897 686	2 100 403	42,9
· Valeurs de remplacement positives	46 278	33 425	12 853	38,5
· Valeurs de remplacement négatives	70 156	28 650	41 506	144,9
Opérations fiduciaires	293 573	245 525	48 048	19,6

Compte de résultat 2007 selon le principe True and Fair View
Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2007	2006	Variation en don- nées absolues en CHF 1000	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts	en CHF 1000	en CHF 1000		
Produit des intérêts et des escomptes	364 254	308 486	55 768	18,1
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	11 238	15 987	-4 749	-29,7
Charge d'intérêts	-186 960	-144 121	-42 839	29,7
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	188 532	180 352	8 180	4,5
Résultat des opérations de commissions et de prestations de services				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	879	855	24	2,8
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	70 670	66 966	3 704	5,5
Produit des commissions sur les autres prestations de services	14 673	13 677	996	7,3
Charge de commissions	-7 886	-8 884	998	-11,2
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	78 336	72 614	5 722	7,9
Résultat des opérations de négoce	15 526	16 771	-1 245	-7,4
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	0	0	0	-
Produit des participations total	1 131	763	368	48,2
· dont produit des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	150	144	6	4,2
· dont produit des autres participations	981	619	362	58,5
Résultat des immeubles	1 515	2 043	-528	-25,8
Autres produits ordinaires	1 551	308	1 243	403,6
Autres charges ordinaires	0	-648	648	-100,0
Sous-total autres résultats ordinaires	4 197	2 466	1 731	70,2
Produit d'exploitation	286 591	272 203	14 388	5,3
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-83 898	-82 037	-1 861	2,3
Autres charges d'exploitation	-68 856	-64 151	-4 705	7,3
Sous-total charges d'exploitation	-152 754	-146 188	-6 566	4,5
Bénéfice brut	133 837	126 015	7 822	6,2
Bénéfice de l'exercice				
	en CHF 1000	en CHF 1000	Variation en don- nées absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut	133 837	126 015	7 822	6,2
Amortissements sur l'actif immobilisé	-5 391	-6 708	1 317	-19,6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-22 050	-19 034	-3 016	15,8
Résultat d'exploitation	106 396	100 273	6 123	6,1
Produits extraordinaires	1 426	1 057	369	34,9
Charges extraordinaires	-19	-10 929	10 910	-99,8
Impôts	-26 266	-22 089	-4 177	18,9
Bénéfice de l'exercice	81 537	68 312	13 225	19,4

Tableau de financement des comptes annuels

	2007 Sources des fonds en CHF 1000	2007 Emplois des fonds en CHF 1000	2006 Sources des fonds en CHF 1000	2006 Emplois des fonds en CHF 1000
Flux de fonds relevant de l'exploitation et du capital	41 670		61 974	
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)	65 280		69 126	
Résultat annuel	81 537		68 312	
Amortissements sur l'actif immobilisé	5 391		6 709	
Adaptations de valeur des immobilisations financières		22 604		1 262
Adaptations de valeur des participations		2		3
Provisions pour le portefeuille de prêts	20 598		18 020	
Autres correctifs de valeurs et provisions	2 857	1 000		348
Comptes de régularisation actifs		1 611		1 968
Comptes de régularisation passifs	10 489		8 347	
Dividende de l'exercice précédent		30 375		28 687
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres	17 483		2 644	
Capital-actions	0		0	
Propres titres de participation	17 890	35 373	32 271	34 915
Agio de l'augmentation de capital	0		0	
Flux de fonds des mutations dans l'actif immobilisé	6 127		4 508	
Participations		0		0
Immeubles de la banque		887		873
Autres immeubles		0		0
Autres immobilisations corporelles		4 314	33	3 542
Logiciels		926		126
Flux de fonds de l'activité bancaire	46 636		54 457	
Flux de fonds des opérations interbancaires	43 225		140 649	
· Crédances sur les banques		255 589	107 454	
· Engagements envers les banques	212 364		33 195	
Flux de fonds des opérations envers la clientèle	259 117		593 980	
· Crédances sur la clientèle		88 062	28 232	
· Crédances hypothécaires		680 221		576 481
· Fonds d'épargne et de placement		307 905		24 479
· Obligations de caisse	322 288	178 212	196 801	67 456
· Engagements envers la clientèle	672 995			150 597
Flux de fonds des immobilisations financières	183 829		111 912	
· Obligations	178 987	23 983	121 179	10 961
· Titres de participation / métaux précieux		1 622	10	1 169
· Immeubles	32 468	2 021	4 068	1 215
Flux de fonds du marché des capitaux	77 311		302 405	
· Crédances résultant de papiers monétaires	156		54	
· Engagements résultant de papiers monétaires		315		199
· Emprunts obligataires		97 530	298 550	100 000
· Prêts des centrales de lettres de gage	300 000	125 000	285 000	181 000
Autres postes du bilan	5 434		15 443	
· Autres actifs et valeurs de remplacement positives		9 443		8 379
· Autres passifs et valeurs de remplacement négatives	4 009			7 064
Variation des liquidités	4 966		7 517	
· Liquidités		177		4 918
· Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	4 789			2 599

Annexe aux comptes annuels

1. Commentaires relatifs à l'activité et données sur les effectifs en personnel

Généralités

La Banque Coop SA se positionne comme banque de détail active à l'échelle nationale. Elle concentre sa présence sur diverses villes et agglomérations avec un réseau de 33 succursales.

Au 31.12.2007, l'effectif compte 633,6 collaborateurs en données apurées du temps partiel (exercice précédent: 636,2), 60 personnes en formation (calculées à 50%). Les activités commerciales les plus importantes de la Banque Coop sont expliquées ci-après en détail.

Opérations figurant au bilan

Les opérations d'intérêts représentent la principale source de revenu de la Banque Coop avec une part de 65,8% au produit d'exploitation global; il s'agit concrètement de l'octroi de crédits à la clientèle et de la prise en dépôt de fonds de la clientèle. Les prêts à la clientèle, composés pour CHF 10,0 milliards de prêts hypothécaires et de créances envers la clientèle pour CHF 0,6 milliard au 31.12.2007, soit 85,3% du total du bilan, sont principalement octroyés à des particuliers pour le financement de leur logement, mais aussi à des petites et moyennes entreprises (PME) sous forme de crédits d'exploitation. A 95,6%, les prêts à la clientèle sont accordés sur la base de garanties hypothécaires et, à 0,3%, sous forme de crédits lombards.

Outre la prise en charge de fonds d'épargne et de placement ainsi que de fonds à vue et à terme fixe, la Banque Coop se procure les liquidités nécessaires au refinancement des opérations actives moyennant l'émission d'obligations de caisse et d'emprunts obligataires. Globalement, les fonds du public se montent à CHF 10,5 milliards au 31.12.2007.

Opérations de commissions et de prestations de services

Avec une part de 27,3%, le deuxième pilier de revenu de la Banque Coop est constitué par les opérations de commissions et de prestations de services. La majorité des recettes provient des opérations de négoce de titres et les placements, dans le cadre desquelles la Banque Coop propose toutes les prestations typiques d'une banque universelle, telles que les transactions sur titres en tout genre, la gestion de fortune, la gestion de dépôts, mais aussi les activités de conseil en matière juridique et fiscale et plus spécifiquement de prévoyance. Ces prestations sont proposées aussi bien aux particuliers qu'à la clientèle commerciale et institutionnelle.

Opérations de négoce et autres secteurs d'activité

La Banque Coop procède au négoce de devises et de titres surtout sur mandat de sa clientèle. Les opérations en compte propre jouent un rôle secondaire. Par ailleurs, elle réalise un profit de la location d'immeubles appartenant à la banque tout comme un produit de participation plutôt insignifiant.

Externalisation d'activités (outsourcing)

La banque a externalisé l'exploitation du centre de calcul du Host, la confiant à la société T-System Schweiz AG. L'entretien et l'exploitation de la structure informatique décentralisée ainsi que du helpdesk et du développement de logiciels sont assurés par le Centre de compétences IT de la Banque Cantonale de Bâle sur la base d'un Service Level Agreement (SLA ou accord sur la qualité de service) détaillé.

Dans le cadre de cette solution, aucune donnée sur le client ne va à l'étranger. De surcroît, concernant l'ensemble des données, la totalité des collaborateurs des prestataires sont assujettis au secret des affaires de la banque et au secret bancaire. Les prescriptions définies dans la version actuelle (29.6.2005) de la circulaire 99/2 de la CFB «Externalisation d'activités (outsourcing)» sont intégralement respectées.

Gestion des risques

Principes

En tant qu'institut faisant partie du groupe de la Banque Cantonale de Bâle, la Banque Coop gère ses risques de manière autonome. Toutefois, les méthodes permettant d'identifier, de mesurer et de gérer les risques de la Banque Coop sont ajustées au sein du groupe. Au niveau de la surveillance des risques, les concepts de gestion des risques ainsi que la politique de crédit ont été harmonisés. Les normes et les projets sont adaptés chaque année à l'évolution de la situation, vérifiés par la Direction générale et, pour finir, approuvés par le Conseil d'administration.

Les comptes rendus relatifs aux risques à l'attention du Conseil d'administration sont établis à un rythme trimestriel selon un modèle standardisé, garantissant l'entièvre transparence. La Direction générale, quant à elle, est informée chaque mois de la situation en matière de risques.

A la Banque Coop, les risques inhérents aux crédits et au marché (risque de variation des taux) jouent un rôle mordial. La surveillance et les comptes rendus y relatifs sont assurés par des unités indépendantes des services habilités à contracter ces risques.

Par ailleurs, toutes les données concernant les risques sont approuvées et surveillées régulièrement au niveau du groupe. Il s'agit notamment des fonds propres requis et pouvant être pris en compte, des liquidités, des risques de taux de la structure du bilan, des risques liés à la contrepartie dans le domaine interbancaire tout comme des risques cumulés et des risques liés aux pays.

Fonds propres

Les fonds propres requis et pris en compte sont calculés conformément aux dispositions stipulées par Bâle II, soit dans le respect de l'Ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des négociants en valeurs mobilières (Ordonnance sur les fonds propres) tout comme des réglementations détaillées y afférentes dans les circulaires CFB correspondantes.

	31.12.2007 ¹⁾	31.12.2006 ²⁾
Fonds propres pris en compte en millions de CHF	774,4	747,2
Taux de couverture des fonds propres	156,0%	145,3%
Part des risques de crédit aux fonds propres requis	86,9%	85,9%
Part des risques opérationnels aux fonds propres requis	8,1%	n/d
Part des risques de marché aux fonds propres requis	0,7%	2,0%

1) voir aussi Annexe, page 96

2) Calcul des fonds propres au 31.12.2006 conformément à Bâle I

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de perte suite à une incapacité ou à une réticence passagère ou durable de payer d'un débiteur, d'une contrepartie ou d'un émetteur. Il se présente dans le cadre de toutes les opérations liées à une obligation pour des tiers de procéder à des remboursements à la Banque Coop (opérations portées au bilan, opérations hors bilan, crédits monétaires, crédits par engagement, risque de règlement dans le cadre des transactions sur devises, etc.).

La responsabilité pour la gestion des risques de crédit incombe au département Crédits et production. Dans ce contexte, le Credit office, directement subordonné au responsable dudit département, joue un rôle central, car il est chargé de l'évaluation des risques et de définir la méthode de notation.

Les prêts à la clientèle sont assujettis à des exigences de qualité et à des standards de risques très stricts. Les pertes attribuables à une incapacité de rembourser d'un débiteur sont minimisées grâce à une gestion active, permettant la reconnaissance, l'analyse, la surveillance et la gestion des risques de crédit. Par ailleurs, une diversification des risques au sein du portefeuille de crédits est obtenue grâce à la ventilation au niveau national des nouvelles opérations et à une pondération équilibrée des différents segments de marché partiel.

Le règlement détaillé des crédits définit les compétences de décision en lien avec les demandes de crédit. Chaque approbation de crédit par les différents échelons de compétence est contrôlée systématiquement par la prochaine instance. A partir d'un certain volume, les opérations sont évaluées à l'échelon central par le service spécialisé, Credit office, sis au siège principal, puis soumises aux organes décisionnels correspondants. La surveillance centrale du respect de la politique de crédits et des directives est assurée par le système de gestion et de surveillance des crédits KREDIS. La procédure d'estimation des biens immobiliers est définie dans diverses directives.

Afin de permettre une évaluation conforme aux risques de la solvabilité de tous les débiteurs, la Banque Coop dispose de tools de notation modernes, répondant aux normes élaborées dans le cadre de Bâle II. La solvabilité de la clientèle commerciale est, quant à elle, déterminée à l'aide du système de notation CreditMaster de la société RSN Risk Solution Network AG. Les positions problématiques sont traitées et surveillées au niveau central par le service Recouvrement.

La procédure relative aux correctifs de valeurs fait partie intégrante de la gestion des risques de crédit. Elle se fonde sur trois piliers et prend systématiquement en compte, outre les risques de crédit identifiés (correctifs de valeurs individuels et correctifs de valeurs individuels forfaitisés), également les risques de crédit latents dans le portefeuille global de crédits (correctifs de valeurs forfaitaires).

Concernant les opérations interbancaires, il est fait appel aux notations de la solvabilité de la Banque Cantonale de Zurich. Les limites octroyées dans le cadre de positions bancaires font l'objet d'un suivi quotidien. Cette méthode est également applicable aux limites de pays approuvées par le Conseil d'administration. Elles sont presque exclusivement sollicitées dans les opérations interbancaires.

Risque de marché

Par risque de marché, nous entendons les pertes auxquelles pourrait être confrontée la banque suite à des fluctuations inattendues des taux, des monnaies et des actions.

Afin de gérer ces risques, l'intégralité du portefeuille est répartie en deux segments distincts, à savoir la structure du bilan et le portefeuille de la banque.

Evaluation et surveillance du risque de marché

Pour évaluer le risque de marché inhérent à la structure du bilan, la Banque Coop s'appuie sur l'indicateur Value at Risk (ou VaR). Il illustre la perte estimée d'un portefeuille qui ne sera pas dépassée avec une certaine probabilité (intervalle de confidence) pour une durée déterminée. Il est calculé au moyen du logiciel spécial PALM de la société e-Serve Net AG. La surveillance des risques de marché liés au portefeuille de la banque est effectuée sur la base des limites approuvées au niveau des positions, des pertes et de la sensibilité. La Banque Coop détermine les fonds propres requis pour le risque de marché, tant général que spécifique au moyen de la procédure standard.

La responsabilité pour la surveillance et les comptes rendus ayant trait au risque de marché ainsi que pour les limites de risque approuvées incombe au service «Gestion des risques», directement subordonné au président de la Direction générale. Concernant le risque de marché inhérent à la structure du bilan, il établit ses rapports à l'attention du Comité ALM et pour ce qui est du risque lié au portefeuille de la banque, il informe le président de la Direction générale.

Structure du bilan

La structure du bilan comprend des produits destinés à la clientèle privée, des crédits aux particuliers et aux PME (principalement garantis par une hypothèque), des créances et engagements bancaires, des emprunts obligataires émis, des prêts contractés auprès des centrales de lettres de gage, des immobilisations financières ainsi que des fonds propres. Eu égard à son volume considérable, cette structure est très sensible aux risques de variation des taux en CHF. La gestion active de ces risques est confiée au Comité ALM qui assume aussi la responsabilité en la matière. Chaque mois, le risque de variation des taux est apprécié pour l'ensemble de la banque et les mesures nécessaires sont engagées, comme la conclusion d'opérations de couverture (en premier lieu des swaps sur taux d'intérêt). Le Conseil d'administration a restreint ce risque de variation des taux en fixant des limites adaptées à la capacité à prendre des risques de la banque.

Sensibilité aux taux de la structure du bilan

(en CHF par augmentation en points de base)

	31.12.2007	31.12.2006
Positions à taux fixe	-554 246	-796 345
Positions à taux variable et fonds à vue	+377 051	+592 428
Placement fonds propres	+183 076	+175 355
Total sensibilité	+5 881	-28 562

La représentation des positions à taux variable se fonde sur un modèle qui reproduit parfaitement, au moyen des taux sur le marché de l'argent et des capitaux, les fluctuations constatées sur le long terme des taux pour les hypothèques variables et divers produits passifs. La représentation des fonds propres concorde avec les objectifs de placement de la Banque Coop et s'étend sur une durée moyenne de 2,5 ans.

Portefeuille de la banque

Le portefeuille de la banque comprend le propre portefeuille de titres destinés au négoce, les opérations sur devises tout comme les actions et dérivés sur actions. Le risque de marché dans ce domaine est assumé par le service «Négoce». L'évaluation des bénéfices et des pertes dans le portefeuille de la banque ainsi que la surveillance des limites de risque y afférentes ont lieu quotidiennement. Dans un but de consolidation, le VaR du portefeuille de la Banque Coop est calculé une fois par an par le groupe. Comparé à l'exercice précédent, voici donc les risques de perte du marché par catégorie:

Value at Risk pour l'ensemble du portefeuille de la banque et pour les différentes catégories de risque du marché

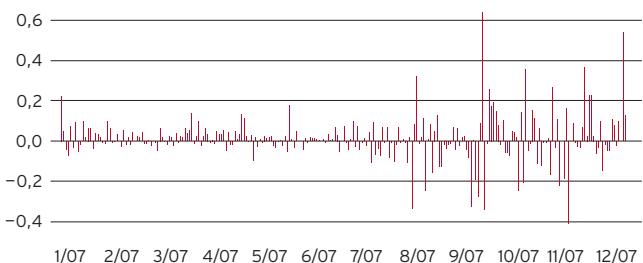
(durée de détention 1 an, intervalle de confiance de 99% pour 2007 et de 95% pour 2006) en CHF

	au 31.12.2007	au 31.12.2006
VaR portefeuille de la banque	13 105 941	2 810 698
VaR monnaies	1 839 724	775 469
VaR taux d'intérêt	4 516	351 553
VaR actions	12 630 202	2 595 678

Les produits quotidiens comprennent également les spreads clients sur des positions nostro ainsi que les produits dégagés par le négoce intrajournalier. Le graphique ci-après révèle que la Banque Coop obtient, dans les opérations de négoce, une bonne qualité des bénéfices à des risques relativement faibles.

Portefeuille de la banque quotidien, pertes et profits 2007

en millions de CHF



Risque opérationnel

Pour définir le risque opérationnel, la Banque Coop a recours au standard industriel qui le décrit comme étant le risque de pertes provenant de l'inadéquation ou de la défaillance de procédures internes, de personnes, de systèmes ou émanant d'événements externes. Cette définition inclut l'ensemble des risques juridiques. Elle exclut toutefois les risques stratégiques et de réputation.

Evaluation et surveillance des risques opérationnels

Les risques opérationnels sont multiples et le plus souvent inattendus. Une évaluation quantifiable s'avère peu sensée, à l'opposé des risques de marché et de crédit. Ils doivent malgré tout être décelés à temps et gérés de manière systématique. Depuis 2006, l'ensemble des pertes opérationnelles à partir d'un montant de CHF 1000.– sont saisies à l'échelon du groupe dans une banque de données. Les cas de perte sont répertoriés en conformité avec la circulaire CFB 06/3 «Risques opérationnels». Les pertes encourues font l'objet de comptes rendus trimestriels à l'attention de la Direction générale et du Conseil d'administration.

Une surveillance régulière et proactive du risque opérationnel est assurée par l'Inspectorat du groupe. Dans ce contexte, les principaux processus de la banque sont examinés pour ce qui a trait à leur sécurité, leur points faibles, leur concordance avec les lois et les réglementations ainsi que leur rentabilité. En s'appuyant sur des recommandations concrètes, la Direction générale dispose d'un instrument efficace pour supprimer les erreurs et les points faibles. L'Audit committee du groupe vérifie l'efficacité des contrôles tant au niveau externe qu'interne.

Gestion des risques opérationnels

La responsabilité pour le risque opérationnel incombe aux différents départements. Une panoplie étoffée de directives contribue à réduire les risques opérationnels, des com-

pétences et tâches très clairement définies étant attribuées aux différentes unités d'organisation. Pour chaque nouveau produit et prestation de services, des processus et systèmes de saisie sont mis à disposition avant que la Direction générale ne donne le coup d'envoi de toute activité y relative. Les responsables des divers produits ont pour mission de garantir en tout temps un déroulement ramenant les risques à un minimum.

Outre les règlements et les directives, la gestion du risque opérationnel relève également de la culture d'entreprise. Des collaborateurs motivés et intègres au sein de la banque contribuent très largement à un apport de prestations exempt d'erreurs. Une sélection soigneuse des effectifs, une conduite compétente, mais aussi un modèle de rémunération incitant judicieusement à la performance jouent un rôle essentiel dans ce contexte. En effet, la Banque Coop évite de récompenser par des primes excessives la prise de risques démesurés.

Par ailleurs, les risques opérationnels notables (risque en lien avec la sécurité, les questions juridiques et de compliance) sont suivis par les unités respectives. Tous les risques relatifs à la sécurité, tels qu'incendie, cambriolage, attaque à main armée, piratages informatiques ou panne de l'infrastructure informatique, sont gérés sur la base d'un concept de continuité de l'exploitation mis en œuvre au niveau du groupe. Sur le plan organisationnel, ces tâches sont attribuées à l'IT Security Management. Les risques juridiques relèvent de la compétence du service «Droit et compliance», la section Compliance soutenant la Direction générale entre autres dans l'élaboration de mesures permettant de lutter contre le blanchiment d'argent et d'appliquer la Convention de diligence (CDB).

Risque de réputation

Pour les banques, la confiance des clients, des investisseurs et du marché sont inéluctables. C'est la raison pour laquelle la Banque Coop veille pour toutes ces activités à ne pas nuire à sa renommée.

Sont considérées comme risque particulier les relations d'affaires entretenues avec des personnes exposées politiquement (PEP). Ce n'est qu'après un examen détaillé de la situation, en particulier du risque de réputation, que la relation est établie. Notre base de clients (ainsi que d'ayants droit économiques, représentants, etc.) est régulièrement comparée avec une banque de données externes et professionnelles répertoriant les PEP, afin de déceler au plus vite toute personne entrant dans cette catégorie.

2. Principes comptables et d'évaluation

Principes

La tenue des comptes, l'évaluation et l'établissement du bilan sont régis par les prescriptions définies dans le Code des obligations, la Loi sur les banques et les statuts ainsi que par les directives de la Commission fédérale des banques (DEC-CFB) et le règlement de cotation de la bourse suisse. La clôture 2006 confère une image conforme à la situation patrimoniale, financière et de revenu de la Banque Coop. Par ailleurs, une clôture individuelle statutaire de la Banque Coop servant de base à l'affectation du bénéfice est présentée.

Saisie et établissement du bilan

Toutes les opérations conclues jusqu'à la date de clôture de l'exercice sont saisies à la date de conclusion («Trade date accounting») dans les livres de la banque et évaluées selon les principes mentionnés ci-après. Par analogie, le résultat des opérations conclues est intégré dans le compte de résultat. Dans ce contexte, il convient de souligner que les opérations influant sur le bilan sont saisies dans les livres de la banque à la date de leur conclusion, comme cela était le cas jusqu'à présent, et qu'elles ne sont pas inscrites comme opérations hors bilan jusqu'à leur exercice ou à leur date de valeur.

Conversion de monnaies étrangères

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées aux cours du jour en question. Les créances et les engagements en monnaies étrangères sont décomptés sur la base des cours moyens des devises le jour de référence. C'est le cours acheteur du jour de référence qui est appliqué pour les portefeuilles d'espèces. Les gains et pertes de cours résultant de la conversion de monnaies étrangères figurent dans le «résultat des opérations de négoces».

Les cours de conversion pour les monnaies étrangères les plus importantes figurent à l'annexe.

Principes généraux d'évaluation

Les positions détaillées contenues dans une rubrique du bilan sont évaluées individuellement (évaluation individuelle).

Liquidités, créances résultant de papiers monétaires, créances sur les banques, passifs

Ces postes sont portés au bilan à leur valeur nominale ou à la valeur d'acquisition, déduction faite de correctifs de valeurs individuels pour les créances compromises.

L'escompte non encore perçu sur les titres du marché monétaire ainsi que le solde découlant des frais d'émission, les agios et les disagios sur les propres emprunts sont délimités sur la durée dans les comptes de régularisation actifs.

Prêts à la clientèle (créances sur la clientèle et prêts hypothécaires)

Les prêts à la clientèle sont portés au bilan à leur valeur nominale. Les créances compromises («impaired loans»), c'est-à-dire les engagements auprès de la clientèle pour lesquels il est incertain que le débiteur puisse remplir ses obligations futures, sont évaluées sur une base individuelle, et la perte de valeur fait l'objet de correctifs de valeurs. Les opérations hors bilan, comme des engagements de paiement irrévocables, des garanties ou des instruments financiers dérivés, sont également intégrées dans cette évaluation. Les créances compromises sont placées dans la catégorie en souffrance lorsque les versements convenus d'intérêts, de commissions ou d'amortissements du capital n'ont pas été effectués du tout ou seulement partiellement plus de 90 jours après leur échéance. Généralement, les créances en souffrance («non performing loans») font partie intégrante des créances compromises.

Les intérêts en souffrance (y compris les intérêts courus) et les intérêts dont le versement est compromis, tout comme les commissions correspondantes ne sont plus comptabilisés dans le résultat, mais directement affectés à la position «Correctifs de valeurs et provisions».

Les pertes de valeurs des créances compromises sont calculées sur la base de la différence entre la valeur comptable de la créance et le revenu escompté, tout en tenant compte du risque de contrepartie et du produit net attendu de la réalisation des sécurités éventuelles.

Lorsqu'une créance est classée dans la catégorie entièrement ou partiellement irrécouvrable ou lorsqu'une renonciation à une créance est accordée, la radiation du montant correspondant est effectuée aux dépens des correctifs de valeurs réalisés antérieurement. Les rentrées de montants radiés sont créditées aux «produits extraordinaires». La Banque Coop classe toutes les créances dans un système de catégories de notation allant de 1 à 12. Pour les créances des catégories de 1 à 8, le service de la dette est assuré, l'aliénation des sécurités est appropriée et le remboursement du crédit ne semble pas menacé. Pour ces créances, aucun correctif de valeurs n'est constitué. Les crédits des catégories 9 à 12 sont en revanche considérés

comme compromis et font l'objet de correctifs de valeurs individuels.

Les correctifs de valeurs pour les créances compromises sont dissous lorsque les montants dus de capital, d'intérêts et de commissions sont versés dans les délais stipulés par les dispositions contractuelles ainsi que lorsque divers critères de solvabilité sont à nouveau remplis.

Hormis les correctifs de valeurs individuels, il en existe des forfaitaires pour les portefeuilles de crédits partiels et homogènes qui se composent d'une multitude de petites créances.

La Banque Coop dispose en outre de correctifs de valeurs forfaitaires pour les risques de perte. Ils sont constitués pour couvrir les risques latents existants non établis individuellement au jour de référence de l'évaluation. Les calculs pour ces correctifs se basent sur un modèle de notation des crédits tiré du Credit-Master de RSN. Chaque engagement de crédit n'étant pas déjà couvert par des correctifs de valeurs individuels se voit attribuer, en fonction de la notation du client et de la durée, une probabilité de défaut («probability of default») tout comme un pourcentage de perte («loss given default»), conformément aux sécurités à disposition. En fonction du montant du crédit ouvert au moment du défaut («exposure at default»), il en résulte la perte attendue («expected loss») par position individuelle / pour l'ensemble du portefeuille de crédits de la banque.

Les correctifs de valeurs individuels figurent à la position «correctifs de valeurs et provisions» au passif du bilan.

Opérations de mise et de prise en pension

Dans le cadre d'opérations de mise en pension, la banque vend des titres du portefeuille d'investissement en s'engageant en même temps à les racheter; dans celui d'opérations de prise en pension, elle achète des titres en s'engageant à les vendre.

Ces opérations sont traitées comme transactions financières dans le cadre des créances sur les banques/la clientèle ou des engagements envers les banques/la clientèle; une saisie des titres influant sur le bilan n'est effectuée que lorsque le pouvoir de disposition sur les droits contractuels liés aux titres est cédé.

Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce

Les titres et métaux précieux détenus par la banque et destinés au négoce courant sont évalués et inscrits selon la notion de juste valeur, qui peut correspondre à un prix défini par un marché efficace et à négociabilité élevée ou à un prix calculé à l'aide d'un modèle d'évaluation. Si, exceptionnellement, aucune juste valeur n'est disponible, l'évaluation et la comptabilisation sont effectuées selon le principe de la valeur la plus basse.

Les gains et pertes de cours découlant de l'évaluation ainsi que les bénéfices et pertes réalisés sont comptabilisés dans le «résultat des opérations de négoce». Le produit des intérêts et des dividendes découlant des portefeuilles de titres destinés au négoce est également crédité à la position «résultat des opérations de négoce».

Les frais de refinancement pour les portefeuilles destinés au négoce sont imputés au résultat des opérations de négoce et crédités au produit des intérêts et des escomptes.

Immobilisations financières

L'évaluation des titres de participation se fait selon le principe de la valeur la plus basse. Une attribution a lieu au maximum jusqu'à concurrence des coûts d'acquisition, si la valeur sur le marché, tombée sous la valeur d'acquisition, est remontée par la suite.

Les titres de créance à revenu fixe, acquis dans un but de placement à long terme, sont évalués selon la méthode Accrual. L'agio et le disagio sont délimités sur la durée jusqu'à leur échéance finale. Les gains ou pertes réalisés provenant d'une aliénation anticipée ou d'un remboursement anticipé sont encaissés au pro rata sur la durée résiduelle, c'est-à-dire jusqu'à l'échéance finale initiale.

Les immeubles repris d'opérations de crédit et dont la vente est prévue sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire à la valeur d'acquisition ou à la valeur de liquidation si elle est moindre, tout en tenant compte des coûts de vente latents.

Les immobilisations financières sont traitées dans le compte de résultat comme suit: le résultat d'évaluation jusqu'à la valeur d'acquisition, non réalisé, est saisi globalement dans les «autres produits ou charges ordinaires»; les gains ou pertes de cours réalisés par rapport à la valeur comptable sont déclarés sous le «résultat des aliénations d'immobilisations financières».

Les portefeuilles en métaux précieux destinés aux opérations aux guichets ainsi que ceux destinés à la couverture des engagements correspondants provenant de comptes métaux sont évalués à la valeur du marché.

Participations

Sont inscrits au bilan sous participations l'ensemble des titres de participation d'entreprises en possession de la banque conservés dans un objectif de placement à long terme, indépendamment de la part ayant droit de vote.

Les participations de 20% à 50% au capital donnant droit de vote où la Banque Coop peut exercer une influence notable sont évaluées selon la méthode de mise en équivalence sur la base de la part aux fonds propres au jour de clôture. La part correspondante au résultat annuel est comptabilisée comme résultat de l'évaluation de mise en équivalence dans le «produit des participations». Cette solution s'applique aux Magazzini Generali con Punto Franco à Chiasso avec une participation inchangée de 30,79%.

Les participations inférieures à 20% de même que les participations secondaires et les participations non bancaires destinées à la vente sont portées au bilan dans les immobilisations financières à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires, ou selon le principe de la valeur la plus basse. Un amortissement est considéré comme nécessaire si la valeur comptable est supérieure au pro rata des fonds propres de la société de participation, ou si d'autres signes de dépréciation de la valeur existent à la date de clôture de l'exercice. Des participations peu importantes sont en général totalement amorties dès l'année de leur acquisition par le biais de la position «amortissements sur l'actif immobilisé». Une attribution est effectuée au maximum à hauteur de la valeur d'acquisition, dans la mesure où la valeur, tombée en dessous de la valeur d'acquisition, remonte par la suite. Pour les sociétés non cotées, une attribution n'a lieu que si elle est durable et si elle dépasse CHF 500 000.-. La comptabilisation de l'attribution se fait par le «produit des participations».

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées séparément par immeuble ou objet.

Les investissements dans de nouvelles immobilisations corporelles sont portés à l'actif et évalués selon le principe de la valeur d'acquisition s'ils sont utilisés pendant plus d'une période comptable et s'ils excèdent la limite inférieure d'inscription à l'actif de CHF 10 000.-

Les investissements dans les immobilisations corporelles existantes sont portés à l'actif si cela accroît durablement la valeur de marché ou d'usage, ou prolonge sensiblement la durabilité.

Lors de l'évaluation ultérieure, les immobilisations corporelles sont portées au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement en estimant avec prudence la durée d'utilisation de l'objet.

La durée d'utilisation estimée des différentes catégories d'immobilisations corporelles est la suivante:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Immeubles, sans terrain	50 ans
Installations informatiques, hardware	3 ans
Mobilier, véhicules	3 ans
Incorporations et autres immobilisations corporelles	5–10 ans
Logiciels	3 ans max.

La valeur de toutes les immobilisations corporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu tout au long de la durée d'utilisation ou il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaires sont inscrits au compte de résultat à la position «amortissements sur l'actif immobilisé».

Les bénéfices réalisés à la suite de la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés dans les «produits extraordinaires», les pertes figurent dans la position «charges extraordinaires».

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan si elles dégagent une utilité évaluable sur plusieurs années pour l'entreprise. Celles élaborées par la banque ne figurent pas au bilan. Les immobilisations incorporelles sont portées au bilan et évaluées sur la base des coûts d'acquisition. Elles sont amorties linéairement sur la durée d'utilisation estimée dans le compte de résultat. Voici la durée d'utilisation estimée:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Autres immobilisations incorporelles	3 ans max.

La valeur de l'ensemble des immobilisations incorporelles est vérifiée lorsque des événements ou circonstances laissent à supposer que la valeur comptable ne correspond plus à la valeur intrinsèque. Dans ces cas, la valeur résiduelle est amortie sur la durée d'utilisation restante ou bien il est procédé à un amortissement extrabudgétaire. Les amortissements planifiés et les éventuels amortissements supplémentaires extrabudgétaire sont comptabilisés à la rubrique «amortissements sur l'actif immobilisé».

Comptes de régularisation

Les intérêts créiteurs et débiteurs, les commissions, les autres produits et dépenses de la période de comptabilisation sont régularisés conformément à la période pour assurer une présentation conforme de l'évolution du compte de résultat.

Valeurs de remplacement positives et négatives

Sous ces positions du bilan se trouvent les valeurs de remplacement provenant de l'évaluation des instruments financiers dérivés. A l'opposé, c'est sous «autres actifs» ou, selon le cas, «autres passifs», que figure le compte de compensation pour la saisie de la comptabilisation n'influant pas sur le compte de résultat de valeurs de remplacement positives ou négatives; ces dernières émanent de l'évaluation de swaps de taux d'intérêt sous la responsabilité du Comité Asset and liability management.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers sur le capital et sur le bénéfice, dus généralement à un rythme annuel. Les impôts à caractère unique ou liés à des transactions ne font pas partie des impôts courants. Les impôts courants sur le résultat de l'exercice sont calculés en accord avec les prescriptions locales fiscales d'évaluation du bénéfice et saisis comme charge pour l'exercice durant lequel les bénéfices correspondants sont réalisés. Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont inscrits aux «comptes de régularisation passifs».

Impôts latents

Les effets fiscaux découlant d'une différence de la valeur déclarée des actifs et des engagements et de leur valeur fiscale attribuable à un écart temporel entre la clôture individuelle statutaire et la clôture individuelle selon principe True and Fair View sont comptabilisés comme impôts latents sous «provisions» dans le compte de résultat. Les avoirs d'impôts latents ne sont pas inscrits à l'actif.

Correctifs de valeurs et provisions

Pour l'ensemble des risques de perte décelables, des correctifs de valeurs individuels et des provisions individuelles sont constitués à la Banque Coop selon le principe de prudence. Les correctifs de valeurs et les provisions n'étant plus nécessaires à l'exploitation sont radiés du compte de résultat.

Les correctifs de valeurs individuels et forfaitaires pour les risques de perte ainsi que les provisions pour d'autres risques d'affaires figurent sous cette position. Les correctifs de valeurs pour les immeubles dans les immobilisations financières sont déduits directement de la position correspondante dans les actifs.

Propres titres de créances et de participation

Le portefeuille de propres emprunts et obligations de caisse est décompté avec la position passive correspondante.

Le portefeuille de propres titres de participation est déduit des fonds propres aux coûts d'acquisition dans la position séparée «propres titres de participation». Les paiements de dividende et les produits de la revente sont directement attribués aux «réserves de capital».

Créances sur/engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés

Les créances sur/engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés comprennent les positions des banques et de la clientèle. Les conditions de ces comptes correspondent à celles du marché en vigueur à ce moment-là.

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libération et de versements supplémentaires de même qu'opérations fiduciaires

Ces positions figurent dans les opérations hors bilan à leur valeur nominale. Pour les risques décelables, des provisions correspondantes sont constituées au bilan. Les «engagements irrévocables» comprennent aussi lesdites «hypothèques forward» sur nouvelles opérations. Ces hypothèques permettent de fixer par anticipation les conditions pour un financement futur aux taux en vigueur sur le moment. Cette position comprend en outre les engagements de paiement envers la garantie des dépôts.

Instruments financiers dérivés

Opérations de négoce

L'évaluation de tous les instruments financiers dérivés a lieu à leur juste valeur dans les positions «valeurs de remplacement positives/négatives». La juste valeur se base sur les cours du marché, les modèles de discounted cash-flow et de prix d'option.

Pour les transactions sur instruments financiers dérivés contractées dans un but de négoce, les produits réalisés et non réalisés sont comptabilisés à la position «résultat des opérations de négoce».

Opérations de couverture

La Banque Coop fait également appel à des instruments financiers dérivés dans le cadre de l'Asset and liability management, afin de gérer les risques de variation des taux. Pour la couverture de ces derniers, elle recourt aux macrohedges. Le résultat de la couverture est attribué au «résultat des opérations d'intérêts».

Le résultat des dérivés utilisés pour la gestion des risques de variation des taux dans le cadre du management de la structure du bilan est évalué selon la méthode Accrual. Pour ce faire, la composante d'intérêts est délimitée selon la méthode des intérêts composés tout au long de la durée jusqu'à l'échéance finale. Les intérêts courus sur la position de couverture sont déclarés dans le «compte de compensation» sous «autres actifs» ou «autres passifs».

Les rapports de garantie, les objectifs et les stratégies des différentes opérations de couverture font l'objet d'une documentation à chaque conclusion d'un instrument dérivé. L'efficacité du rapport de garantie est vérifiée régulièrement.

Institutions de prévoyance

Les collaborateurs de la Banque Coop sont assurés auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle selon les dispositions de la LPP, de l'acte de fondation et du règlement contre les conséquences liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Il s'agit d'une institution indépendante, organisée selon le principe de la primauté des prestations, placée sous la surveillance du département de justice du canton de Bâle-Ville.

Le plan de prévoyance de la Caisse de pension de la Banque Cantonale de Bâle se compose de deux éléments, à savoir d'un plan de rente et d'un plan de capital. Alors que le salaire de base est assuré dans le cadre du plan de rente, ce sont le bonus ainsi que la part du salaire annuel contractuel qui dépasse le maximum du salaire annuel assuré dans le plan de rente, qui sont couverts par le plan de capital.

Le financement des plans de prévoyance est fourni pour un tiers par les cotisations des employés et pour deux tiers par celles de l'employeur. Les primes dues à l'institution de prévoyance sont payées mensuellement par les sociétés affiliées et comptabilisées comme élément des « prestations sociales» au sein des charges de personnel. L'évaluation de la situation économique de l'institution de prévoyance influe également sur les comptes annuels. En effet, des découverts ou des excédents dans la caisse de pension peuvent se traduire pour la banque par une utilité ou un engagement économique, inscrits au bilan sous «autres actifs» ou «autres passifs». Les variations comparé à l'exercice précédent figurent au compte de résultat (charges de personnel).

La réserve de contributions de l'employeur est inscrite à la position «autres actifs». Les versements et les prélèvements sont comptabilisés via les «charges de personnel».

Modification des principes comptables et d'évaluation

Les principes comptables et d'évaluation pour l'exercice écoulé n'ont pas connu de changement par rapport à l'exercice précédent, à l'exception des adaptations liées aux DEC-CFB concernant les immobilisations financières et les immobilisations incorporelles.

Evénements après la date du bilan

Après la date du bilan, aucun événement extraordinaire susceptible d'influer de façon déterminante sur la situation 2007 de la Banque Coop en matière de fortune, finances et revenu ne s'est produit.

Informations sur le bilan

Aperçu des couvertures des prêts et des opérations hors bilan

Prêts	Garantie hypothécaire en CHF 1000	Autres garanties en CHF 1000	En blanc en CHF 1000	Total en CHF 1000
Créances sur la clientèle	192 763	34 985	339 033	566 781
Créances hypothécaires	9 926 735		92 774	10 019 509
· Immeubles d'habitation	8 682 580		49 895	8 732 475
· Immeubles commerciaux et administratifs	713 155		12 795	725 950
· Artisanat et industrie	389 575		24 727	414 302
· Autres	141 425		5 357	146 782
Total des prêts au 31.12.2007	10 119 498	34 985	431 807	10 586 290
Part en %	95,6	0,3	4,1	100,0
Total des prêts au 31.12.2006	9 452 744	120 003	256 552	9 829 299
Part en %	96,2	1,2	2,6	100,0

Opérations hors bilan

Engagements conditionnels	413	11 836	66 373	78 622
Engagements irrévocables	0	0	109 324	109 324
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	0	0	6 123	6 123
Crédits par engagement	0	0	0	0
Total hors bilan au 31.12.2006	413	11 836	181 820	194 069
Total hors bilan au 31.12.2005	0	10 890	227 178	238 068

Créances compromises

	Montant brut de la dette en CHF 1000	Produit estimé de la réalisation des sécurités ¹⁾ en CHF 1000	Montant brut de la dette en CHF 1000	Correctifs individuels de valeurs en CHF 1000
Créances compromises au 31.12.2007	414 148	315 066	99 082	99 082
Créances compromises au 31.12.2006	418 418	304 582	113 836	113 811

1) Crédit ou valeur d'aliénation par client: la valeur la plus basse est déterminante

Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négocié

	31.12.2007 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2006 Juste valeur en CHF 1000	Variation en données absolues
Titres de créance	394	5 740	-5 346
· cotés ¹⁾	0	5 027	-5 027
· non cotés	394	713	-319
Titres de participation	8 681	8 347	334
Métaux précieux	258	35	223
Total des portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négocié	9 333	14 122	-4 789
dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	0	3 017	

1) Négociés auprès d'une bourse reconnue

Immobilisations financières

	31.12.2007 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2006 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2007 Juste valeur en CHF 1000	31.12.2006 Juste valeur en CHF 1000
Titres de créance	302 687	457 691	302 204	461 962
· Dont titres de créance destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	302 687	457 691	302 204	461 962
· Dont titres de créance évalués selon le principe de la valeur la plus basse	0	0	0	0
Titres de participation	0	0	198	189
· Dont participations qualifiées (au minimum 10% du capital ou des voix)	0	0	0	0
Métaux précieux	7 231	5 609	7 231	5 609
Immeubles	1 143	8 986	1 143	8 986
Total des immobilisations financières	311 061	472 286	310 776	476 746
dont titres pouvant être pris en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	223 412	381 099		

Participations

	31.12.2007 Valeur comptable en CHF 1000	31.12.2006 Valeur comptable en CHF 1000	Variation en données absolues
Avec valeur boursière	0	0	0
Sans valeur boursière	7 699	7 697	2
Total des participations	7 699	7 697	2

Principales participations de la Banque Coop¹⁾

	Siège	Activité	Capital social en CHF 1000	Participation au capital en %	Participation au capital 2006 en %
Participations					
Participations entièrement consolidées					
Aucunes					
Participations partiellement consolidées					
Aucunes					
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence					
Magazzini Generali con Punto Franco SA	Chiasso	Entrepôts	3 000	30,75	30,75
Participations évaluées à la valeur d'acquisition ou à la valeur la plus basse					
Sociétés non cotées					
Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit	Zurich	Financement bancaire	300 000	3,20	3,20
Aduna Holding SA	Opfikon	Opérations de crédit	20 000	5,00	5,00

1) La participation doit dépasser 5%. De surcroît, la part au capital-actions doit être supérieure à CHF 1 million ou la valeur comptable supérieure à CHF 2 millions.

Présentation de l'actif

	Valeur d'acquisition CHF 1000	Amortissements cumulés CHF 1000	Valeur comptable 31.12.2006 CHF 1000	2007 CHF 1000	Valeur comptable 31.12.2007 CHF 1000				
Participations									
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	1 661		2 212	0	2	0	0	0	2 214
Autres participations	6 352	867	5 485	0	0	0	0	0	5 485
Total participations	8 013	867	7 697	0	2	0	0	0	7 699
Immobilisations corporelles									
A l'usage de la banque	103 928	3 471	100 457	0	887	0	-2 108	0	99 236
Autres immeubles	6 800	214	6 586	0	0	0	-71	0	6 515
Autres immobilisations corporelles ¹⁾	40 710	33 376	7 334	0	4 314	0	-2 977	0	8 671
Logiciels				126	927	0	-235	0	818
Total immobilisations corporelles	151 438	37 061	114 377	126	6 128	0	-5 391	0	115 240
Immobilisations incorporelles									
Goodwill	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles ²⁾	562	436	126	-126	0	0	0	0	0
Total immobilisations incorporelles	562	436	126	0	0	0	0	0	0
Valeur d'assurance incendie des immeubles de la banque (sans terrains)									
									127 975
Valeur d'assurance incendie des autres immeubles (sans terrains)									
									7 666
Valeur d'assurance incendie des autres immobilisations corporelles									
									105 860
Engagements: termes de leasing futurs résultant de leasing d'exploitation									
									0

1) Radiation de CHF 1,5 million de valeurs d'acquisition et d'amortissements cumulés suite à l'apurement des immobilisations.

2) Radiation de CHF 1,0 million de valeurs d'acquisition et d'amortissements cumulés suite à l'apurement des immobilisations; cf. aussi les principes comptables et d'évaluation

Autres actifs et passifs ainsi que valeurs de remplacement positives et négatives

	31.12.2007 Actifs en CHF 1000	31.12.2007 Passifs en CHF 1000	31.12.2006 Actifs en CHF 1000	31.12.2006 Passifs en CHF 1000
Autres actifs et passifs				
Compte de compensation des instruments financiers dérivés	1 483	0	0	35 672
Frais de fondation, d'augmentation de capital et d'organisation inscrits à l'actif	0	0	0	0
Impôts indirects	889	18 425	1 344	15 537
Comptes de règlement / comptes transitoires	0	2 496	0	7 642
Divers autres actifs et passifs	367	9 065	4 805	8 632
Total autres actifs et passifs	2 739	29 986	6 149	67 483
Valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés				
Contrats pour compte propre:				
· Portefeuilles destinés au négoce	18 580	18 229	9 254	9 022
· Portefeuille de la banque	0	0	0	0
· Structure du bilan	27 698	51 927	24 171	19 628
Contrats en qualité de commissionnaire	0	0	0	0
Total valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés	46 278	70 156	33 425	28 650

Actifs mis en gage ou cédés et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété

	31.12.2007 Créances/valeur comptable en CHF 1000	31.12.2007 dont utilisées en CHF 1000	31.12.2006 Créances/valeur comptable en CHF 1000	31.12.2006 dont utilisées en CHF 1000
Créances résultant de papiers monétaires	0	0	0	0
Créances hypothécaires	2 110 383	1 677 870	1 786 702	1 497 620
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	0	0	0	0
Immobilisations financières	179 300	7 000	305 200	7 000
Total des actifs mis en gage	2 289 683	1 684 870	2 091 902	1 504 620
Total des actifs avec réserve de propriété	0	0	0	0

Opérations de prêt et de pension effectuées avec des titres

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000
Prétentions découlant de la mise en gage de «cash» lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise de pension	900 000	534 000
Engagements découlant du «cash» reçu lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension	198 000	0
Titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de prise en pension	0	0
· dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou à une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
Titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	0	0
· dont titres ci-dessus aliénés ou remis à un tiers en garantie	0	0

Engagements envers la propre institution de prévoyance

Sous le nom de «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», il existe avec siège à Bâle une fondation ayant pour but la prévoyance professionnelle des conséquences économiques de la vieillesse, du décès ou de l'invalidité dans le cadre de la LPP et de ses dispositions d'application pour les collaborateurs du groupe Banque Cantonale de Bâle, de ceux d'entreprises économiquement ou financièrement lui étant étroitement liées ainsi que pour leurs parents et survivants. Partant, tous les collaborateurs de la maison mère de la Banque Cantonale de Bâle et de la Banque Coop sont assurés auprès de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank». Jusqu'au 31.12.2006, il existait un engagement vis-à-vis du Fonds pour les retraités de la Banque Coop. Ce fonds avait pour objectif d'apporter une aide aux assurés en cas de difficulté et de permettre de compenser le renchérissement sur les rentes vieillesse. Le Fonds pour les retraités a été intégré dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 1.1.2007.

La «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» est une caisse avec primauté des prestations et un plan de prévoyance orienté sur les prestations. Au 1^{er} janvier, des experts indépendants réalisent pour l'institution de prévoyance des évaluations actuarielles. Les cotisations ordinaires des employés correspondent à 5,5%, celles de l'employeur à 12% du salaire annuel assuré. Elles sont virées mensuellement à la caisse de pension par les sociétés du groupe. Globalement, les cotisations de la Banque Coop à l'attention de l'institution de prévoyance du groupe Banque Cantonale de Bâle s'élèvent à CHF 7,4 millions (2006: CHF 8,5 millions). Elles figurent sous les charges de personnel.

	31.12.2007 CHF 1000	31.12.2006 CHF 1000	Variation en données absolues CHF 1000
Engagements envers la propre institution de prévoyance professionnelle	8 416	3 565	4 851

Réserve de cotisations de l'employeur

Le groupe Banque Cantonale de Bâle applique les nouvelles prescriptions Swiss GAAP FER 16. Selon ces dernières, la réserve de cotisations de l'employeur de CHF 10,3 millions au 31 décembre 2007 (exercice précédent CHF 11,2 millions) apparaissant dans les comptes annuels de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» selon le Swiss GAAP FER 26, doit figurer à l'annexe de la clôture de la Banque Coop. La Banque Coop dispose d'une réserve de cotisations de l'employeur d'un montant de CHF 25 000.

	Valeur nominale	Renon- ciation à l'utilisation	Bilan		Résultat de la réserve de cotisations de l'employeur dans les charges de personnel	
	31.12.2007 CHF 1000	31.12.2007 CHF 1000	31.12.2007 CHF 1000	31.12.2006 CHF 1000	2007 CHF 1000	2006 CHF 1000
Institution de prévoyance professionnelle	25	0	25	25	0	0

Avantage/engagement économique

Sur la base de la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2006, il a été évalué si un éventuel découvert ou excédent se traduit par un avantage ou un engagement économique pour le groupe BKB. Dans la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank», l'avantage / l'engagement économique est calculé globalement pour l'ensemble des employeurs affiliés. Par conséquent, pour déterminer l'existence d'un avantage/engagement économique, la Banque Coop fait appel à la clôture globale de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank». Une appréciation détaillée de l'ensemble des facteurs déterminants révèle qu'il n'existe aucune incidence économique pour le groupe Banque Cantonale de Bâle et que, au contraire, la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» affiche au 31.12.2006 des liquidités disponibles pour un montant de CHF 10,1 millions (année précédente: 1,1 million).

	Excédent/ découvert ¹⁾	Part économique de l'organisation	Variation comparé à 2006/ influant sur le résultat 2007	Cotisations délimitées sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2007 CHF 1000	31.12.2007 CHF 1000	31.12.2006 CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	2007 CHF 1000
Institution de prévoyance professionnelle avec excédent	10 120	0	0	0	0	7 385
						8 519

1) Ces chiffres se réfèrent à la clôture de la «Pensionskasse der Basler Kantonalbank» au 31.12.2006.

**Encours des emprunts obligataires et des prêts des centrales de lettres de gage,
répartis selon le premier délai de dénonciation possible**

Année d'émission	Taux en %	Type	Volume d'émission ¹⁾	Échéances									Total en mio. de CHF	
				2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016		
Emprunts obligataires en millions de CHF:														
2001	3,750	²⁾	150,0	150,0									150,0	
2002	3,750	²⁾	150,0		150,0								150,0	
2004	3,000	²⁾	150,0			150,0							150,0	
2005	2,500	²⁾	200,0				200,0						200,0	
2006	2,875	²⁾	300,0					300,0					300,0	
Total emprunts obligataires			150,0	0,0	0,0	150,0	0,0	200,0	150,0	0,0	300,0	0,0	950,0	
Taux moyen basé sur la valeur nominale:													3,09%	
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:													3,18%	
Placements privés en millions de CHF:														
2004	2,760	²⁾	10,0					10,0					10,0	
2005	2,230	²⁾	50,0			50,0							50,0	
Total placements privés			50,0			10,0							60,0	
Taux moyen basé sur la valeur nominale:													2,32%	
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:													2,32%	
Prêts de la Banque des lettres de gage d'établissements suisses de crédit hypothécaire, en millions de CHF:														
Total des prêts			108,2	184,0	260,0	161,0	180,0	270,0	110,0	100,0	40,0	60,0	155,8	1 629,0
Taux moyen basé sur la valeur nominale:													2,82%	
Taux moyen basé sur la valeur nominale, exercice précédent:													2,90%	
Total emprunts obligataires et prêts des centrales des lettres de gage			258,2	184,0	260,0	311,0	230,0	470,0	260,0	110,0	340,0	60,0	155,8	2 639,0

1) Une éventuelle différence par rapport au volume d'émission est attribuable aux propres titres de créance dans les portefeuilles de négoce ou dans les immobilisations financières.

Selon les DEC-CFB chiffre marginal 29I, ils doivent être compensés avec les positions passives correspondantes.

2) N'étant pas de rang subordonné

Correctifs de valeurs et provisions

	2006 Etat au 31.12.2006 en CHF 1000	2007 Utilisation conforme à leur but en CHF 1000	2007 Recouvrement, intérêts en souffrance, diff. de change en CHF 1000	2007 Reconstitution à charge du compte de résultat en CHF 1000	2007 Dissolution au profit du compte de résultat en CHF 1000	2007 Etat au 31.12.2007 en CHF 1000
Provisions pour impôts latents	0	0	0	0	0	0
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de perte et autres risques:						
Correctifs de valeurs et provisions pour risques de défaillance (risques de recouvrement et risques-pays) ¹⁾	184 851	-11 292	826	39 121	-19 349	194 157
Correctifs de valeurs et provisions pour autres risques d'exploitation ²⁾	26 144	-21 251	665	3 695	-2 857	6 396
Provisions de restructuration	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements de prévoyance	0	0	0	0	0	0
Autres provisions	1 000	0	0	0	-1 000	0
Sous-total	211 995	-32 543	1 491	42 816	-23 206	200 553
Total correctifs de valeurs et des provisions	211 995	-32 543	1 491	42 816	-23 206	200 553
Déduction des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif	23 351	-	-	-	-	746
Total correctifs de valeurs et provisions selon le bilan	188 644	-	-	-	-	199 807

1) Il existe des correctifs de valeurs forfaitaires pour un montant de CHF 90,6 millions.

2) Dont CHF 0,7 million revient à des correctifs de valeurs compensés directement à l'actif. Les CHF 5,7 millions restants concernent des provisions servant à couvrir des risques décelables le jour de clôture (par exemple risques liés à des procès)

Capital social

	31.12.2007 Valeur nominales totale en CHF 1000	31.12.2007 Nombre de voix	31.12.2007 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000	31.12.2006 Valeur nominales totale en CHF 1000	31.12.2006 Nombre de voix	31.12.2006 Capital donnant droit au dividende en CHF 1000
Capital-actions	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
Actions au porteur	337 500	16 875 000	337 500	337 500	16 875 000	337 500
Capital autorisé	0	0		150 000	7 500 000	
Actions au porteur	0	0		150 000	7 500 000	
dont augmentations de capital effectuées	0	0		0	0	
Capital conditionnel	0	0	0	0	0	0
Actions au porteur	0	0	0	0	0	0
dont augmentations de capital effectuées	0	0	0	0	0	0
Réserve en capital/réserve en bénéfice non distribuable			168 750			168 750

Actionnaires importants de la Banque Coop

	31.12.2007 Nominal en CHF 1000	31.12.2007 Capital et voix en %	31.12.2006 Nominal en CHF 1000	31.12.2006 Capital et voix en %
Banque Cantonale de Bâle ¹⁾	190 042	56,3	182 175	54,0
Coop ^{1,2)}	35 037	10,4	35 037	10,4
Fondations de l'USS	17 800	5,3	17 885	5,3
Tiers (free-float)	94 621	28,0	102 403	30,3
Total	337 500	100,0	337 500	100,0

Groupes liés par des conventions de vote: Banque Cantonale de Bâle / Coop avec au total 66,7% des voix.

1) Participation qualifiée et actionnaire important dans le sens de l'art. 3 ch. 2 lit. Cbis LB, de l'art. 663c CO et de l'art. 6 des statuts

2) Consolidé, sans Coop Assurance du Personnel

Justification des capitaux propres

	2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	2005 en CHF 1000
Capitaux propres au début de l'exercice de référence			
Capital-actions	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	116 355	115 820	114 089
Réserve en bénéfice	281 099	250 513	227 852
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	68 312	59 273	51 349
+/- Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-5 796	-2 617	-6 480
Sous-total	797 470	760 489	724 310
+/- Répercussions d'un restatement	0	0	0
Total capitaux propres au début de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)	797 470	760 489	724 310
+ Augmentation de capital	0	0	0
+ Agio	0	0	0
+/- Autres attributions aux réserves / moins prélèvements des réserves	0	0	0
- Dividende et autres attributions du résultat de l'exercice précédent	-30 137	-28 568	-28 551
+ Bénéfice de l'exercice de référence	81 537	68 312	59 273
- Changement du rapport de participation dans la participation évaluée selon la méthode de mise en équivalence	0	0	0
- Achats de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	-35 372	-34 915	-21 983
+ Vente de propres titres de participation (coûts d'acquisition)	18 174	31 736	25 845
+ Bénéfices de la vente de propres titres de participation	-523	416	1 595
+/- Différences de conversion	0	0	0
Total capitaux propres à la fin de l'exercice de référence (avant répartition du bénéfice)	831 149	797 470	760 489
dont:			
Capital-actions libéré	337 500	337 500	337 500
Réserve en capital	116 071	116 355	115 820
Réserve en bénéfice	319 036	281 099	250 513
Réserve de réévaluation	0	0	0
Bénéfice de l'exercice	81 537	68 312	59 273
+/- Conversions de monnaies étrangères	0	0	0
- Propres titres de participation	-22 995	-5 796	-2 617

Propres titres de participation

Actions au porteur	2007 Prix moyen du marché/ prix moyen de la transaction en CHF	2007 Nombre	2007 Coûts d'acquisition	2006 Prix moyen du marché/ prix moyen de la transaction en CHF	2006 Nombre	2006 Coûts d'acquisition
			en CHF 1000			en CHF 1000
Total au 1 ^{er} janvier	81,200	72 078	5 796	72,000	36 798	2 617
Plus achats	77,898	454 091	35 373	79,441	439 512	34 915
Moins ventes	77,364	-228 160	-18 174	79,540	-404 232	-31 736
Total au 31 décembre	78,330	298 009	22 995	81,200	72 078	5 796

Structure des échéances de l'actif circulant et des fonds propres

Actif circulant	A vue	Dénon- çable	Échéance ≤ 3 mois	Échéance > 3 mois ≤ 12 mois	Échéance > 12 mois ≤ 5 ans	Échéance > 5 ans	Immobilisé	Total
	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000	CHF 1000
Liquidités	83 467	–	–	–	–	–	–	83 467
Créances résultant de papiers monétaires	0	–	809	0	0	0	–	809
Créances sur les banques	310 596	–	550 848	350 000	0	0	–	1 211 444
Créances sur la clientèle	–	311 692	67 469	81 430	78 915	27 275	–	566 781
Créances hypothécaires	5 084	3 383 417	605 207	1 196 290	3 747 157	1 082 354	–	10 019 509
Portefeuilles de titres et de métaux précieux destinés au négoce	9 333	–	–	–	–	–	–	9 333
Immobilisations financières	7 231	–	64 004	25 006	159 512	54 165	1 143	311 061
Total actif circulant au 31.12.2007	415 711	3 695 109	1 288 337	1 652 726	3 985 584	1 163 794	1 143	12 202 404
Total actif circulant au 31.12.2006	315 986	1 950 216	1 477 768	1 518 219	5 093 298	991 699	8 985	11 356 171

Fonds étrangers

Engagements résultant de papiers monétaires	0	–	572	0	0	0	–	572
Engagements envers les banques	33 371	–	202 000	0	290 000	185 000	–	710 371
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	–	4 498 984	–	–	–	–	–	4 498 984
Autres engagements envers la clientèle	894 561	–	1 026 448	445 438	287 500	36 000	–	2 689 947
Obligations de caisse	–	–	33 232	113 501	502 246	24 664	–	673 643
Emprunts et prêts des centrales des lettres de gage	–	–	100 000	158 200	985 000	1 395 800	–	2 639 000
Total fonds étrangers au 31.12.2007	927 932	4 498 984	1 362 252	717 139	2 064 746	1 641 464	–	11 212 517
Total fonds étrangers au 31.12.2006	1 146 104	4 806 889	551 978	475 680	1 731 580	1 701 601	–	10 413 832

Créances sur / engagements envers les sociétés liées et crédits aux organes

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000
Créances sur les sociétés liées	0	0
Engagements envers les sociétés liées	0	0
Créances résultant de crédits aux organes	4 748	3 765

Concernant les créances résultant de crédits aux organes, il s'agit en premier lieu d'hypothèques accordées aux membres de la Direction générale et du Conseil d'administration. Elles sont octroyées aux conditions réservées aux collaborateurs. Cf. aussi «Corporate governance».

Répartition du bilan entre la Suisse et l'étranger

	31.12.2007 Suisse en CHF 1000	31.12.2007 Etranger en CHF 1000	31.12.2006 Suisse en CHF 1000	31.12.2006 Etranger en CHF 1000
Actifs				
Liquidités	80 857	2 610	83 644	0
Créances résultant de papiers monétaires	809	0	965	0
Créances sur les banques	1 203 070	8 374	732 313	223 542
Créances sur la clientèle	557 691	9 090	481 128	8 849
Créances hypothécaires	9 987 636	31 873	9 326 704	12 618
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	7 899	1 434	9 592	4 530
Immobilisations financières	265 738	45 323	364 363	107 923
Participations	7 699	0	7 697	0
Immobilisations corporelles	114 422	0	114 377	0
Immobilisations incorporelles	818	0	127	0
Comptes de régularisation	42 568	582	41 539	0
Autres actifs	2 739	0	6 149	0
Valeurs de remplacement positives	46 278	0	33 425	0
Total actifs	12 318 224	99 286	11 202 023	357 462
Total en %	99,2	0,8	96,9	3,1
Passifs				
Engagements résultant de papiers monétaires	572	0	887	0
Engagements envers les banques	620 032	90 339	363 960	134 047
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4 332 818	166 166	4 638 728	168 161
Autres engagements envers la clientèle	2 579 918	110 029	1 898 412	118 540
Obligations de caisse	673 643	0	529 567	0
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 639 000	0	2 561 530	0
Comptes de régularisation	73 895	0	63 406	0
Autres passifs	29 986	0	67 483	0
Valeurs de remplacement négatives	70 156	0	28 650	0
Correctifs de valeurs et provisions	199 807	0	188 644	0
Capital-actions	337 500	0	337 500	0
Réserve en capital	116 071	0	116 355	0
Propres titres de participation	-22 995	0	-5 796	0
Réserve en bénéfice	319 036	0	281 099	0
Bénéfice de l'exercice	81 537	0	68 312	0
Total passifs	12 050 976	366 534	11 138 737	420 748
Total en %	97,0	3,0	96,4	3,6

Répartition des actifs par pays

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2007 en %	31.12.2006 en CHF 1000	31.12.2006 en %
Union européenne	77 300	0,62	321 619	2,78
Amérique du Nord	15 168	0,12	24 495	0,21
Asie, Océanie	1 166	0,01	4 882	0,04
Autres pays	5 652	0,05	6 466	0,06
Total créances sur l'étranger	99 286	0,80	357 462	3,09
Suisse	12 318 224	99,20	11 202 023	96,91
Total actifs	12 417 510	100,00	11 559 485	100,00

Bilan par monnaie

Actifs	CHF en CHF 1000	Métaux précieux contre-valeur en CHF 1000	EUR contre-valeur en CHF 1000	USD contre-valeur en CHF 1000	Autres contre-valeur en CHF 1000	Total en CHF 1000
Liquidités	71 770	0	10 585	584	528	83 467
Créances résultant de papiers monétaires	809	0	0	0	0	809
Créances sur les banques	905 419	13 540	215 055	52 909	24 521	1 211 444
Créances sur la clientèle	554 737	0	10 321	1 311	412	566 781
Créances hypothécaires	10 019 509	0	0	0	0	10 019 509
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négocie	7 138	258	904	898	135	9 333
Immobilisations financières	303 830	7 231	0	0	0	311 061
Participations	7 699	0	0	0	0	7 699
Immobilisations corporelles	114 422	0	0	0	0	114 422
Immobilisations incorporelles	818	0	0	0	0	818
Comptes de régularisation	43 150	0	0	0	0	43 150
Autres actifs	2 739	0	0	0	0	2 739
Valeurs de remplacement positives	46 278	0	0	0	0	46 278
Total actifs portés au bilan	12 078 318	21 029	236 865	55 702	25 596	12 417 510
Prétentions à des livraisons résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	975 301	3 194	901 357	827 657	8 344	2 715 854
Total actifs	13 053 619	24 223	1 138 222	883 359	33 940	15 133 364
Passifs						
Engagements résultant de papiers monétaires	551	0	21	0	0	572
Engagements envers les banques	699 015	10 930	122	272	32	710 371
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4 498 984	0	0	0	0	4 498 984
Autres engagements envers la clientèle	2 391 798	9 774	216 205	50 518	21 652	2 689 947
Obligations de caisse	673 643	0	0	0	0	673 643
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 639 000	0	0	0	0	2 639 000
Comptes de régularisation	73 895	0	0	0	0	73 895
Autres passifs	29 986	0	0	0	0	29 986
Valeurs de remplacement négatives	70 156	0	0	0	0	70 156
Correctifs de valeurs et provisions	199 807	0	0	0	0	199 807
Capital-actions	337 500	0	0	0	0	337 500
Réserve en capital	116 071	0	0	0	0	116 071
Propres titres de participation	-22 995	0	0	0	0	-22 995
Réserve en bénéfice	319 036	0	0	0	0	319 036
Bénéfice de l'exercice	81 537	0	0	0	0	81 537
Total passifs portés au bilan	12 107 984	20 704	216 348	50 790	21 684	12 417 510
Engagements de livrer résultant d'opérations au comptant, à terme et d'options sur devises	956 271	3 245	914 883	829 909	8 897	2 713 205
Total passifs	13 064 255	23 949	1 131 231	880 699	30 581	15 130 715
Positions nettes par monnaie	-10 636	274	6 991	2 660	3 360	2 649

Cours de conversion des principales monnaies

	Code ISO	Unité	Cours 31.12.2007	Cours 31.12.2006
Euro	EUR	1	1,6571	1,6070
Dollar américain	USD	1	1,1262	1,2205
Livre sterling	GBP	1	2,2499	2,3943
Yen	JPY	100	1,0051	1,0265

Informations sur les opérations hors bilan

Engagements conditionnels

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Garanties irrévocables	72 995	50 744	22 251
Garanties de prestations de garanties	729	813	-84
Engagements irrévocables	4 898	8 997	-4 099
Autres engagements conditionnels	0	0	0
Total engagements conditionnels	78 622	60 554	18 068

Engagements irrévocables

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements irrévocables d'octroi de crédits	34 128	57 641	-23 513
Hypothèques forward	12 932	75 378	-62 446
Engagement de paiement envers la garantie des dépôts	62 264	38 372	23 892
Total engagements irrévocables	109 324	171 391	-62 067

Crédits par engagement

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Engagements résultant de paiements différés	0	0	0
Engagements résultant d'acceptations	0	0	0
Autres crédits par engagement	0	0	0
Total crédits par engagement	0	0	0

Opérations fiduciaires

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations fiduciaires auprès de banques tierces	175 150	116 905	58 245
Paiements fiduciaires auprès de banques du groupe et banques liées	0	0	0
Prêts fiduciaires et autres opérations financières à caractère fiduciaire	118 423	128 620	-10 197
Total opérations fiduciaires	293 573	245 525	48 048

Instruments financiers dérivés ouverts en fonction de la solvabilité de la contrepartie et de la durée restante

	Valeur de remplacement		31.12.2007		31.12.2006	
	positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000	Valeur de remplacement	Montant du sous-jacent en CHF 1000	
Banques et bourses de dérivés ¹⁾						
· avec durée jusqu'à un an	21 019	19 988	3 287 752	12 630	9 674	1 644 286
· avec durée de plus d'un an	25 259	50 168	3 710 337	20 795	18 976	3 253 400
Courtiers	0	0	0	0	0	0
Clients avec couverture	0	0	0	0	0	0
Clients sans couverture	0	0	0	0	0	0
Total	46 278	70 156	6 998 089	33 425	28 650	4 897 686

1) Durée moyenne: 3,0 ans

Instruments financiers dérivés ouverts en fonction du type de contrat

Instruments de taux	Instruments de négocié			Instruments de hedging		
	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000	Valeur de remplacement positive en CHF 1000	négative en CHF 1000	Montant du sous-jacent en CHF 1000
Contrats à terme y compris Forward Rate Agreements						
Swaps				27 698	51 927	4 268 400
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Devises						
Contrats à terme	18 330	17 980	2 708 175			
Swaps combinés sur taux/monnaies						
Futures						
Options (OTC)	173	173	19 809			
Optionen (exchange traded)						
Métaux précieux						
Contrats à terme	77	76	1 705			
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Titres de participation/indices						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Dérivés de crédits						
Credit default swaps						
Total return swaps						
First-to-default swaps						
Autres dérivés de crédits						
Autres						
Contrats à terme						
Swaps						
Futures						
Options (OTC)						
Options (négociées en bourse)						
Total sans contrats de netting						
Exercice sous revue	18 580	18 229	2 729 689	27 698	51 927	4 268 400
Exercice précédent	9 254	9 022	1 024 286	24 171	19 628	3 873 400
Contrats de netting	0	0	0	0	0	0
Total avec contrats de netting						
Exercice sous revue	18 580	18 229		27 698	51 927	
Exercice précédent	9 254	9 022		24 171	19 628	

Informations sur le compte de résultat

Produit du refinancement dans le produit des intérêts et des escomptes		2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Résultat du refinancement des portefeuilles aux taux du marché monétaire		211	119	92
Résultat des opérations de négociation				
		2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Opérations sur devises		11 462	12 045	-583
Opérations en espèces		2 400	2 367	33
Opérations sur métaux précieux		107	176	-69
Opérations sur titres		1 557	2 183	-626
Total résultat des opérations de négociation		15 526	16 771	-1 245
Charges de personnel				
		2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Autorités de la banque, jetons de présence et indemnités fixes		810	657	153
Appointements et allocations supplémentaires		68 306	65 750	2 556
AVS, AI, AC et autres contributions légales		4 229	4 024	205
Cotisations aux institutions de personnel et de bienfaisance, caisse des cadres		7 385	8 519	-1 134
Frais de personnel accessoires		3 168	3 087	81
Total charges de personnel		83 898	82 037	1 861
Autres charges d'exploitation				
		2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Coûts des locaux		13 642	11 501	2 141
Coûts de l'informatique		22 987	24 488	-1 501
Coûts des machines, du mobilier, des véhicules et des autres installations		524	982	-458
Coûts des télécommunications		5 256	5 323	-67
Diverses charges d'exploitation		26 447	21 857	4 590
Total autres charges d'exploitation		68 856	64 151	4 705
Amortissements sur l'actif immobilisé				
		2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Amortissements sur les immeubles à l'usage de la banque		2 108	1 578	530
Amortissements sur les autres immeubles		71	71	0
Amortissements sur les autres immobilisations corporelles		2 977	4 215	-1 238
Amortissements sur les immobilisations incorporelles		235	419	-184
Amortissements sur les participations		0	425	-425
Total amortissements sur l'actif immobilisé		5 391	6 708	-1 317
Correctifs de valeurs, provisions et pertes				
		2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Provisions pour risques de pertes		19 458	16 859	2 599
Correctifs de valeurs sur les immeubles destinés à la revente		55	0	55
Correctifs de valeurs sur titres		0	0	0
Provisions pour autres risques d'exploitation		2 857	2 053	804
Dissolution de provisions devenues inutiles / pour autres risques d'exploitation		-1 000	-1 900	900
Pertes		680	2 022	-1 342
Total correctifs de valeurs, provisions et pertes		22 050	19 034	3 016

Produits extraordinaires

	2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Entrée à nouveau de créances amorties	983	965	18
Bénéfice de réalisation découlant de la vente de participations et d'immobilisations corporelles	4	26	-22
Autres produits étrangers à l'exploitation et à l'exercice	439	66	373
Total produits extraordinaires	1 426	1 057	369

Charges extraordinaires

	2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Rachat dans la caisse de pension de la BKB	0	10 925	-10 925
Autres charges étrangères à l'exploitation et à l'exercice	19	4	15
Total charges extraordinaires	19	10 929	-10 910

Charges fiscales

	2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues
Charges pour les impôts courants sur le rendement	26 266	22 089	4 177
Total charges fiscales	26 266	22 089	4 177
Réductions fiscales non prises en compte sur reports de perte et bonifications fiscales non portées à l'actif par précaution	0	0	0
Impôts hypothétiques latents sur le rendement, calculés à un taux d'imposition théorique, concernant des réévaluations d'immobilisations n'influant pas sur les impôts	0	0	0
Délimitations passives pour impôts courants inscrites au bilan	19 139	16 398	2 741

Avoirs gérés

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000
Genre d'avoirs gérés		
Avoirs détenus par des instruments de placement collectifs sous propre gestion	0	0
Avoirs sous mandats de gestion	2 128 674	2 246 214
Autres avoirs gérés	14 566 507	13 713 739
Total avoirs gérés (avec prises en compte doubles)	16 695 181	15 959 953
Dont prises en compte doubles	20 825	8 741
Total avoirs gérés (sans prises en compte doubles)	16 674 356	15 951 212
Apports / retraits nets d'argent frais	+787 663	+238 180

Les avoirs gérés correspondent aux valeurs patrimoniales de la clientèle pour lesquelles la banque fournit des prestations de conseils en placement et/ou de gestion de fortune. En font notamment partie les engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements, les dépôts à terme, les placements fiduciaires, toutes les valeurs en dépôts dûment évaluées ainsi que toutes les valeurs patrimoniales déposées auprès de tiers et confiées à notre gestion. Ne sont explicitement pas comprises les valeurs patrimoniales détenues uniquement dans un but de transaction.

Les apports nets déclarés d'argent frais découlent de l'acquisition de clients, de départs de clients ainsi que des apports et retraits réalisés par des clients existants. Ils confèrent une image transparente des fonds effectivement acquis par la banque. Cette performance est calculée au moyen de la méthode directe sur la base des différentes transactions sur espèces et sur titres ainsi que des prises et remboursements de crédits. Les produits d'intérêts et de dividendes crédités aux clients ainsi que les commissions, intérêts et frais débités pour les prestations de la banque sont exclus lors du calcul des apports nets, car ils ne sont pas la conséquence de la performance d'acquisition de la banque. Il en va de même des variations des avoirs gérés attribuables aux fluctuations des cours de conversion ou des titres. Les avoirs détenus exclusivement dans un but de conservation et de transaction (custody assets) ne figurent pas dans le tableau. Les changements d'affectation entre avoirs gérés et avoirs détenus dans un but de transaction se traduisent par des apports/retraits d'argent frais correspondants.

Une faible part des avoirs gérés de la banque résulte de prises en compte doubles. Ces dernières correspondent à la part des liquidités dans les mandats de gestion de fortune, figurant une nouvelle fois à la position «Autres avoirs gérés».

Autres informations

Compte rendu par segment

en millions de CHF	Clientèle privée		Clientèle placements		Clientèle commerciale		Négoce		Corporate center		Total	
	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Opérations d'intérêts	95,4	89,2	20,9	20,5	48,8	51,6	0,1	-1,4	23,7	20,6	188,9	180,4
Opérations de commissions	24,4	20,8	34,2	33,1	1,4	1,2	1,2	1,0	17,1	16,5	78,3	72,6
Opérations de négoce	3,5	3,4	2,7	2,9	1,8	1,2	7,1	9,7			15,2	17,3
Autres résultats	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		4,2	2,5	4,2	2,5
Produit d'exploitation	123,3	113,4	57,8	56,5	52,0	53,9	8,4	9,2	45,0	39,7	286,6	272,8
Charges de personnel	-24,5	-22,9	-6,9	-6,2	-5,9	-5,4	-2,0	-2,0	-44,5	-45,5	-83,9	-82,0
Autres charges d'exploitation	-1,8	-1,8	-0,4	-0,3	-0,6	-0,6	-1,4	-1,5	-64,6	-59,9	-68,9	-64,2
Coûts indirects	-25,1	-19,4	-5,6	-5,5	-5,2	-4,4	1,4	1,3	34,5	28,1	0,0	0,0
Charges d'exploitation	-51,4	-44,2	-12,9	-12,1	-11,7	-10,4	-2,1	-2,2	-74,7	-77,3	-152,8	-146,2
Bénéfice brut	71,9	69,2	44,9	44,4	40,3	43,5	6,4	7,0	-29,7	-37,6	133,8	126,6
Amortissements sur l'actif immobilisé									-5,4	-6,7	-5,4	-6,7
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-10,2	-9,6	-0,4	-0,4	-14,4	-12,5	0,0	0,0	3,0	3,5	-22,1	-19,0
Résultat d'exploitation	61,7	59,6	44,5	44,0	25,9	31,1	6,3	7,0	-32,1	-40,8	106,4	100,8
Produits extraordinaires											1,4	1,1
Charges extraordinaires											-44,0	-44,4
Impôts											-26,3	-22,1
Bénéfice de l'exercice											37,5	35,4

en millions de CHF	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006	2007	2006
Engagements sous forme d'épargne et de placements	3 479	3 640	739	891	124	117	2	1	155	158	4 499	4 807
Autres engagements envers la clientèle	572	291	541	462	642	567	265	159	669	538	2 690	2 017
Avoirs en dépôt	2 842	2 565	3 987	3 926	333	301	802	811	1 315	1 320	9 278	8 924
Placements fiduciaires	28	15	127	88	13	7	4	6	2	1	175	117
Créances hypothécaires	4 719	4 487	164	166	4 311	3 810	-6	-16	832	893	10 020	9 339
Créances sur la clientèle	109	124	25	25	362	281	1	2	70	58	567	490

Le compte rendu par segment de la Banque Coop réunit les domaines «Clientèle privée», «Clientèle placements», «Clientèle commerciale», «Négoce» et le «Corporate center». Il est conforme à la structure de distribution de la banque, les résultats des différents conseillers étant regroupés par équipe, puis par segment; il ne reproduit donc pas les unités de conduite correspondantes telles que présentées dans notre organigramme. La nouvelle colonne «Négoce» remplace la représentation du domaine «Clientèle institutionnelle» avec pour objectif l'harmonisation avec le rapport de gestion de la maison mère, la Banque Cantonale de Bâle. Le résultat du segment «Clientèle institutionnelle» est désormais attribué au Corporate center.

Concernant les opérations d'intérêts, il est fait appel à la méthode du taux d'intérêt moyen pour le calcul des revenus affichés. Ainsi, le produit des intérêts figure dans les différents centres de profit, alors que le produit structurel et les autres résultats des opérations d'intérêts provenant de transactions au niveau de l'ensemble de la banque (par exemple créances/engagements bancaires, emprunts et prêts des centrales de lettres de gage) sont attribués au «Corporate center». Dans les opérations neutres et les opérations de négoce, les données sont établies sur la

base des produits effectivement perçus ou d'un calcul arithmétique. Pour ce qui relève des autres résultats émanant de tâches assurées de façon centralisée, comme l'administration de participations, de titres et d'immeubles, ils sont entièrement attribués au «Corporate center».

Les charges de personnel et les autres charges d'exploitation se basent sur les dépenses effectivement enregistrées, alors que les coûts indirects reflètent les répercussions des prestations du «Corporate center» sur les unités du front. Parmi ces charges se trouvent les coûts des différents centres de services, notamment Opérations, Credit office et Services. Au niveau des segments du front, la position «Correctifs de valeurs, provisions et pertes» comprend les coûts de risques standards pour les éventuels correctifs de valeurs pour risques de crédit. La différence entre le résultat effectif et le total des coûts de risques standards calculés ainsi que les provisions pour autres risques d'affaires figurent à la rubrique «Corporate center».

Outre les charges et les produits, le compte rendu par segment comprend les volumes des principales positions au bilan leur revenant ainsi que les «avoirs en dépôt» et les «placements fiduciaires».

Fonds propres requis et pris en compte conformément aux dispositions stipulées par Bâle II au 31.12.2007

	Approche utilisée	Exigences de fonds propres en CHF 1000	en CHF 1000
Risque de crédit	Standard CH	431 275	
· dont risques de cours relatifs aux titres de participation dans le portefeuille de la banque		23 364	
Risques non liés à des contreparties	Standard CH	32 805	
Risques de marché	Standard	3 587	
· dont sur instruments de taux d'intérêt (risque de marché général et spécifique)	Standard	394	
· dont sur titres de participation	Standard	1 295	
· dont sur devises et métaux précieux	Standard	977	
· dont sur matières premières	Standard	823	
· dont sur options	Standard	98	
Risques opérationnels	Indicateur de base	40 341	
- Déductions des fonds propres requis (correctifs de valeurs et provisions portés au passif du bilan selon l'art. 62 OFR dans l'AS-CH)		- 11 649	
Fonds propres requis		496 359	
Fonds propres de base bruts		780 396	
- Eléments à porter en déduction des fonds propres de base		- 5 948	
= Fonds propres de base pouvant être pris en compte		774 448	
+ Fonds propres complémentaires et supplémentaires		0	
- Autres déductions à imputer sur les fonds propres complémentaires, supplémentaires ainsi que l'ensemble des fonds propres		0	
= Fonds propres pouvant être pris en compte		774 448	
Rapport entre les fonds propres pris en compte et les fonds propres requis (approche CH)		156,0%	

Plus amples informations dans internet, sur le site www.banquecoop.ch

Publication des rémunérations

Rémunération des membres du Conseil d'administration

Remarque: si on compare les rémunérations de la Direction générale et du Conseil d'administration avec les chiffres de l'exercice précédent, il convient de noter que la rémunération variable liée au résultat sous forme d'actions de la Banque Coop n'est plus mentionnée de façon séparée, mais son montant est ajouté à la rémunération. Par ailleurs, la part destinée à l'utilisation privée de la voiture de service de même que les prestations de l'employeur aux institutions de prévoyance sont décomptées comme partie intégrante du salaire.

	Rémunérations Honoraires ¹⁾ en CHF	Actions Banque Coop (variable) ²⁾ en CHF	Prestations en nature Voiture en CHF	Dépenses en faveur des insti- tutions de prévoyance en CHF	Dédom- magement pour tâches supplémen- taires en CHF	Total en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF	Rémunéra- tions versées à des person- nes proches en CHF	Nombre d'actions (part des droits de vote) ⁴⁾
Gerster Willi (président)	173 435	19 224	7 583	23 849		224 091	900 000		4 904
Kaufmann Irene (vice-présidente)	46 750	4 913		5 527		57 190			266
Albrecht Andreas	39 250	4 699		4 855		48 805			89
Keller Christine	34 250	3 987		4 120		42 357			76
Kläy Erwin	40 250	4 770		4 993		50 014			271
Kunz Hans Peter	63 250	6 479		7 532		77 261			123
Lehmann Markus	42 250	4 984		5 278		52 512			91
Ritter Markus	34 250	4 058		4 129		42 437			168
Schwarz Hans Peter	34 250	3 987		900		39 137	3 247 746		259
Von Felten Michael	34 750	4 058		4 193		43 002			210
Wehinger Urs	39 750	4 770		4 929		49 449			965
Widmer Richard	65 950	6 479		7 879		80 309			1 000
Total	648 385	72 410	7 583	78 185	0	806 563	4 147 746	0	8 422

1) Frais forfaitaires inclus

2) A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option.

Le prix d'achat (CHF 71.20) est réduit pour les actions en raison du délai de blocage.

3) La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

4) Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches.

1000 actions à la valeur nominale de CHF 20.– chacune correspondent à une part des droits de vote de 0,006%.

Rémunérations des membres de la Direction générale

Remarque: si on compare les rémunérations de la Direction générale et du Conseil d'administration avec les chiffres de l'exercice précédent, il convient de noter que la rémunération variable liée au résultat sous forme d'actions de la Banque Coop n'est plus mentionnée de façon séparée, mais son montant est ajouté à la rémunération. Par ailleurs, la part destinée à l'utilisation privée de la voiture de service de même que les prestations de l'employeur aux institutions de prévoyance sont décomptées comme partie intégrante du salaire.

	Salaire fixe (net) ¹⁾ en CHF	Salaire variable (brut) en CHF	Actions Banque Coop (variable) ²⁾ en CHF	Rémunérations en nature Voiture ³⁾ en CHF	Prestations en faveur des institutions de pré- voyance ⁴⁾ en CHF	Dédom- magement pour tâches supplémen- taires en CHF	Total en CHF	Sécurités/ prêts/ crédits en CHF	Rémunéra- tions ver- sées à des personnes proches en CHF
Personne percevant la rémunération la plus élevée (CEO)	383 677	238 555	117 195	7 218	119 960		866 606		
Total Direction générale (3 personnes)	951 755	482 392	178 195	17 966	292 601		1 922 909	600 000	

	Nombre d'actions (part des droits de vote) ⁵⁾
Personne percevant la rémunération la plus élevée (CEO)	3 046
Direction générale (membre)	4 540
Direction générale (membre)	1 103
Total	8 689

1) Frais forfaitaires inclus

2) A la Banque Coop, il existe uniquement des actions au porteur; il n'existe ni droit de conversion, ni droit d'option.
Le prix d'achat (CHF 71.20) est réduit pour les actions en raison du délai de blocage.

3) La part destinée à l'utilisation privée est décomptée comme élément du salaire.

4) Sans les cotisations de l'employé aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

5) Comprend les titres attribués et ceux acquis à titre privé, y compris ceux des proches.

Rémunérations des membres du Comité pour un développement durable

	Rémunérations	Total		
	Honoraires fixes (nets) en CHF	Honoraires variables (nets) en CHF	Dédom- magement pour tâches supplémen- taires en CHF	en CHF
Bruderer Pascale	1 879			1 879
Ludwig Barbara	1 879			1 879
Schelbert Heidi	2 000			2 000
Sturm Andreas	1 879			1 879
Total	7 637	0	0	7 637

Chiffres clés – informations détaillées

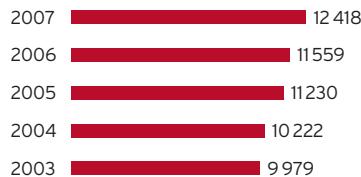
Chiffres clés – informations détaillées

	en CHF 1000	2007	2006
Rendement sur fonds propres (return on equity)		13,3%	13,1%
Résultat d'exploitation	106 396		
Fonds propres le 1.1.	767 095		
Fonds propres le 31.12.	831 149		
(Résultat d'exploitation / moyenne des fonds propres * 100)			
 Taux de refinancement I		74,3%	74,8%
Créances envers la clientèle	566 781		
Créances hypothécaires	10 019 509		
Prêts à la clientèle	10 586 290		
 Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4 498 984		
Autres engagements envers la clientèle	2 689 947		
Obligations de caisse	673 643		
Fonds de la clientèle	7 862 574		
(Fonds de la clientèle / prêts à la clientèle * 100)			
 Taux de refinancement II		99,2%	100,9%
Fonds de la clientèle	7 862 574		
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 639 000		
Fonds du public	10 501 574		
(Fonds du public / prêts à la clientèle * 100)			
 Cost-income-ratio I		53,3%	57,0%
Charges d'exploitation	152 754		
Produit d'exploitation	286 591		
(Charges d'exploitation / produit d'exploitation * 100)			
 Cost-income-ratio II		55,2%	60,4%
Charges d'exploitation	152 754		
Amortissements sur l'actif immobilisé	5 391		
Produit d'exploitation	286 591		
(Charges d'exploitation + amort. sur actif immobilisé / produit d'exploitation * 100)			

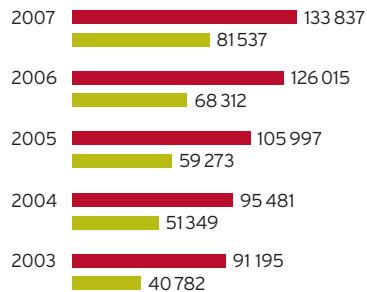
Chiffres clés – une comparaison sur 5 ans

Bilan

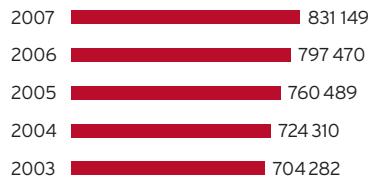
Total du bilan en millions de CHF



Bénéfice en CHF 1000



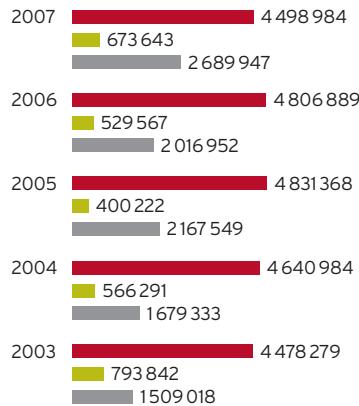
Fonds propres avant répartition du bénéfice en CHF 1000



Prêts à la clientèle en CHF 1000



Fonds de la clientèle en CHF 1000

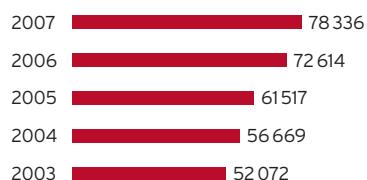


Compte de résultat

Opérations d'intérêts en CHF 1000



Opérations de commissions et de prestations de service en CHF 1000



Opérations de négoce en CHF 1000



Rapport de l'organe de révision



■ Ernst & Young SA
Badenerstrasse 47
Case postale
CH-8022 Zurich

■ Téléphone +41 58 286 31 11
Télécax +41 58 286 34 49
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale des actionnaires de
Banque Coop SA, Bâle

Zurich, le 7 février 2008

Rapport de l'organe de révision

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement et annexe) de la Banque Coop SA reproduits aux pages 66 à 99 pour l'exercice arrêté au 31 Décembre 2007. Les présent comptes annuels ont été établis et vérifiés selon l'article 69 du Règlement de cotation en plus des comptes annuels selon le Code des Obligations. Les comptes annuels de l'exercice précédent ont été audités par une autre société d'audit.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes annuels et les indications fournies dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec les règles d'établissement des comptes applicables aux banques.

Ernst & Young SA

Michael Riesen
Expert-comptable diplômé

Stefan Amstad
Expert-comptable diplômé
(réviseur responsable)

■ Succursales à Aarau, Baden, Bâle, Berne, Genève, Lausanne, Lucerne, Lugano, St-Gall, Zug, Zurich.
■ Membre de la Chambre fiduciaire

Rapport de gestion 2007
Clôture individuelle statutaire
de la Banque Coop SA

Clôture individuelle statutaire de la Banque Coop SA

Bilan au 31.12.2007 – avant répartition du bénéfice

Actifs

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	83 467	83 644	-177	-0,2
Créances résultant de papiers monétaires	809	965	-156	-16,2
Créances sur les banques	1 211 444	955 855	255 589	26,7
Créances sur la clientèle	566 781	489 977	76 804	15,7
Créances hypothécaires	10 019 509	9 339 322	680 187	7,3
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	31 913	22 445	9 468	42,2
Immobilisations financières	311 824	472 286	-160 462	-34,0
Participations	7 145	7 145	0	0,0
Immobilisations corporelles	115 240	114 504	736	0,6
Comptes de régularisation	43 150	41 539	1 611	3,9
Autres actifs	2 739	6 149	-3 410	-55,5
Valeurs de remplacement positives	46 278	33 425	12 853	38,5
Total actifs	12 440 299	11 567 256	873 043	7,5
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés	387 670	402 202	-14 532	-3,6

Passifs

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	572	887	-315	-35,5
Engagements envers les banques	710 371	498 007	212 364	42,6
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4 498 984	4 806 889	-307 905	-6,4
Autres engagements envers la clientèle	2 689 947	2 016 952	672 995	33,4
Obligations de caisse	673 643	529 567	144 076	27,2
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 639 000	2 564 000	75 000	2,9
Comptes de régularisation	73 895	63 406	10 489	16,5
Autres passifs	29 986	67 483	-37 497	-55,6
Valeurs de remplacement négatives	70 156	28 650	41 506	144,9
Correctifs de valeurs et provisions	235 807	208 644	27 163	13,0
Réserves pour risques bancaires généraux	119 000	91 000	28 000	30,8
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve légale générale	305 600	304 200	1 400	0,5
Réserves pour propres titres de participation	763	0	763	-
Réserve de réévaluation	0	0	0	-
Autres réserves	10 000	5 000	5 000	100,0
Bénéfice reporté	7 533	9 696	-2 163	-22,3
Bénéfice de l'exercice	37 542	35 375	2 167	6,1
Total passifs	12 440 299	11 567 256	873 043	7,5
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés	505 887	403 563	102 324	25,4

Opérations hors bilan

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	78 622	60 554	18 068	29,8
Engagements irrévocables	109 324	171 391	-62 067	-36,2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	6 123	6 123	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	6 998 089	4 897 686	2 100 403	42,9
· Valeurs de remplacement positives	46 278	33 425	12 853	38,5
· Valeurs de remplacement négatives	70 156	28 650	41 506	144,9
Opérations fiduciaires	293 573	245 525	48 048	19,6

Compte de résultat 2007

Produits et charges de l'activité bancaire ordinaire

	2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	364 587	308 565	56 022	18,2
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	11 251	15 987	-4 736	-29,6
Charge d'intérêts	-186 960	-144 121	-42 839	29,7
Sous-total résultat des opérations d'intérêts	188 878	180 431	8 447	4,7
 Résultat des opérations de commissions et de prestations de services				
Produit des commissions sur les opérations de crédit	879	855	24	2,8
Produit des commissions sur les opérations de négoce de titres et les placements	70 670	66 966	3 704	5,5
Produit des commissions sur les autres prestations de services	14 673	13 677	996	7,3
Charge de commissions	-7 886	-8 884	998	-11,2
Sous-total résultat des opérations de commissions et des prestations de services	78 336	72 614	5 722	7,9
 Résultat des opérations de négoce	15 187	17 252	-2 065	-12,0
 Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	0	0	0	-
Produit des participations	1 129	766	363	47,4
Résultat des immeubles	1 515	2 043	-528	-25,8
Autres produits ordinaires	1 551	308	1 243	403,6
Autres charges ordinaires	0	-648	648	-100,0
Sous-total autres résultats ordinaires	4 195	2 469	1 726	69,9
 Produit d'exploitation	286 596	272 766	13 830	5,1
 Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-83 898	-82 037	-1 861	2,3
Autres charges d'exploitation	-68 856	-64 151	-4 705	7,3
Sous-total charges d'exploitation	-152 754	-146 188	-6 566	4,5
 Bénéfice brut	133 842	126 578	7 264	5,7
 Bénéfice de l'exercice				
	2007 en CHF 1000	2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice brut	133 842	126 578	7 264	5,7
Amortissements sur l'actif immobilisé	-5 391	-6 708	1 317	-19,6
Correctifs de valeurs, provisions et pertes	-22 050	-19 034	-3 016	15,8
Résultat d'exploitation	106 401	100 836	5 565	5,5
 Produits extraordinaires	1 426	1 057	369	34,9
Charges extraordinaires	-44 019	-44 429	410	-0,9
Impôts	-26 266	-22 089	-4 177	18,9
Bénéfice de l'exercice	37 542	35 375	2 167	6,1

Répartition du bénéfice

	2007 ¹⁾ en CHF 1000	2006 ²⁾ en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Bénéfice de l'exercice	37 542	35 375	2 167	6,1
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	8 296	9 696	-1 400	-14,4
Moins réserve pour propres titres de participation	-763	0	-763	-
Bénéfice porté au bilan	45 075	45 071	4	0,0
Répartition du bénéfice				
· Attribution à la réserve légale générale	-1 400	-1 400	0	0,0
· Attribution aux autres réserves	-7 000	-5 000	-2 000	40,0
· Distributions sur le capital-actions	-30 375	-30 375	0	0,0
· Autres répartitions du bénéfice	0	0	0	-
Report du bénéfice à nouveau	6 300	8 296	-1 996	-24,1

Dividende

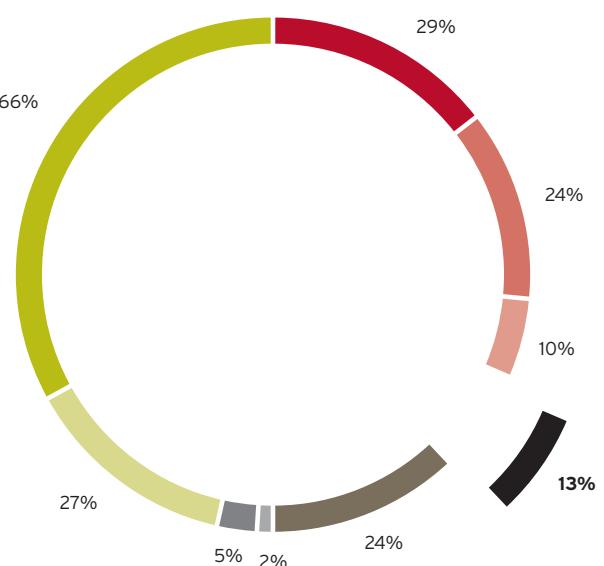
	2007 ¹⁾ en CHF	2006 ²⁾ en CHF
Par action au porteur de CHF 20.– nominal		
· Dividende brut	1,80	1,80
· Moins impôt fédéral anticipé de 35%	0,65	0,65
· Dividende net	1,15	1,15
Le dividende est versé contre remise du coupon	Nº 04	Nº 03
Encaissement auprès de toutes les agences de la Banque Coop	21.4.2008	27.4.2007

1) Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale du 16.4.2008

2) Décision de l'Assemblée générale du 24.4.2007

Charges

■ Charges de personnel	29%
■ Autres charges d'exploitation	24%
■ Amortissements/provisions/ correctifs de valeurs/pertes	10%
■ Produits extraordinaires/impôts	24%



Bénéfice

■ Bénéfice de l'exercice	13%
--------------------------	-----

Produits

■ Résultat opérations d'intérêts	66%
■ Résultat opérations de commission	27%
■ Résultat opérations de négoce	5%
■ Autres résultats ordinaires	2%

Bilan au 31.12.2007 – après répartition du bénéfice

Actifs

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Liquidités	83 467	83 644	-177	-0,2
Créances résultant de papiers monétaires	809	965	-156	-16,2
Créances sur les banques	1 211 444	955 855	255 589	26,7
Créances sur la clientèle	566 781	489 977	76 804	15,7
Créances hypothécaires	10 019 509	9 339 322	680 187	7,3
Portefeuilles de titres et métaux précieux destinés au négoce	31 913	22 445	9 468	42,2
Immobilisations financières	311 824	472 286	-160 462	-34,0
Participations	7 145	7 145	0	0,0
Immobilisations corporelles	115 240	114 504	736	0,6
Comptes de régularisation	43 150	41 539	1 611	3,9
Autres actifs	2 739	6 149	-3 410	-55,5
Valeurs de remplacement positives	46 278	33 425	12 853	38,5
Total actifs	12 440 299	11 567 256	873 043	7,5
 Total des créances de rang subordonné	 0	 0	 0	 –
Total des créances sur les sociétés du groupe et les participants qualifiés	387 670	402 202	-14 532	-3,6

Passifs

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements résultant de papiers monétaires	572	887	-315	-35,5
Engagements envers les banques	710 371	498 007	212 364	42,6
Engagements envers la clientèle sous forme d'épargne et de placements	4 498 984	4 806 889	-307 905	-6,4
Autres engagements envers la clientèle	2 689 947	2 016 952	672 995	33,4
Obligations de caisse	673 643	529 567	144 076	27,2
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	2 639 000	2 564 000	75 000	2,9
Comptes de régularisation	73 895	63 406	10 489	16,5
Autres passifs	60 361	97 858	-37 497	-38,3
Valeurs de remplacement négatives	70 156	28 650	41 506	144,9
Correctifs de valeurs et provisions	235 807	208 644	27 163	13,0
Réserves pour risques bancaires généraux	119 000	91 000	28 000	30,8
Capital-actions	337 500	337 500	0	0,0
Réserve légale générale	307 000	305 600	1 400	0,5
Réserves pour propres titres de participation	763	0	763	-
Réserve de réévaluation	0	0	0	-
Autres réserves	17 000	10 000	7 000	70,0
Bénéfice reporté	6 300	8 296	-1 996	-24,1
Total passifs	12 440 299	11 567 256	873 043	7,5
 Total des engagements de rang subordonné	 0	 0	 0	 -
Total des engagements envers les sociétés du groupe et les participants qualifiés	505 887	403 563	102 324	25,4

Opérations hors bilan

	31.12.2007 en CHF 1000	31.12.2006 en CHF 1000	Variation en données absolues en CHF 1000	Variation en %
Engagements conditionnels	78 622	60 554	18 068	29,8
Engagements irrévocables	109 324	171 391	-62 067	-36,2
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	6 123	6 123	0	0,0
Crédits par engagement	0	0	0	-
Instruments financiers dérivés				
· Montant du sous-jacent	6 998 089	4 897 686	2 100 403	42,9
· Valeurs de remplacement positives	46 278	33 425	12 853	38,5
· Valeurs de remplacement négatives	70 156	28 650	41 506	144,9
Opérations fiduciaires	293 573	245 525	48 048	19,6

Succursales



Liste des succursales

Siège principal

4002	Bâle , Dufourstrasse 50	+41 (0)61 – 286 21 21
------	--------------------------------	-----------------------

Succursales

5001	Aarau , Hintere Vorstadt 8	+41 (0)62 – 836 40 80
4002	Bâle , Aeschenplatz 3	+41 (0)61 – 286 21 21
4018	Bâle , Güterstrasse 190	+41 (0)61 – 366 58 58
6501	Bellinzona , piazza Nosetto 3	+41 (0)91 – 820 60 20
3011	Berne , Amthausgasse 20	+41 (0)31 – 327 75 75
2501	Bienne , Bahnhofstrasse 33	+41 (0)32 – 328 81 81
5201	Brugg , Neumarkt 2	+41 (0)56 – 461 74 74
2301	La Chaux-de-Fonds , 30, avenue Léopold-Robert	+41 (0)32 – 910 93 93
7002	Coire , Masanserstrasse 17	+41 (0)81 – 258 31 81
2800	Delémont , 10, rue de la Maitière	+41 (0)32 – 421 42 00
1700	Fribourg , 35, rue de Romont	+41 (0)26 – 347 45 60
1204	Genève , 6/8, place Longemalle	+41 (0)22 – 818 44 44
1003	Lausanne , 21, rue St-Laurent	+41 (0)21 – 310 63 11
6601	Locarno , via Trevani 3	+41 (0)91 – 759 98 88
6900	Lugano , viale C. Cattaneo 17A	+41 (0)91 – 911 31 11
6901	Lugano , piazza Cioccaro 3	+41 (0)91 – 911 31 11
6002	Lucerne , Morgartenstrasse 5	+41 (0)41 – 226 46 46
2001	Neuchâtel , 3, rue du Temple-Neuf	+41 (0)32 – 722 59 59
4603	Olten , Kirchgasse 9	+41 (0)62 – 205 25 25
8645	Rapperswil-Jona , Allmeindstrasse 17, Zentrum Eisenhof	+41 (0)55 – 224 20 30
9001	St-Gall , Vadianstrasse 13	+41 (0)71 – 227 65 65
8201	Schaffhouse , Vordergasse 54	+41 (0)52 – 632 32 32
1951	Sion , 46, place du Midi	+41 (0)27 – 327 44 20
4500	Soleure , Westbahnhofstrasse 1	+41 (0)32 – 626 50 50
3600	Thoune , Bälliz 59	+41 (0)33 – 225 36 36
1800	Vevey , 15, avenue Général-Guisan	+41 (0)21 – 925 93 20
8620	Wetzikon , Bahnhofstrasse 126	+41 (0)44 – 931 17 77
8400	Winterthur , Bankstrasse 8, Einkaufszentrum am Stadtgraben	+41 (0)52 – 269 12 22
1400	Yverdon-les-Bains , 4/6, rue du Casino	+41 (0)24 – 424 13 40
6304	Zoug , Alpenstrasse 9	+41 (0)41 – 710 85 35
8001	Zurich , Uraniastrasse 6	+41 (0)44 – 218 63 11
8050	Zurich Oerlikon , Franklinstrasse 14	+41 (0)44 – 317 28 28
8055	Zurich Wiedikon , Birmensdorferstrasse 308	+41 (0)44 – 463 10 22

Impressum

Editeur:

Banque Coop SA
Secrétariat général
Dufourstrasse 50
CH-4002 Bâle
www.banquecoop.ch

Copyright:

© 2008 Banque Coop SA

Portraits:

Alex Capus, Olten

Conception:

New Identity Ltd., Basel

Photographies:

Andreas Mader, Zell

Lithographie:

Roger Bahcic, Zurich

Impression:

Birkhäuser+GBC AG, Reinach

Paraît en français, en allemand et en italien.

La version allemande fait foi.

Banque Coop SA
Dufourstrasse 50
CH-4002 Bâle

0800 88 99 66
info@bankcoop.ch
www.banquecoop.ch

967 860.02